



Government  
of Canada

Gouvernement  
du Canada

**MEMORANDUM**

**NOTE DE SERVICE**

To  
À

Sous-commissaire adjointe, Opérations correctionnelles  
Administration régionale

From  
De

Directrice,  
Centre régional de réception

Security Classification - Classification de sécurité
Our file - Notre référence 7070-1
Your file - Votre référence
Date 2020-05-07

Subject  
Objet

**Mise à jour des procédures mises en place pour la population du CRR**

Depuis le début de la situation en lien avec la covid-19, le CRR a mis en place plusieurs mesures afin de limiter la propagation. Le CRR ne déplore encore aucun cas de COVID-19 tant chez ses détenus que parmi le personnel. La présente met l'accent sur les mises à jour des mesures mises de l'avant localement auprès des détenus.

**Augmentation des VC visite**

Depuis le début de la crise, les vidéos-visite sont très sollicitées et favorisent le contact des détenus avec leur famille. Dès mars, nous avons eu 86 VC visite. En avril, il y a eu une augmentation de plus de 150 pour un total de 237 VC visites. Une très forte augmentation comparativement à nos données régulières de décembre (15), janvier (28) et février (24).

**Réorganisation des tâches de nettoyage des salles communes à l'USD**

Des mesures ont été prises afin de réorganiser les tâches du nettoyage des salles communes à l'USD.

**Mise sur pied d'un système de correspondance entre les détenus et les conseillers spirituels/aumôniers**

À la mi-avril, un système de correspondance entre les détenus et les conseillers spirituels et les aumôniers a été mis en place afin de favoriser les contacts malgré qu'ils sont hors établissement.

**Masques**

Suite à la livraison de masques reçue la semaine dernière, le 29 avril 2020, la distribution pour l'ensemble des détenus à débiter le 1<sup>er</sup> mai. Les instructions sur le port et le retrait du masque ont été distribuées à toute la population la veille de l'implantation de cette mesure, soit le 30 avril 2020.

Ces mesures sont revues régulièrement et d'autres seront ajoutées selon notre évaluation et l'évolution de la situation localement.

Soumis, tel que requis.



Josée Campeau

c.c. : SD  
DASG



Government  
of Canada

Gouvernement  
du Canada

**MEMORANDUM**

**NOTE DE SERVICE**

To  
À

Sous-commissaire régionale  
Administration régionale  
Région du Québec

From  
De

Directrice,  
Centre régional de réception

Security Classification - Classification de sécurité
Our file - Notre référence 7070-1
Your file - Votre référence
Date 2020-05-11

Subject  
Objet

**Résumé de la visite de l'Établissement du Centre Régional de Réception  
par l'équipe sanitaire**

Jeudi le 7 mai, le Centre Régional de Réception a reçu la visite de M. Mario Breton de l'Agence de la Santé Publique Canada. Suivant notre entretien, celui-ci a demandé à visiter certains secteurs de l'établissement qui représentaient un intérêt particulier pour son mandat et la situation actuelle.

**BONNES PRATIQUES**

En premier lieu, M. Breton a émis des commentaires positifs relativement à son accueil à la poterne par des membres du personnel (APC) dédiés spécifiquement à la sensibilisation sur les questions d'usages, le lavage des mains et la remise et instructions relatives au port du masque. Il a également apprécié le fait que le CX à la poterne ne le fasse pas signer le document des visiteurs présents en établissement, réduisant ainsi la manipulation de crayons communs.

Poursuivant sa tournée dans le secteur de l'entreposage des produits ménagers, il s'est entretenu avec l'équipe des services en établissement. Il a salué le fait d'avoir été capable de maintenir l'entretien des lieux 7 jours sur 7. Tous les produits utilisés ont été vérifiés et ceux-ci sont tous certifiés par la santé publique. Au niveau de la cuisine institutionnelle, notre pratique (antérieure au COVID), d'assainir tous les cabarets, à la suite du nettoyage usuel, via un passage dans le lave-vaisselle a été souligné comme une excellente pratique.

M. Breton a également souligné positivement le fait de disposer d'ensembles de décontamination préparés individuellement dans des bacs à l'intention des détenus de l'équipe de décontamination. Sur chacun de ces bacs on retrouve l'inventaire complet de l'EPI que doit revêtir le détenu nettoyeur ainsi que les instructions pour le port et le retrait de l'équipement de protection. Parmi les bonnes pratiques, l'agent a également mentionné le fait d'avoir des valises préparées à l'avance et contenant les EPI pour les équipes d'escortes. En cas d'escorte d'urgence, tout l'équipe nécessaire se retrouve en un seul endroit au bureau opérationnel à la disposition de ceux-ci. Finalement, on retrouve à la poterne des bacs contenant tous les produits nécessaires pour procéder au nettoyage des véhicules entre les utilisateurs (patrouilles, fourgons d'escorte etc.). Ainsi il est facile de mettre la main sur les produits certifiés efficaces contre la COVID-19 pour nettoyer les surfaces de contacts fréquents entre les agents.

## DOMAINES D'AMÉLIORATION

M. Breton a relevé quelques éléments à améliorer. En effet, malgré la présence d'une salle de bain avec affiches et instructions sur le lavage des mains à l'entrée des zones de quarantaine 1, 2 et 3, il a été suggéré d'ajouter un assainisseur pour les mains (pompe de gel à base d'alcool) et une affiche pour inviter à se laver les mains. Toujours dans le secteur de quarantaine, bien que le « poster » était en place dans les salles réservées au « doffing », celui-ci nous suggère d'afficher séparément les étapes afin que la pratique soit plus facile pour un nouvel utilisateur.

Il a également été remarqué que le détenu décontamineur de l'USD utilise le même local pour vêtir et retirer l'EPI lors des décontaminations. Une recommandation est à l'effet de trouver un local distinct pour le retrait de l'EPI par le détenu (il est à noter que cette instruction n'est pas pour le détenu décontamineur des zones 2 et 3, puisqu'il utilise le local destiné à cette fin). M. Breton a également remarqué qu'une erreur s'est glissée dans les instructions se retrouvant sur le bac à l'attention des détenus décontamineurs (ordre non conforme pour le retrait des équipements de décontamination).

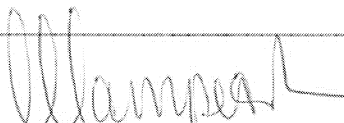
À la buanderie du CRR, il fut recommandé d'évaluer la possibilité de réduire la manipulation des vêtements souillés préalablement au lavage. Compte tenu que le CRR fait la lessive pour tous les détenus, les vêtements sont triés par couleurs et par catégorie avant le cycle ce qui nécessite beaucoup de manipulation.

Il fut également relevé que dans un des kit d'EPI préparé pour les escortes, il manquait une grandeur de masque N-95. Finalement, on nous a fait des suggestions concernant l'utilisation d'un ozonateur ou d'un bromisateur pour de nettoyer les véhicules ainsi que l'utilisation d'une balayeuse avec filtre certifié HEPA au besoin.

## CONCLUSIONS

Lors de sa visite, l'inspecteur de l'Agence de la Santé Publique Canada a souligné que les communications au sein de notre organisme fonctionnent bien. Il a immédiatement remarqué que des recommandations qui ont été effectuées dans d'autres établissements avaient été mises en place. La visite du CRR fut somme toute très positive. Nous allons étudier les différentes recommandations et apporter les correctifs nécessaires. La venue d'un tel organisme au sein de notre établissement fut accueilli positivement. L'approche de M. Breton fut des plus aidantes également. Il a pris soin de répondre à toutes nos questions et nous a donné de la rétroaction sur chacun des éléments qu'il a examinés.

Soumis, tel que requis.



Josée Campeau

c.c. : Chef Santé  
DASG

**Laporte Melanie (QUE)**

7070-1

**De:** Campeau Josée (QUE)  
**Envoyé:** 6 mai 2020 20:14  
**À:** 343-Usagers  
**Objet:** TR: ACTION TR: Communiqué to Inmates / Communiqué aux détenus - For Distribution / Pour distribution  
**Pièces jointes:** CSC-PosterMasks-FR - Final.pdf; CSC-PosterMasks-EN - Final.pdf; COVID-19\_Message 2 from Commissioner to inmates\_EN FINAL (002) (002).docx; COVID-19\_Message 2 from Commissioner to inmates\_FR\_FINAL.docx

Bonjour,

Les posters ci-joints seront affichés dans les prochains jours dans l'établissement. Il importe de se rappeler les consignes relatives au port du masque pour tous.

Aussi, le document WORD ci-joint sera partagé aux détenus demain.

Soumis pour votre information.

Merci

---

  
**Josée Campeau**

Directrice | Warden  
Centre régional de réception | Regional Reception Center  
Service correctionnel du Canada | Correctional Service of Canada  
246, montée Gagnon, Sainte-Anne-des-Plaines (Québec) J0N 1H0  
☎: 450-478-5977 # 7100  
📠: 450-478-7661

---

**De :** Page Alessandria (QUE) <Alessandria.Page@CSC-SCC.GC.CA>

**Envoyé :** 6 mai 2020 16:56

**À :** 300-Directeurs établissements et districts <300-Directeursetablisementssetdistricts@CSC-SCC.GC.CA>


**Cc :** 301-SC <301-SC@csc-scc.gc.ca>; 301-SCA - Opérations <301-SCAOperations@CSC-SCC.GC.CA>; 301-SCA - Services Intégrés <AR-SCA-ServicesIntegres@CSC-SCC.GC.CA>; 301-AR Communications et services à la haute direction <301-ARCommunicationsetservicesalahautedirection@CSC-SCC.GC.CA>; GEN-QUE Classement-dossiers-administratifs (QUE) <dossiersadministratifs.GEN-QUEClassement@CSC-SCC.GC.CA>

**Objet :** ACTION TR: Communiqué to Inmates / Communiqué aux détenus - For Distribution / Pour distribution

Bonjour,

Soumis pour action.

Merci,  
Bonne journée !

 Marie-Thérèse Farah , de la part de / on behalf of:  
**Alessandria Page**

Sous-commissaire régionale, Région du Québec  
Service correctionnel du Canada / Gouvernement du Canada  
[alessandria.page@csc-scc.gc.ca](mailto:alessandria.page@csc-scc.gc.ca) / Tél.: 450-972-7756

Regional Deputy Commissioner, Quebec Region  
Correctional Service Canada / Government of Canada  
[alessandria.page@csc-scc.gc.ca](mailto:alessandria.page@csc-scc.gc.ca) / Tél.: 450-972-7756



**De :** Kelly Anne (NHQ-AC) <[Anne.Kelly@CSC-SCC.GC.CA](mailto:Anne.Kelly@CSC-SCC.GC.CA)>

**Envoyé :** 6 mai 2020 15:25

**À :** 100-RDC <[100-RDC@CSC-SCC.GC.CA](mailto:100-RDC@CSC-SCC.GC.CA)>

**Cc :** 100-RDC Admin <[100-RDCAdmin@CSC-SCC.GC.CA](mailto:100-RDCAdmin@CSC-SCC.GC.CA)>; Gagnon Kirstan (NHQ-AC) <[Kirstan.Gagnon@CSC-SCC.GC.CA](mailto:Kirstan.Gagnon@CSC-SCC.GC.CA)>;

Lane Stephanie (NHQ-AC) <[stephanie.lane@csc-scc.gc.ca](mailto:stephanie.lane@csc-scc.gc.ca)>

**Objet :** Communiqué to Inmates / Communiqué aux détenus - For Distribution / Pour distribution

*(Le français suit...)*

Hello,

Attached is a communiqué for inmates that must be printed and distributed to each inmate.

I have also attached a poster regarding masks that must be printed and posted. Please display the poster throughout the institution.

Please have conversations with inmates as soon as possible.

Thank you for your collaboration.

Anne

-----  
Bonjour,

Vous trouverez-ci-joint un communiqué qui doit être imprimé et distribué aux détenu(e)s.

J'ai également joint à la présente une affiche sur les masques à imprimer et à installer dans tout l'établissement.

Je vous prie d'avoir ces conversations avec les détenus dès que possible.

Merci de votre collaboration.

Anne

Anne Kelly

Commissioner / Commissaire  
Correctional Service Canada / Service correctionnel du Canada  
340 Laurier Ave. West  
Ottawa, ON  
K1A 0P9  
Office / Bureau: 613-995-5781  
Email / Courriel : [Anne.Kelly@csc-scc.gc.ca](mailto:Anne.Kelly@csc-scc.gc.ca) Government of Canada / Gouvernement du Canada

**"Every job is a self-portrait of the person who does it. Autograph your work with excellence."**

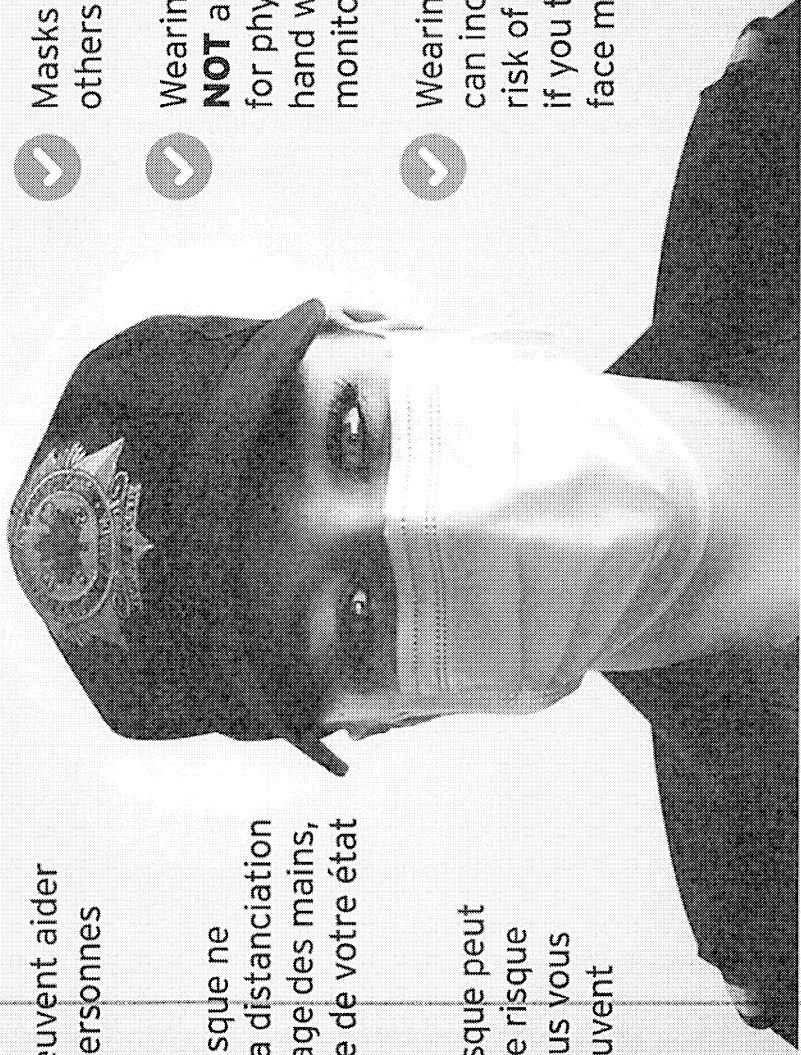
**"Toute tâche est le reflet de la personne qui l'accomplit. Marquez votre travail du sceau de l'excellence."**

# Parlons des masques!

- ✓ Les masques peuvent aider à protéger les personnes autour de vous
- ✓ Le port d'un masque ne remplace **PAS** la distanciation physique, le lavage des mains, ni la surveillance de votre état de santé
- ✓ Le port d'un masque peut augmenter votre risque d'infection si vous vous touchez plus souvent le visage

# Let's talk about masks!

- ✓ Masks may help protect others around you
- ✓ Wearing a mask is **NOT** a replacement for physical distancing, hand washing, and monitoring your health
- ✓ Wearing a mask can increase your risk of infection if you touch your face more frequently



Service correctionnel  
Canada

Correctional Service  
Canada

Canada

# Message from the Commissioner



Hello,

We continue to adapt to the changing circumstances presented by COVID-19 and I want to thank you for your continued cooperation. I understand these are stressful times for everyone. We are closely monitoring the situation and looking for ways to ease the impact on you.

It is really important that you continue connecting with your families and support networks during this time. As such, **the equivalent of \$5 worth of additional minutes was put on your phone account as of May 4<sup>th</sup>.**

Sadly, an inmate from the Federal Training Centre, multi-level unit, in Laval, Quebec passed away last weekend as an apparent result of complications related to COVID-19. Please know that we continue to do everything we can to ensure your health and safety.

We have enhanced cleaning protocols, including disinfecting common areas and high-contact surfaces. And, as we have for many weeks now, we continue to actively do health screening on anyone that must enter our institutions. We continue to work with public health to test, trace and treat any positive cases of COVID-19. To date, there are cases at five of our 43 institutions. Out of 290 positive inmate cases, 155 have now fully recovered. This means that the number of recovered cases has surpassed the number of active positive cases, which currently sits at 134. I continue to send my best wishes for health and recovery to all those who still have the virus.

You have all been provided with masks to wear and staff have as well. It is important that you wear them while continuing to keep up with other measures. Please continue to practice physical distancing and good hygiene. It is important to wash your hands before you put on your mask and after you take it off to keep it clean, and avoid touching your face while wearing it. This added layer of protection helps reduce the spread of infection.

Some of you have written with questions about access to soap and hand sanitizer. Soap is one of the basic hygiene products provided to all inmates and this will continue. CSC just received 13,031 litres of hand sanitizer and is expecting to receive 11,349 more litres soon. These items continue to be provided to each institution as well as masks and other personal protective equipment.

I would also like to take this opportunity to thank those who have been involved in CORCAN's contribution to fight COVID-19 and make us all safer. CORCAN is working closely with 18 of our operational sites to expand the production of items such as bed and bath linens, mattresses, as well as masks and gowns. To date, almost 40,000 disposable masks and 6,000 washable masks have been produced. These items will help replenish our current stocks and enhance our ability to fight this pandemic. I am very proud of the contributions of so many of you.

We can all do our part to help prevent the spread of COVID-19. Early detection is key in preventing any spread of illness. Please continue to self-monitor your health and talk to Health Services if you have questions. They are there to help you.

I recognize that these are very challenging times and I want to sincerely thank you for your cooperation.

*Anne Kelly*

Anne Kelly  
Commissioner  
May 6, 2020

# Message de la Commissaire



Bonjour,

Nous continuons à nous adapter aux circonstances changeantes liées à la COVID-19, et je tiens à vous remercier de votre collaboration continue. Je comprends que cette situation occasionne du stress pour tout le monde. Nous suivons la situation de près et cherchons des moyens d'atténuer ses répercussions sur vous.

Il est très important que vous continuiez à communiquer avec vos familles et vos réseaux de soutien pendant cette période. Par conséquent, **l'équivalent de 5\$ en minutes additionnelles a été ajouté à vos comptes téléphoniques en date du 4 mai.**

Malheureusement, un détenu du Centre fédéral de formation, une unité à niveaux de sécurité multiples située à Laval, au Québec, est décédé la fin de semaine dernière de complications apparentes liées à la COVID-19. Sachez que nous continuons à faire tout en notre pouvoir pour assurer votre santé et votre sécurité.

Nous avons mis en place des protocoles de nettoyage renforcés, qui comprennent la désinfection des aires communes et des surfaces à contact fréquent. Et, comme nous le faisons depuis plusieurs semaines, nous continuons de soumettre à une vérification active de la santé toute personne qui doit entrer dans nos établissements. Nous continuons également à travailler avec les autorités de santé publique en ce qui a trait à l'administration des tests de dépistage et à la recherche des contacts, ainsi qu'à la prestation de soins aux personnes déclarées positives à la COVID-19. À ce jour, des cas ont été signalés à cinq de nos 43 établissements. Des 290 détenus déclarés positifs à la maladie, 155 sont maintenant pleinement rétablis. Cela signifie que le nombre de détenus rétablis dépasse le nombre de cas positifs actifs, qui s'élève actuellement à 134. Je continue à adresser mes meilleurs vœux de santé et de rétablissement à tous ceux qui sont encore malades.

Vous avez tous reçu des masques à porter, et nous en avons également remis au personnel. Il est important que vous les portiez, tout en continuant de respecter les autres mesures. Continuez à pratiquer l'éloignement physique et à adopter de bonnes pratiques d'hygiène. Il est important que vous vous laviez les mains avant d'enfiler votre masque, pour le garder propre, et après l'avoir enlevé. Évitez aussi de toucher à votre visage lorsque vous portez votre masque. Cette protection supplémentaire aidera à réduire la propagation de l'infection.

Certains d'entre vous m'ont écrit pour me poser des questions concernant l'accès au savon et au désinfectant pour les mains. Le savon est l'un des produits d'hygiène de base que nous fournissons à tous les détenus, et nous continuerons à le faire. Le SCC vient tout juste de recevoir 13 031 litres de désinfectant pour les mains et s'attend à recevoir prochainement 11 349 litres additionnels. Ces articles continueront d'être fournis à chaque établissement, tout comme les masques et d'autres équipements de protection individuelle.



J'aimerais profiter de l'occasion pour remercier ceux et celles qui ont participé à la contribution de CORCAN pour lutter contre la COVID-19 et assurer notre sécurité. CORCAN travaille étroitement avec 18 de nos unités opérationnelles afin d'élargir la capacité de production d'articles, comme de la literie, des serviettes, des matelas, des masques et des blouses. À ce jour, près de 40 000 masques jetables et 6 000 masques lavables ont été produits. La production de ces articles nous permettra de réapprovisionner nos stocks actuels et de renforcer notre capacité de lutter contre cette pandémie. Vous êtes nombreux à participer à ces efforts et je suis très fière de vos contributions.

Nous pouvons tous faire notre part pour prévenir la propagation de la COVID-19. La détection précoce est essentielle pour prévenir la propagation de la maladie. Veuillez continuer à surveiller votre état de santé et parlez aux Services de santé si vous avez des questions. Ils sont là pour vous aider.

Je sais que nous traversons une période très difficile et **je tiens à vous remercier sincèrement de votre coopération.**

*Anne Kelly*

Anne Kelly  
Commissaire  
6 mai 2020

**Laprote Melanie (QUE)**

7070-1

**De:** Bérubé Alexi (QUE)  
**Envoyé:** 6 mai 2020 15:38  
**À:** 343-Usagers  
**Objet:** Port du masque - Détenu  
**Pièces jointes:** 2020\_05\_01\_09\_17\_40.pdf

Bonjour,

Ce message se veut un rappel à l'effet que le port du masque est dorénavant obligatoire pour les détenus lorsqu'ils sont à l'extérieur de leur cellule. Nous avons observé aujourd'hui que plusieurs ne le portaient pas et ceci a un impact sérieux sur le risque de propagation de la COVID-19. Il est donc primordial en tant que membre du personnel, dans un souci de santé publique et d'hygiène de faire respecter cette directive. Je vous invite à vous référer à la note de service ci-jointe pour appuyer vos interventions.

Merci et bonne journée,

  
**Alexi Bérubé**

Directeur adjoint aux opérations  
Centre régional de réception  
Service correctionnel du Canada / Gouvernement du Canada  
[alexi.berube@csc-scc.gc.ca](mailto:alexi.berube@csc-scc.gc.ca) / Tél.: 450-478-5977 poste 7835

Assistant warden of operations  
Regional Reception Center  
Correctional Service of Canada / Government of Canada  
[alexi.berube@csc-scc.gc.ca](mailto:alexi.berube@csc-scc.gc.ca) / Tél.: 450-478-5977 ext. 7835



Government of Canada

Gouvernement du Canada

MEMORANDUM

NOTE DE SERVICE

To  
À

Détenus / Centre Régional de Réception  
Inmates / Regional Reception Center

From  
De

Directrice / Centre Régional de Réception  
Warden / Regional Reception Center

Subject  
Objet

Masques

Masks

Security Classification - Classification de sécurité	
Our file - Notre référence	7070-1
Your file - Votre référence	
Date	2020-05-01

La présente vise à vous informer d'une mesure de prévention additionnelle qui sera mise en place localement au sujet de la COVID-19. À compter de ce jour, chaque détenu recevra un masque afin de protéger les autres, s'il est porteur du virus sans le savoir.

The present is to inform you of an additional measure being put into place in order to prevent to spread of COVID-19. As of today, each inmate will receive a mask in order to protect others, as we know that the spread of virus is possible from a host who might not present active symptoms.

Les consignes de port et de retrait du masque sont partagées via la présente. En résumé, vous devez vous laver les mains avant l'apposition du masque et avant le retrait de celui-ci. De même, vous devez vous laver les mains après toute manipulation du masque. Le côté coloré du masque doit être porté vers l'extérieur. Entre les périodes de port du masque, vous êtes invités à le laisser toujours au même endroit, loin de vos effets personnels, sur une surface propre, le côté coloré toujours du même sens (par exemple face vers le haut). Suite à la première émission, vous devrez remettre votre masque afin d'en obtenir un nouveau. En cas de bris, vous devrez remettre toutes les pièces du masque avant une nouvelle émission.

The instructions for placing and removing the mask are as follows : one must wash their hands prior to putting on and taking off the mask. You must again wash your hands after any handling of the mask. The colored portion of the mask must always be worn facing out. Between periods where one wears the mask, you are invited to keep in the same place, away from your personal belongings on a clean surface with the colored portion always in the same position (ex. facing up). Following the initial distribution of masks, every offender must give back his old mask to receive a new one. In the event that your mask is broken, you must hand over all the pieces of the mask to receive a new one.

À défaut de respecter les consignes de la Santé publique et du SCC entourant le port, la remise ou la gestion des masques, vous pourrez être rapporté via le tribunal disciplinaire et/ou vous exposer à des conséquences administratives, afin d'assurer la sécurité de tous.

Should you not respect Public Health guidelines regarding the use of masks, as well as procedures with respect to distribution of management of masks, you may be subject to an offence report and/or other administrative measures, in order to ensure everyone's safety.

Des masques en tissus pourraient vous être remis sous peu. Le cas échéant, vous devrez les laver quotidiennement, à l'eau chaude et savonneuse. Vous devez bien le faire sécher entre les usages. Les mêmes consignes s'appliquent pour le rangement du masque entre les périodes de port du masque.

Reusable masks rather than disposal masks made of clothing material may be handed to you in the near future instead of disposable masks. With regard to maintenance of these masks, you must wash them daily, using warm water and soap. You must then let the mask dry between uses. The same instructions apply for the handling of the mask as with disposal masks.



Le port du masque est **OBLIGATOIRE** lors de toute sortie de cellule et d'interaction avec autrui (excepté avec le détenu qui réside dans la même cellule que vous, lorsque vous êtes en double occupation).

Le masque devra être retiré lors des périodes de dénombrement, afin que le personnel puisse adéquatement vous identifier. De même, vous devrez le retirer immédiatement lorsqu'un membre du personnel vous le demandera, à tout moment de la journée, toujours afin de bien pouvoir vous identifier.

Les masques sont sujets aux fouilles. Ceux-ci peuvent faire l'objet d'une fouille, dès la demande d'un membre du personnel. Le cas échéant, un nouveau masque vous sera ensuite remis. Advenant le port d'un masque en tissus fourni par le SCC, vous pourrez le laver suite à la fouille.

Il importe de préciser que le port du masque **N'EXCLUT PAS** l'obligation de maintenir une distanciation sociale d'au moins 2 mètres avec toute autre personne et ce, en tout temps, excepté avec le détenu qui réside dans la même cellule que vous, lorsque vous êtes en double occupation. Ceci s'applique également lors des périodes où vous allez chercher votre repas, lors des périodes en salle commune et lors des périodes à l'extérieur. À noter que si cette distanciation sociale imposée par Santé publique n'est pas respectée, nous pourrions restreindre davantage le nombre de détenus qui peuvent sortir simultanément de leur cellule.

Je vous invite à continuer de collaborer afin de collectivement tous nous aider à diminuer les risques de propagation du virus.

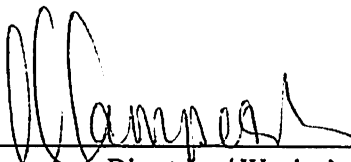
As of today, All inmates **MUST** wear their masks all times when they exit their cell and interact with others. The only exception is when you are in your cell, whether in single or double occupancy.

The mask will need to be removed during the official count, so that officers may clearly identify every person, or upon the request of an employee at any other time of the day, for identification purposes.

Masks will be subject to search procedures, upon request by an employee. In this case, a new disposal mask will be given to replace the disposable mask you had or, in the case of a reusable mask, you will then be able to wash your mask.

It is important to note that the use of a protective mask does **NOT EXEMPT** one from their responsibility of applying social distancing measures of at least 2 metres between individuals at all times, with the exception of the person with whom you share a cell. This also applies during all inmate movements, including meal distribution, common room activities and outdoor activities. Should distancing measures imposed by Public Health officials not be respected, measures to further reduce the number of inmates being able to come out of their cells at the same time-period may be put into place.

I encourage you to continue to collaborate in order to collectively assist us in reducing the risk of any transmission of this virus.



Josée Campeau - Directrice / Warden's Signature

7070-1

Lap... Melanie (QUE)

**De:** Campeau Josée (QUE)  
**Envoyé:** 8 mai 2020 11:34  
**À:** 343-Usagers  
**Objet:** Consignes de prévention

Bonjour,

Voici des précisions ou ajouts aux consignes en lien avec la prévention de la COVID-19. Les modifications ont été indiquées en rose.

Merci

---

  
**Josée Campeau**

Directrice | Warden  
Centre régional de réception | Regional Reception Center  
Service correctionnel du Canada | Correctional Service of Canada  
246, montée Gagnon, Sainte-Anne-des-Plaines (Québec) J0N 1H0  
☎: 450-478-5977 # 7100  
📠: 450-478-7661

---

**De :** Campeau Josée (QUE) <[Josee.Campeau@CSC-SCC.GC.CA](mailto:Josee.Campeau@CSC-SCC.GC.CA)>  
**Envoyé :** 30 avril 2020 09:58  
**À :** 343-Usagers <[343-Usagers@csc-scc.gc.ca](mailto:343-Usagers@csc-scc.gc.ca)>  
**Objet :** Consignes de prévention

---

**De :** Campeau Josée (QUE) <[Josee.Campeau@CSC-SCC.GC.CA](mailto:Josee.Campeau@CSC-SCC.GC.CA)>  
**Envoyé :** 24 avril 2020 14:06  
**À :** 343-Usagers <[343-Usagers@csc-scc.gc.ca](mailto:343-Usagers@csc-scc.gc.ca)>  
**Objet :** TR: Consignes de prévention

---

**De :** Campeau Josée (QUE)  
**Envoyé :** 20 avril 2020 14:32  
**À :** 343-Usagers  
**Objet :** Consignes de prévention

---

**De :** Campeau Josée (QUE)  
**Envoyé :** 16 avril 2020 23:08  
**À :** 343-Usagers  
**Objet :** Consignes de prévention

Bonjour,

La présente vise à vous rappeler les consignes de sécurité en prévention de la propagation de la COVID-19.

Distanciation sociale :

- Toute personne doit, lorsque possible et non requis par ses fonctions, respecter la distanciation sociale établie à 2 mètre par santé publique. Cette consigne est valide même si les deux individus portent un masque.

- Cette consigne est également valide lors des briefings, des repas et de toute autre rencontre.
- Advenant des postes où il est impossible de respecter la distanciation sociale, vous êtes invités à discuter avec votre gestionnaire afin d'évaluer les options (modification des heures de repas, présence dynamique accrue sur le plancher afin d'éviter des rassemblements dans les contrôles, etc.).
- Tel que mentionné dans le courriel du 2020-03-23, j'invite tous les non CX à prendre rendez-vous avant de vous rendre en pavillon. J'invite les CX à ne pas dépasser le ratio établi selon les normes de déploiement dans les contrôles/cuisinettes. Ceci permettra que le moins de personnes possible soient présentes simultanément dans un même lieu.
- Nous avons peint des repères (marques) au sol, afin d'aider à respecter la distanciation sociale avant d'entrer à la poterne. D'autres repères seront installés en établissement à cette fin. Il importe de les respecter afin de respecter les consignes de santé publique. Voir les photos jointes (2020-04-29), en guise de référence.
- Afin de respecter la distanciation sociale et d'éviter une accumulation d'employés dans la pièce avant l'entrée au point de fouilles à la poterne, et dans le but de limiter l'accès à des objets communs, l'accès aux casiers disponibles à cet endroit ne sera plus possible, jusqu'à avis contraire. Les employés devront conséquemment laisser leur cellulaire dans leur voiture. Puisque les grands froids sont cessés et que les grandes chaleurs n'ont pas débuté, ceci permettra d'accroître les mesures de prévention temporairement.
- La pièce d'entrée en établissement, située avant le point de fouille, sert de premier point de désinfection des mains à l'entrée de l'établissement. Il servira dorénavant également de zone désignée, lors des entrées massives, pour répondre aux questions requises avant l'entrée en établissement, ainsi qu'à la distribution des masques, avant l'entrée au point de fouilles. À l'extérieur des heures d'entrée massive, l'agent à la poterne continuera de poser les questions d'usage et distribuera les masques.

#### Questionnaire:

- Vous devez continuer de répondre quotidiennement au questionnaire affiché à la poterne, avant votre entrée en établissement.
- Des membres du personnel aideront avant votre entrée à la poterne, et suite à votre entrée en établissement, afin de vous guider au niveau des mesures de prévention, tel qu'indiqué dans le courriel du 2020-05-01.

#### Symptômes :

- Si vous présentez des symptômes de la COVID-19, vous ne devez pas entrer en établissement. Vous devez contacter immédiatement votre gestionnaire et téléphoner au 1-877-644-4545.
- Vous devez informer votre gestionnaire dès que possible, des conclusions de votre appel avec la santé publique.
- Vous êtes invités à prendre votre température avant votre départ de votre domicile préalablement à votre entrée en établissement. Ceci constitue une façon additionnelle de détecter des symptômes potentiels.

#### Lavage des main :

- Le lavage des mains avec du désinfectant est obligatoire avant l'entrée au point de fouille de l'établissement. Ceci est également obligatoire à toute entrée et sortie de l'établissement au cours d'une même journée.
- Vous êtes invités à vous laver les mains avec de l'eau et du savons après être passé au point de fouille de la poterne, dans la salle de bain normalement réservée aux visiteurs, tel que mentionné dans le courriel du 2020-03-24. À noter que les salles de bain situées à côté de la visite, près du contrôle B, sont également disponibles pour les employés.
- Tout au long de la journée, suite à vos rencontres avec les détenus, avant de manger ou après toute action impliquant un contact avec des surfaces à usage commun, vous êtes encouragés à vous laver les mains avec de l'eau et du savon durant 20 secondes. Si eau et savon ne sont pas disponibles dans votre secteur, vous êtes encouragés à utiliser du savon sans eau ou du désinfectant pour les mains.
- Le lavage des mains est obligatoire lors de toute entrée de secteur et lors de toute sortie de secteur.

#### Masques :

- Tout employé qui se trouve à moins de 2 mètres d'une autre personnel doit porter un masque.
- Tout employé se trouvant dans un lieu fermé restreint durant plus de 2 autres, avec d'autres individus doit porter un masque.

- Les employés doivent porter un masque lors des périodes de briefing, lorsqu'ils circulent en établissement (y compris dans les corridors) et lors de tout contact avec une autre personne (employé ou détenu).
- Il est impératif de porter un masque en tout temps lorsque vous pouvez être en présence d'autres individus (considérant que la notion du 2 mètres n'est pas toujours respectée).
- Vous devez respecter les consignes relatives au port et au retrait du masque (se laver les mains avant manipulation, toucher seulement les élastiques, etc.), tel que mentionné dans les courriels du 2020-04-08 et du 2020-04-14.
- Puisque notre établissement n'est pas un site d'éclosion, vous pouvez généralement porter un masque en tissu personnel. Le cas échéant, je vous encourage à suivre les directives d'entretien, de nettoyage et de rangement. Ainsi, il est recommandé de le laver minimalement quotidiennement, à l'eau chaude savonneuse et de le ranger dans un endroit à l'écart de vos effets personnels, (par exemple dans un contenant ou une enveloppe, toujours dans le même sens (côté porté vers le visage toujours du même sens)). Les endroits où ces masques en tissus sont proscrits sont dans les zones 2 et 3 désignées en établissement.
- Les masques sont fournis quotidiennement par le SCC. Advenant qu'il soit souillé ou en cas de bris, vous pouvez vous présenter au bureau des opérations pour en obtenir un nouveau.

#### Vêtements :

- Vous êtes fortement encouragés à changer vos vêtements à votre arrivée en établissement et en quittant l'établissement, en mettant les vêtements utilisés dans un sac fermé, destiné au lavage, tel que mentionné dans le courriel du 2020-03-31.
- À cet effet, les salles de bain normalement réservées aux visiteurs sont disponibles pour les employés depuis le mois de mars.

#### Effets personnels :

- Vous êtes fortement encouragés à entrer et sortir le moins d'items personnels possibles de l'établissement.
- Aucun item personnel ne doit être prêté sans un lavage dudit objet avant le prêt et au retour. Le tout doit être précédé et suivi d'un lavage des mains.
- Porter une attention particulière au lavage des objets (crayons, clés, talkies, menottes, brocheuses, etc.).
- À votre arrivée en établissement, au poste de fouille de la poterne, vous êtes fortement encouragés à désinfecter les bacs bleus pour passer vos items personnels dans le AmScan. À cet effet, des lingettes désinfectantes sont disponibles à cet endroit.

#### Objets communs :

- En plus de la fermeture du gymnase pour les employés et les détenus, excepté pour les briefings et le diner, des objets communs ne seront temporairement plus accessibles, afin de limiter la propagation du virus, le cas échéant. Ainsi, l'armoire contenant notamment les livres du PAE, située dans la salle des officiers, ne sera dorénavant plus accessible.
- Par ailleurs, chaque employé est invité à se désinfecter les mains avant de prendre ses clés dans le « key watcher ». À cet effet, du désinfectant est disponible à droite des « key watchers » depuis plusieurs semaines déjà.
- De même, ils sont invités à se désinfecter les mains (et idéalement les laver avec de l'eau et du savon), avant et après avoir touché aux autres objets d'usage commun (par exemple les ordinateurs situés dans la salle des officiers et dans les contrôles).

#### Espace de travail :

- Vous devez nettoyer votre espace et vos outils de travail avant votre quart de travail, et fréquemment suite au passage de d'autres personnes dans votre lieu de travail.
- Ceci est requis lors de toute entrée en poste (ou dans un bureau) et avant que vous ne quittiez un poste (ou un bureau). Ceci inclut les boutons de contrôle.
- Tenter de désencombrer les surfaces de travail, de façon à faciliter le nettoyage effectué par tous.
- Vous êtes invités à orienter et superviser les nettoyeurs de vos secteurs au sujet du nettoyage, conformément au courriel du 2020-04-28.

Enfin, vous devez respecter toute autre consigne recommandée par santé publique (tousser dans votre coude, éternuer dans un mouchoir, éviter de sortir de chez vous, etc.).

Merci de contribuer à la prévention de la COVID-19.



***Josée Campeau***

Directrice | Warden

Centre régional de réception | Regional Reception Center  
Service correctionnel du Canada | Correctional Service of Canada  
246, montée Gagnon, Sainte-Anne-des-Plaines (Québec) J0N 1H0

☎: 450-478-5977 # 7100

☎: 450-478-7661

Laporte Melanie (QUE)

7070-1

**De:** Campeau Josée (QUE)  
**Envoyé:** 4 mai 2020 09:54  
**À:** 343-Usagers  
**Objet:** masques

Bonjour,

La présente vise à confirmer que depuis le début de la semaine dernière, vous avez accès à un masque par jour (et non plus un masque par 2 jours).

Par ailleurs, au cours d'une même journée, si votre masque est souillé ou brisé, vous pouvez vous rendre au bureau des opérations afin de vous en procurer un nouveau (jeter l'ancien devant le GCBO pour vous en voir remettre un nouveau).

Soumis pour votre information.

  
**Josée Campeau**

Directrice | Warden  
Centre régional de réception | Regional Reception Center  
Service correctionnel du Canada | Correctional Service of Canada  
246, montée Gagnon, Sainte-Anne-des-Plaines (Québec) J0N 1H0  
☎: 450-478-5977 # 7100  
📠: 450-478-7661

Laporte Melanie (QUE)

7070-1

**De:** Campeau Josée (QUE)  
**Envoyé:** 1 mai 2020 21:46  
**À:** 343-Usagers  
**Objet:** rappels Santé publique COVID-19

Bonjour,

Suite à des visites de Santé publique dans certains sites d'éclosion, voici des rappels importants :

#### Carte d'identité des visiteurs

- Si un officier ou quelque membre du personnel demande la carte d'identité d'un visiteur, il importe de la désinfecter avant de la prendre et avant de la remettre. Sinon il ne faut pas la toucher et la regarder uniquement.
- Avant de remettre une carte jaune ou rouge aux visiteurs, l'officier de la poterne doit la désinfecter devant le visiteur. Les cartes doivent également être désinfectées lors de la remise de la carte. Les cartes (V jaune ou rouge) doivent être désinfectées entre chaque visiteur.
- Les crayons à la poterne de doivent PAS être prêtés aux visiteurs, à moins qu'ils soient désinfectés avant et après usage. Les formulaires ne doivent pas être partagés avec les visiteurs. La pratique approuvée durant la crise du COVID est que l'officier de la poterne remplisse le formulaire de visiteur à la place du visiteur (l'officier signe en attestant qu'il a vu la carte d'identité du visiteur), afin de limiter les risques de propagation via les objets.

#### Équipement de protection individuel (EPI)

- Il est important d'être toujours en duo pour se dévêtir d'un EPI, afin que l'un observe si l'autre se dévêt correctement, dans un but de réduction des risques de propagation.
- Pour les poubelles, utiliser 2 sacs pour réduire les risques de rupture des sacs.

Soumis pour application immédiate.

Merci

  
*Josée Campeau*

Directrice | Warden  
Centre régional de réception | Regional Reception Center  
Service correctionnel du Canada | Correctional Service of Canada  
246, montée Gagnon, Sainte-Anne-des-Plaines (Québec) J0N 1H0  
☎: 450-478-5977 # 7100  
📠: 450-478-7661

## Lapointe Melanie (QUE)

---

**De:** Campeau Josée (QUE)  
**Envoyé:** 1 mai 2020 09:26  
**À:** 343-Usagers  
**Objet:** consignes de prévention - COVID-19

Bonjour,

Suite au message envoyé hier relativement aux consignes de prévention, la présente vise à vous informer d'une mesure additionnelle de prévention, mise en place ce jour.

Ainsi, en plus de vous poser les questions à l'entrée afin de s'assurer que vous n'avez pas de symptômes, de vous désinfecter les mains et de vous voir remettre un masque (pour ceux qui n'en ont pas), **des employés vont prêter main forte au niveau de la prévention**. Ils vous guideront pour être certain que toutes les étapes sont bien suivies, dans un but de réduire au maximum les risques de propagation.

Face au contrôle B, tel que déjà mentionné dans des courriels précédents, les 2 salles de bain des visiteurs sont disponibles pour vous laver les mains avec de l'eau et du savon. Ceci complète la procédure de désinfection des mains préalable à votre entrée en établissement. Le lavage des mains à l'eau et au savon demeure une des méthodes privilégiées de prévention préconisée par Santé publique. Un employé sera ainsi posté à cet endroit, lors des heures d'entrées massives du personnel, afin de vous **rappeler** cette étape de lavage de mains essentielle.


Par ailleurs, tout au long de la journée, ces 2 employés sillonneront l'établissement, dans un objectif de **sensibilisation** quant à l'importance du port du masque, de la distanciation sociale, du non échange des objets personnels, du nettoyage des aires communes et des objets à usage commun et des autres consignes établies en lien avec la prévention.

Cette procédure a été entérinée par le Comité local santé et sécurité au travail (CLSST) qui s'est tenu hier. Le CLSST a entériné toutes les étapes décrites précédemment et convient que ceci contribuera à la prévention localement. Je vous invite ainsi à être disponible et à l'écoute des employés présents en établissement aux fins uniques de prévention. Je vous invite au **respect** et à faire preuve de **civilité** lors de leurs interventions, qui visent notre protection commune contre le virus.

### RÉSUMÉ DES ÉTAPES DE PRÉVENTION :

1. Limiter l'entrée de vos effets personnels en établissement
2. Respecter la distanciation sociale dès la sortie de votre véhicule et tout au long de la journée
3. Répondre aux questions de prévention – ne PAS entrer en établissement si vous présentez des symptômes
4. Se désinfecter les mains avant l'entrée et régulièrement au cours de la journée
5. Revêtir son masque avant l'entrée au point de fouille ainsi que tout au long de la journée, dès que vous pouvez être en contact avec une autre personne
6. Respecter les procédures de fouille à la poterne
7. Se laver les mains avec de l'eau et du savon face au contrôle B et le plus souvent possible ensuite, au cours de la journée
8. Changer vos vêtements à votre arrivée en poste et lorsque vous quittez l'établissement
9. Respecter toutes les autres consignes de prévention et de civisme établies par Santé publique (éternuer dans le pli de votre coude, etc.)
10. Collaborer aux consignes établies tout au long de la journée, en faisant preuve de **civilité et respect** auprès de vos collègues (identifiés à cette fin ou non), qui peuvent vous faire les rappels requis, au besoin.

merci

  
**Josée Campeau**

Directrice | Warden

Centre régional de réception | Regional Reception Center

Service correctionnel du Canada | Correctional Service of Canada

246, montée Gagnon, Sainte-Anne-des-Plaines (Québec) J0N 1H0

[Josee.Campeau@CSC-SCC.GC.CA](mailto:Josee.Campeau@CSC-SCC.GC.CA)

☎: 450-478-5977 poste 7100

☎: 450-478-7661

Gouvernement du Canada | Government of Canada

Laport  Melanie (QUE)

A/C 7070-1

**De:** Laporte Melanie (QUE) de la part de Campeau Josée (QUE)  
**Envoyé:** 1 mai 2020 09:19  
**À:** 343-Usagers  
**Objet:** Note de service distribution masques  
**Pièces jointes:** 2020\_05\_01\_09\_17\_40.pdf

Bonjour,

Pour votre information

Merci et bonne journée !

*Mélanie Laporte pour / on behalf of*

*Josée Campeau, Directrice / Warden*

Centre régional de réception | Regional Reception Center  
Service correctionnel du Canada | Correctional Service of Canada  
246, montée Gagnon, Sainte-Anne-des-Plaines (Québec) J0N 1H0  
[josee.campeau@csc-scc.qc.ca](mailto:josee.campeau@csc-scc.qc.ca)  
Téléphone | Telephone 450-478-5977 # 7100 / Télécopieur | Facsimile 450-478-7661  
Gouvernement du Canada | Government of Canada



Government  
of Canada

Gouvernement  
du Canada

To  
À

Détenus / Centre Régional de Réception  
Inmates / Regional Reception Center

From  
De

Directrice / Centre Régional de Réception  
Warden / Regional Reception Center

Subject  
Objet

**Masques**

**MEMORANDUM**

**NOTE DE SERVICE**

Security Classification - Classification de sécurité
Our file - Notre référence 7070-1
Your file - Votre référence
Date 2020-05-01

**Masks**

La présente vise à vous informer d'une mesure de prévention additionnelle qui sera mise en place localement au sujet de la COVID-19. À compter de ce jour, chaque détenu recevra un masque afin de protéger les autres, s'il est porteur du virus sans le savoir.

Les consignes de port et de retrait du masque sont partagées via la présente. En résumé, vous devez vous laver les mains avant l'apposition du masque et avant le retrait de celui-ci. De même, vous devez vous laver les mains après toute manipulation du masque. Le côté coloré du masque doit être porté vers l'extérieur. Entre les périodes de port du masque, vous êtes invités à le laisser toujours au même endroit, loin de vos effets personnels, sur une surface propre, le côté coloré toujours du même sens (par exemple face vers le haut). Suite à la première émission, vous devrez remettre votre masque afin d'en obtenir un nouveau. En cas de bris, vous devrez remettre toutes les pièces du masque avant une nouvelle émission.

À défaut de respecter les consignes de la Santé publique et du SCC entourant le port, la remise ou la gestion des masques, vous pourrez être rapporté via le tribunal disciplinaire et/ou vous exposer à des conséquences administratives, afin d'assurer la sécurité de tous.

Des masques en tissus pourraient vous être remis sous peu. Le cas échéant, vous devrez les laver quotidiennement, à l'eau chaude et savonneuse. Vous devez bien le faire sécher entre les usages. Les mêmes consignes s'appliquent pour le rangement du masque entre les périodes de port du masque.

The present is to inform you of an additional measure being put into place in order to prevent to spread of COVID-19. As of today, each inmate will receive a mask in order to protect others, as we know that the spread of virus is possible from a host who might not present active symptoms.

The instructions for placing and removing the mask are as follows : one must wash their hands prior to putting on and taking off the mask. You must again wash your hands after any handling of the mask. The colored portion of the mask must always be worn facing out. Between periods where one wears the mask, you are invited to keep in the same place, away from your personal belongings on a clean surface with the colored portion always in the same position (ex. facing up). Following the initial distribution of masks, every offender must give back his old mask to receive a new one. In the event that your mask is broken, you must hand over all the pieces of the mask to receive a new one.

Should you not respect Public Health guidelines regarding the use of masks, as well as procedures with respect to distribution of management of masks, you may be subject to an offence report and/or other administrative measures, in order to ensure everyone's safety.

Reusable masks rather than disposal masks made of clothing material may be handed to you in the near future instead of disposable masks. With regard to maintenance of these masks, you must wash them daily, using warm water and soap. You must then let the mask dry between uses. The same instructions apply for the handling of the mask as with disposal masks.

Le port du masque est **OBLIGATOIRE** lors de toute sortie de cellule et d'interaction avec autrui (excepté avec le détenu qui réside dans la même cellule que vous, lorsque vous êtes en double occupation).

Le masque devra être retiré lors des périodes de dénombrement, afin que le personnel puisse adéquatement vous identifier. De même, vous devrez le retirer immédiatement lorsqu'un membre du personnel vous le demandera, à tout moment de la journée, toujours afin de bien pouvoir vous identifier.

Les masques sont sujets aux fouilles. Ceux-ci peuvent faire l'objet d'une fouille, dès la demande d'un membre du personnel. Le cas échéant, un nouveau masque vous sera ensuite remis. Advenant le port d'un masque en tissus fourni par le SCC, vous pourrez le laver suite à la fouille.

Il importe de préciser que le port du masque **N'EXCLUT PAS** l'obligation de maintenir une distanciation sociale d'au moins 2 mètres avec toute autre personne et ce, en tout temps, excepté avec le détenu qui réside dans la même cellule que vous, lorsque vous êtes en double occupation. Ceci s'applique également lors des périodes où vous allez chercher votre repas, lors des périodes en salle commune et lors des périodes à l'extérieur. À noter que si cette distanciation sociale imposée par Santé publique n'est pas respectée, nous pourrions restreindre davantage le nombre de détenus qui peuvent sortir simultanément de leur cellule.

Je vous invite à continuer de collaborer afin de collectivement tous nous aider à diminuer les risques de propagation du virus.

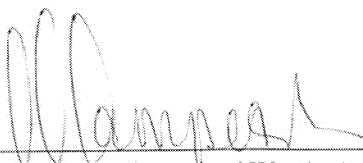
As of today, All inmates **MUST** wear their mask at all times when they exit their cell and interact with others. The only exception is when you are in your cell, whether in single or double occupancy.

The mask will need to be removed during the official count, so that officers may clearly identify every person, or upon the request of an employee at any other time of the day, for identification purposes.

Masks will be subject to search procedures, upon request by an employee. In this case, a new disposal mask will be given to replace the disposable mask you had or, in the case of a reusable mask, you will then be able to wash your mask.

It is important to note that the use of a protective mask does **NOT EXEMPT** one from their responsibility of applying social distancing measures of at least 2 metres between individuals at all times, with the exception of the person with whom you share a cell. This also applies during all inmate movements, including meal distribution, common room activities and outdoor activities. Should distancing measures imposed by Public Health officials not be respected, measures to further reduce the number of inmates being able to come out of their cells at the same time-period may be put into place.

I encourage you to continue to collaborate in order to collectively assist us in reducing the risk of any transmission of this virus.



Josée Campeau - Directrice / Warden's Signature

## Laprote Melanie (QUE)

7070-1

**De:** Campeau Josée (QUE)  
**Envoyé:** 30 avril 2020 09:58  
**À:** 343-Usagers  
**Objet:** Consignes de prévention  
**Pièces jointes:** 1; 2

Bonjour,

Voir les ajours de consignes ci-dessous, en orange.

Merci

---

### *Josée Campeau*

Directrice | Warden  
Centre régional de réception | Regional Reception Center  
Service correctionnel du Canada | Correctional Service of Canada  
246, montée Gagnon, Sainte-Anne-des-Plaines (Québec) J0N 1H0  
☎: 450-478-5977 # 7100  
☎: 450-478-7661

---

**De :** Campeau Josée (QUE) <[Josee.Campeau@CSC-SCC.GC.CA](mailto:Josee.Campeau@CSC-SCC.GC.CA)>  
**Envoyé :** 24 avril 2020 14:06  
**À :** 343-Usagers <[343-Usagers@csc-scc.gc.ca](mailto:343-Usagers@csc-scc.gc.ca)>  
**Objet :** TR: Consignes de prévention

---

**De :** Campeau Josée (QUE)  
**Envoyé :** 20 avril 2020 14:32  
**À :** 343-Usagers  
**Objet :** Consignes de prévention

---

**De :** Campeau Josée (QUE)  
**Envoyé :** 16 avril 2020 23:08  
**À :** 343-Usagers  
**Objet :** Consignes de prévention

---

Bonjour,

La présente vise à vous rappeler les consignes de sécurité en prévention de la propagation de la COVID-19.

#### Distanciation sociale :

- Toute personne doit, lorsque possible et non requis par ses fonctions, respecter la distanciation sociale établie à 2 mètre par santé publique. Cette consigne est valide même si les deux individus portent un masque.
- Cette consigne est également valide lors des briefings, des repas et de toute autre rencontre.
- Advenant des postes où il est impossible de respecter la distanciation sociale, vous êtes invités à discuter avec votre gestionnaire afin d'évaluer les options (modification des heures de repas, présence dynamique accrue sur le plancher afin d'éviter des rassemblements dans les contrôles, etc.).

- Tel que mentionné dans le courriel du 2020-03-23, j'invite tous les non CX à prendre rendez-vous avant de vous rendre en pavillon. J'invite les CX à ne pas dépasser le ratio établi selon les normes de déploiement dans les contrôles/cuisinettes. Ceci permettra que le moins de personnes possible soient présentes simultanément dans un même lieu.
- Nous avons peint des repères (marques) au sol, afin d'aider à respecter le distanciation sociale avant d'entrer à la poterne. D'autres repères seront installés en établissement à cette fin. Il importe de les respecter afin de respecter les consignes de santé publique. Voir les photos jointes (2020-04-29), en guise de référence.
- Afin de respecter la distanciation sociale et d'éviter une accumulation d'employés dans la pièce avant l'entrée au point de fouilles à la poterne, et dans le but de limiter l'accès à des objets communs, l'accès aux casiers disponibles à cet endroit ne sera plus possible, jusqu'à avis contraire. Les employés devront conséquemment laisser leur cellulaire dans leur voiture. Puisque les grands froids sont cessés et que les grandes chaleurs n'ont pas débuté, ceci permettra d'accroître les mesures de prévention temporairement.
- La pièce d'entrée en établissement, située avant le point de fouille, sert de premier point de désinfection des mains à l'entrée de l'établissement. Il servira dorénavant également de zone désignée, lors des entrées massives, pour répondre aux questions requises avant l'entrée en établissement, ainsi qu'à la distribution des masques, avant l'entrée au point de fouilles. À l'extérieur des heures d'entrée massive, l'agent à la poterne continuera de poser les questions d'usage et distribuera les masques.

#### Lavage des main :

- Le lavage des mains avec du désinfectant est obligatoire avant l'entrée au point de fouille de l'établissement. Ceci est également obligatoire à toute entrée et sortie de l'établissement au cours d'une même journée.
- Vous êtes invités à vous laver les mains avec de l'eau et du savons après être passé au point de fouille de la poterne, dans la salle de bain normalement réservée aux visiteurs, tel que mentionné dans le courriel du 2020-03-24. À noter que les salles de bain situées à côté de la visite, près du contrôle B, sont également disponibles pour les employés.
- Tout au long de la journée, suite à vos rencontres avec les détenus, avant de manger ou après toute action impliquant un contact avec des surfaces à usage commun, vous êtes encouragés à vous laver les mains avec de l'eau et du savon durant 20 secondes. Si eau et savon ne sont pas disponibles dans votre secteur, vous êtes encouragés à utiliser du savon sans eau ou du désinfectant pour les mains.
- Le lavage des mains est obligatoire lors de toute entrée de secteur et lors de toute sortie de secteur.

#### Espace de travail :

- Vous devez nettoyer votre espace et vos outils de travail avant votre quart de travail, et fréquemment suite au passage de d'autres personnes dans votre lieu de travail.
- Ceci est requis lors de toute entrée en poste (ou dans un bureau) et avant que vous ne quittiez un poste (ou un bureau). Ceci inclut les boutons de contrôle.
- Tenter de désencombrer les surfaces de travail, de façon à faciliter le nettoyage effectué par tous.
- Vous êtes invités à orienter et superviser les nettoyeurs de vos secteurs au sujet du nettoyage, conformément au courriel du 2020-04-28.

#### Masques :

- Tout employé qui se trouve à moins de 2 mètres d'une autre personnel doit porter un masque.
- Tout employé se trouvant dans un lieu fermé restreint durant plus de 2 heures, avec d'autres individus doit porter un masque.
- Les employés doivent porter un masque lors des périodes de briefing, lorsqu'ils circulent en établissement (y compris dans les corridors) et lors de tout contact avec une autre personne (employé ou détenu).
- Il est impératif de porter un masque en tout temps lorsque vous pouvez être en présence d'autres individus (considérant que la notion du 2 mètres n'est pas toujours respectée).
- Vous devez respecter les consignes relatives au port et au retrait du masque (se laver les mains avant manipulation, toucher seulement les élastiques, etc.), tel que mentionné dans les courriels du 2020-04-08 et du 2020-04-14.

- Puisque notre établissement n'est pas un site d'éclosion, vous pouvez généralement porter un masque en tissu personnel. Le cas échéant, je vous encourage à suivre les directives d'entretien, de nettoyage et de rangement. Ainsi, il est recommandé de le laver minimalement quotidiennement, à l'eau chaude savonneuse et de le ranger dans un endroit à l'écart de vos effets personnels, (par exemple dans un contenant ou une enveloppe, toujours dans le même sens (côté porté vers le visage toujours du même sens)). Les endroits où ces masques en tissus sont proscrits sont dans les zones 2 et 3 désignées en établissement.

#### Vêtements :

- Vous êtes fortement encouragés à changer vos vêtements à votre arrivée en établissement et en quittant l'établissement, en mettant les vêtements utilisés dans un sac fermé, destiné au lavage, tel que mentionné dans le courriel du 2020-03-31.
- À cet effet, les salles de bain normalement réservées aux visiteurs sont disponibles pour les employés depuis le mois de mars.

#### Effets personnels :

- Vous êtes fortement encouragés à entrer et sortir le moins d'items personnels possibles de l'établissement.
- Aucun item personnel ne doit être prêté sans un lavage dudit objet avant le prêt et au retour. Le tout doit être précédé et suivi d'un lavage des mains.
- Porter une attention particulière au lavage des objets (crayons, clés, talkies, menottes, etc.).
- À votre arrivée en établissement, au poste de fouille de la poterne, vous êtes fortement encouragés à désinfecter les bacs bleus pour passer vos items personnels dans le AmScan. À cet effet, du désinfectant est disponible à cet endroit.

#### Objets communs :

- En plus de la fermeture du gymnase pour les employés et les détenus, excepté pour les briefings et le diner, des objets communs ne seront temporairement plus accessibles, afin de limiter la propagation du virus, le cas échéant. Ainsi, l'armoire contenant notamment les livres du PAE, située dans la salle des officiers, ne sera dorénavant plus accessible.
- Par ailleurs, chaque employé est invité à se désinfecter les mains avant de prendre ses clés dans le « key watcher ». À cet effet, du désinfectant est disponible à droite des « key watchers » depuis plusieurs semaines déjà.
- De même, ils sont invités à se désinfecter les mains (et idéalement les laver avec de l'eau et du savon), avant et après avoir touché aux autres objets d'usage commun (par exemple les ordinateurs situés dans la salle des officiers et dans les contrôles).

#### Questionnaire:

- Vous devez continuer de répondre quotidiennement au questionnaire affiché à la poterne, avant votre entrée en établissement.

#### Symptômes :

- Si vous présentez des symptômes de la COVID-19, vous ne devez pas entrer en établissement. Vous devez contacter immédiatement votre gestionnaire et téléphoner au 1-877-644-4545.
- Vous devez informer votre gestionnaire dès que possible, des conclusions de votre appel avec la santé publique.

Enfin, vous devez respecter toute autre consigne donnée par santé publique (tousser dans votre coude, éternuer dans un mouchoir, éviter de sortir de chez vous, etc.).

Merci de contribuer à la prévention de la COVID-19.

---



***Josée Campeau***

Directrice | Warden

Centre régional de réception | Regional Reception Center

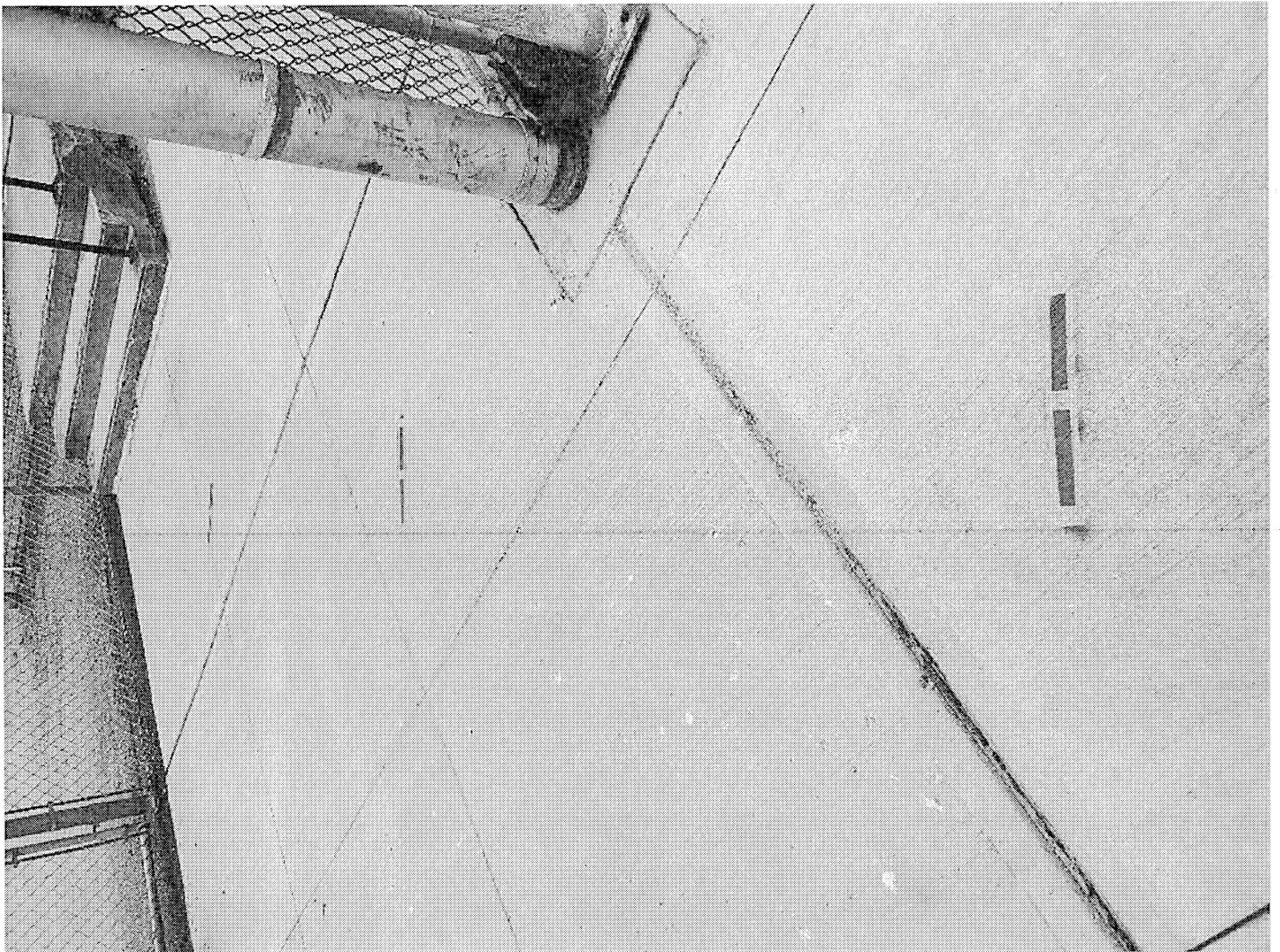
Service correctionnel du Canada | Correctional Service of Canada

246, montée Gagnon, Sainte-Anne-des-Plaines (Québec) J0N 1H0

☎: 450-478-5977 # 7100

☎: 450-478-7661







Government  
of Canada

Gouvernement  
du Canada

**MEMORANDUM**

**NOTE DE SERVICE**

To  
À

Sous-commissaire adjointe, Opérations correctionnelles  
Administration régionale

From  
De

Directrice,  
Centre régional de réception

Security Classification - Classification de sécurité

Our file - Notre référence

7070-1

Your file - Votre référence

Date

2020-04-30

Subject  
Objet

**Procédures mises en place pour la population du CRR**

Depuis le début de la situation en lien avec la covid-19, le CRR a mis en place plusieurs mesures afin de limiter la propagation. Jusqu'à présent le CRR ne déplore aucun cas de COVID-19 tant chez ses détenus que parmi le personnel. La présente met l'accent sur les mesures mises de l'avant localement auprès des détenus.

**Aire de quarantaine**

L'aire de quarantaine est située dans notre ancien secteur d'isolement préventif (toit vert) et comporte des zones 1, 2 et 3. Nous y avons isolé médicalement nos premiers détenus le 23 mars dernier. En date du 16 avril, nous avons ouvert une aile C du pavillon E afin d'accueillir d'autres cas qui devaient être placés en quarantaine (zone 1).

**Double occupation**

Le CRR a également travaillé à la diminution de la double occupation, notamment en poursuivant les transferts dans la région lorsque possible et en identifiant des réaménagements de pavillons pour maximiser l'utilisation des cellules simples. Les discussions se poursuivent avec les directeurs de la région, afin de diminuer notre double occupation cellulaire.

**Activités des détenus**

Les activités pavillonnaires ont été modifiées suivant le rythme recommandé. Par conséquent, les appareils d'entraînements ont été condamnés à compter du 1<sup>er</sup> avril avec du ruban jaune. L'accès au gymnase a été coupé à compter du 2 avril. Depuis le 3 avril, les détenus sortent une rangée à la fois afin de respecter la distanciation sociale. Le 16 avril, il fut également officiellement interdit aux détenus de se faire couper les cheveux considérant l'impossibilité de respecter la distanciation sociale.

Contrairement à la plupart des établissements qui ont un point de vente central, le CRR a toujours distribué la cantine dans chacun des pavillons. Des rappels ont été faits au niveau des mesures d'hygiène à tous les cantiniers.

Plusieurs rencontres ont eu lieu avec le comité de détenus afin de les impliquer et de leur expliquer l'ensemble de ces mesures. Les liens avec le comité consultatif de citoyens ont également été accrus et ceux-ci s'entrelient hebdomadairement avec le président du comité des détenus.

### **Interventions**

Au niveau des interventions, la cessation de la prestation de programme a été mise en place en date du 20 mars. Certains programmes ont malgré tout été maintenus en individuel avec quelques détenus qui avaient soit une audience, un transfert ou une libération.

La présence des aînés et des aumôniers a été cessée en établissement. Ceux-ci demeurent disponibles pour répondre aux demandes ponctuelles. Les agents de liaisons autochtones sont cependant toujours présents en établissement afin de répondre aux besoins.

La présence des enseignants a également été réduite. Depuis le 20 avril, les détenus ont accès à du matériel académique qui est distribué directement dans les pavillons.

De nombreuses mesures ont été prises afin de fournir au personnel tout le matériel de protection nécessaire ainsi que les produits pour nettoyer les locaux au besoin avant et après les entrevues.

Au début avril, des jeux de sudoku, des dessins et des mots croisés ont été remis aux détenus. Le 20 avril, nous avons distribué un paquet de carte par cellule. L'accès à la bibliothèque ne permettant pas la distanciation sociale, nous procédons désormais avec une distribution directement dans chaque pavillon.

Au niveau des UIS, malgré la diminution du nombre des APS, nous nous sommes assurés de maintenir les services 7 jours sur 7.

### **Nettoyage**

Avec la gestionnaire programmes, nous avons créé plusieurs emplois de détenus nettoyeurs supplémentaires qui ont pour seule tâche de nettoyer toute la journée, les différentes aires communes et bureaux d'entrevues dans tous les secteurs.

Des mesures ont été prises afin d'augmenter la fréquence du nettoyage des différents lieux de travail et sur une base volontaire, le CRR est en mesure de procéder au nettoyage des lieux 7 jour sur 7 par des employés. Le personnel des services en établissement a formé tous les nouveaux détenus assignés au nettoyage des locaux ainsi que 2 nouveaux détenus pour la décontamination. Toutes les instructions concernant le nettoyage des téléphones et des douches ont été transmises aux détenus et au personnel.

Les produits sont en place dans toutes les unités en quantité suffisante. Les détenus de tous les pavillons ont été invités à procéder au nettoyage de leur cellule avec les produits appropriés. L'équipe en place dans le secteur de quarantaine a été stabilisée au niveau de l'horaire par l'intégration d'un AC-II stable et expérimenté, ce qui améliore toutes les communications dans ce secteur.

Comme le CRR prend en charge le nettoyage des vêtements de tous les détenus, nous avons procédé à l'ajout d'une paire de jeans supplémentaire pour tous les détenus. Ainsi, ils disposent d'un rechange pour chaque jour et de 3 paires de jeans hebdomadairement. Les vêtements et la literie sont lavés à l'eau chaude. Un stock d'oreillers a été constitué afin de pallier aux besoins des détenus séjournant en zone 2 et 3 compte tenu de la difficulté à décontaminer celles-ci.

## Affichage

Les campagnes d'affichage ont également suivi la cadence selon les recommandations. Toutes les affiches requises ont été placées à la poterne, dans les salles de bains, près des Key watchers, au centre de soins, babillards, salles de repos des officiers, ainsi que dans les pavillons pour les détenus. Selon l'évolution de la situation celles-ci ont été remplacées afin de refléter les mises à jour. Toutes les affiches pour le port et le retrait des Équipements de protection individuelle (EPI) ont été mises en place, et ce, dès le début de l'ouverture de l'aire de quarantaine.

## Santé

Du côté des services de santé, la distribution de la médication en observance directe se fait au niveau du grillagé du plancher C, de même que l'administration du traitement antagoniste aux opiacés depuis le 3 avril. Les parades libres du soir pour la distribution de la médication hebdomadaire et mensuelle ont été jumelées aux 4 périodes de distribution quotidiennes, afin de limiter les mouvements de la population également depuis le 3 avril. Des lignes jaunes ont été apposées au sol le 8 avril afin de favoriser la distanciation sociale. Les consultations urgentes avec les spécialistes qui ne nécessitent pas de présence en personne se font par téléphone ou vidéo-conférence depuis le 1<sup>er</sup> avril. Le centre de soins a maintenu l'offre de service, soit de 7h à 23h.

## Repas

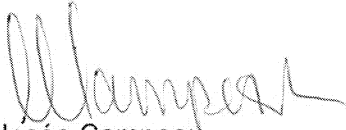
Concernant les repas, tous les détenus en isolement médical ainsi que ceux de l'USD reçoivent leur repas dans des contenants jetables. Les mesures d'hygiène ont été accrues au niveau de la cuisine et le nettoyage des mains de tous les travailleurs est obligatoire et comptabilisé. Les charriots de nourritures qui vont dans les pavillons sont également nettoyés régulièrement et tous les cabarets font l'objet de désinfection comme il se doit. Un des détenus s'est vu assigné la seule et unique tâche de nettoyer tous les endroits fréquemment touchés comme les interrupteurs, poignées de porte, petits appareils, comptoirs, etc. Un communiqué a également été distribué dans la semaine du 6 avril afin d'aviser la population de la possible substitution de certains aliments en raison de problème d'approvisionnement que pourrait présenter la crise du covid-19.

## Masques

Nous avons reçu une livraison de masques hier, le 29 avril, ce qui nous permettra de débiter la distribution pour l'ensemble des détenus. Les instructions sur le port et le retrait du masque seront distribuées à toute la population lors de l'implantation de cette mesure aujourd'hui.

Ces mesures sont revues régulièrement et d'autres seront ajoutées selon notre évaluation et l'évolution de la situation localement.

Soumis, tel que requis.

  
Josée Campeau

c.c. : SD  
DASG

A/c

Lap...e Melanie (QUE)

---

**De:** Campeau Josée (QUE)  
**Envoyé:** 28 avril 2020 17:19  
**À:** 343-Usagers  
**Objet:** nettoyage par les détenus - COVID


Bonjour,,

Comme vous avez pu le constater le CRR a augmenté considérablement le nombre de détenus nettoyeurs dans tous les secteurs afin de maintenir un environnement propre pour votre protection et celle de la population.

Ce message a donc pour but de solliciter votre engagement afin de soutenir l'équipe des SSE dans la supervision de tous ces détenus. Nous demandons à chacun et chacune d'entre vous de mettre un accent particulier sur la supervision des travailleurs dans vos secteurs respectifs. Nous comptons sur votre collaboration pour veiller à ce qu'ils exécutent bien leurs tâche. N'hésitez surtout pas à leur demander de nettoyer tous les endroit désirés.

Merci de votre engagement à maintenir un environnement de travail propre !

---

  
**Josée Campeau**


Directrice | Warden  
Centre régional de réception | Regional Reception Center  
Service correctionnel du Canada | Correctionnal Service of Canada  
246, montée Gagnon, Sainte-Anne-des-Plaines (Québec) J0N 1H0  
[Josée.Campeau@CSC-SCC.GC.CA](mailto:Josée.Campeau@CSC-SCC.GC.CA)

☎: 450-478-5977 poste 7100

☎: 450-478-7661

Gouvernement du Canada | Government of Canada

**SCC – Feuille de travail d’analyse des risques professionnels liés aux tâches effectuées par des employés du SCC potentiellement exposés à la COVID-19 dans les établissements**

<b>ÉTABLISSEMENT :</b> CRR	<b>GROUPE PROFESSIONNEL :</b> Tous les groupes professionnels au sein des établissements	<b>DATE :</b> 2020-04-24
<b>INVENTAIRE RÉALISÉ PAR :</b>	<b>POSTE(S) / TITRE(S) :</b> Richard Marier DASG et Martin Bibeau CX-II membres CLMSST	<b>SIGNATURE(S) / DATE :</b> 

La liste qui suit présente les tâches que les employés des établissements pourraient être amenés à réaliser du point de vue de leur exposition à l’influenza. Chaque tâche a été évaluée par rapport aux dangers posés par le virus de la COVID-19. L’évaluation concerne uniquement l’exposition au virus de la COVID-19 et n’a pas tenu compte d’autres dangers, tels que les faux pas, les chutes, les coups de poing, les bousculades, etc.

TÂCHES	DANGERS	MESURES DE CONTRÔLE
--------	---------	---------------------

**TÂCHES APPLICABLES À TOUS LES GROUPE PROFESSIONNELS DANS LES ÉTABLISSEMENTS**

<p><b>Exposition potentielle de tous les employés à la COVID-19 à la suite de leur contact avec des surfaces potentiellement contaminées sur les lieux de travail ou lors de diverses rencontres avec des employés ou des détenus qui ne sont pas *soupçonnés d’être infectés par la COVID-19</b></p>		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mesures et pratiques générales d’éloignement social sur le lieu de travail : il est recommandé de travailler de concert avec le CSST pour étudier de nouvelles possibilités de mise en place et de promotion des pratiques d’éloignement social dans le contexte des activités du personnel et les détenus effectuées sur le lieu de travail (p. ex., limiter les situations de rassemblement, réduire le nombre des réunions en personne, réorganiser les espaces de réunion et les procédures connexes, approuver les demandes de télétravail lorsque cela est possible, etc.).</li> <li>• Selon les recommandations du « Programme de santé au travail de la fonction publique » de Santé Canada, l’utilisation d’EPI pour la COVID-19 n’est pas nécessaire lorsque l’éloignement social peut être maintenu. L’utilisation excessive ou inappropriée d’EPI peut nuire à la disponibilité des EPI. Il est important de faire un rappel au personnel que l’EPI ne remplace pas le besoin et l’importance de s’assurer que les mesures d’hygiène et de propreté sont en place. Pour minimiser davantage la transmission potentielle de personnes asymptomatiques qui ont été dans la communauté, tout le personnel / les entrepreneurs asymptomatiques qui ne peuvent pas se distancier physiquement des autres (c’est-à-dire à 2 mètres l’un de l’autre) doivent porter un masque non-médical lorsqu’ils sont sur le lieu de travail / établissement, mais uniquement lors de ces interactions avec les autres.</li> </ul>
<p><b>Exposition possible au virus de la COVID-19</b></p>	<p>Exposition possible au virus de la COVID-19</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Un document d’orientation, ainsi que des instructions pour enfiler et retirer les masques chirurgicaux / procéduraux, ont été élaborés et doivent être bien communiqués au personnel.</li> </ul>

		<ul style="list-style-type: none"><li>• Le port de gants est déconseillé lors du travail avec des documents ou lors de la prestation de services. Il est généralement recommandé de maintenir une hygiène des mains en tout temps et d'éviter de toucher ses yeux, son nez et sa bouche.</li></ul>
		<ul style="list-style-type: none"><li>• Des produits désinfectants à base d'alcool doivent être mis à disposition à des endroits stratégiques sur les lieux de travail.</li><li>• Il faut mettre en place des mesures d'hygiène et des pratiques de nettoyage robustes, en portant une attention spéciale aux surfaces fréquemment touchées, telles que les boutons d'ascenseur, les poignées de porte, les accessoires de cuisine, l'équipement de salle de bain, les boutons d'abreuvoir, et les boutons-poussoirs.</li><li>• En outre, lorsqu'un cas suspecté ou confirmé de COVID-19 a été signalé, des services de nettoyage approfondi doivent être mis à disposition pour désinfecter les postes de travail ou les sections des lieux de travail.</li><li>• Les détenus qui présentent des symptômes liés à la COVID-19 doivent être isolés, en attendant l'avis d'un professionnel de la santé.</li><li>• Les employés qui ont voyagé à l'extérieur du Canada au cours de 14 derniers jours, qui ont été en contact direct avec des personnes ayant reçu un diagnostic de COVID-19, qui présentent des symptômes associés avec la COVID-19, qui ont reçu un diagnostic de COVID-19, ou qui attendent des tests en laboratoire ou des résultats, doivent rester à la maison et contacter les autorités locales de santé publique pour obtenir des recommandations concernant les pratiques d'autosurveillance, d'auto-isolement et d'isolement.</li><li>• Des procédures de restriction des visites doivent être en vigueur, s'il y a lieu : procédures de contrôle renforcées à l'entrée des établissements et affiches à l'entrée des installations, dans le but de restreindre l'accès des personnes présentant des symptômes associés à la COVID-19.</li><li>• Pour les fouilles générales dans les endroits où les détenus sont pas soupçonnés d'être infecté par le virus, le personnel doit porter des gants jetables au-dessus des gants de fouilles. Les employés doivent également éviter de toucher leur visage et se laver les mains par la suite. La fréquence des fouilles générales conformément aux plans de fouille en établissement devrait être examinée avec le comité local mixte de la santé et de sécurité au travail pour s'assurer qu'elles sont effectuées à une fréquence permettant d'effectuer la tâche moins fréquemment tout en maintenant un niveau approprié de sécurité et de sûreté de l'établissement.</li></ul>

		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Par mesure de précaution générale, les nouveaux arrivants de détenus (admission / retour dans un établissement fédéral) seront dépistés et isolés de la population générale pendant 14 jours, même s'ils sont asymptomatiques. Pour les détenus asymptomatiques, aucun équipement de protection individuelle n'est requis, mais le personnel doit porter des gants s'il touche les détenus, maintenir une distance de 2 mètres entre les détenus, les détenus doivent nettoyer / désinfecter tout ce qu'ils touchent à l'extérieur de la cellule, les détenus doivent se laver les mains avant de quitter la cellule et des vérifications quotidiennes du bien-être des soins de santé doivent être effectuées. Si l'éloignement social ne peut être maintenu pour certaines tâches et interactions avec les détenus, les employés doivent porter un masque chirurgical / procédural. Voir le document Algorithme COVID-19 pour les admissions / retour à la garde fédérale pour de plus amples informations.</li> <li>• Les détenus présentant des symptômes grippaux ou de type COVID doivent être isolés médicalement du reste de la population pendant 14 jours à compter de la date d'apparition des symptômes. Voir le document Algorithme COVID-19 pour la grippe ou les symptômes de type COVID pour de plus amples informations ainsi que les tâches spécifiques et les mesures de contrôle énumérées dans le reste de cette ARP.</li> <li>• En lien avec les plans d'urgence pour la planification en cas de pandémie, les établissements doivent désigner des endroits pour isoler les détenus dans les scénarios notés ci-dessus.</li> <li>• Procédures de <u>lavage des mains</u> affichées dans toutes les salles de toilettes</li> <li>• Lignes directrices du SCC sur les mesures de prévention et de contrôle des infections</li> </ul>
--	--	---

**TÂCHES ASSOCIÉES AUX SERVICES D'ALIMENTATION ET AUX EMPLOYÉS DES OPÉRATIONS AU SEIN DES ÉTABLISSEMENTS**

		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Utilisation des guichets passe-repas disponibles pour éviter les contacts directs</li> <li>• Fourniture de masques chirurgicaux et d'instructions pour les détenus infectés par la COVID-19</li> <li>• <u>Lavage des mains</u> avant et après la tâche</li> <li>• Lignes directrices du SCC sur les mesures de prévention et de contrôle des infections</li> </ul> <p><b><u>S'il n'est pas possible d'éviter tout contact direct, les mesures préventives supplémentaires suivantes doivent être suivies :</u></b></p>
<p><b>Distribution d'aliments à des détenus *soupçonnés d'être infectés par la COVID-19</b></p>	<p>Exposition possible au virus de la COVID-19 attribuable à un détenu infecté</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mesures d'éloignement social (se tenir à plus de deux mètres d'un détenu lorsque cela est possible)</li> <li>• Fourniture de masques chirurgicaux et d'instructions pertinentes au personnel, au besoin</li> <li>• Fourniture d'écrans faciaux ou de lunettes de sécurité ou de protection au personnel</li> </ul>

		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Fourniture de gants jetables, à éliminer immédiatement après usage, au personnel</li> <li>• Fourniture de blouses ou combinaisons jetables ou réutilisables au personnel</li> <li>• Instructions de déploiement des équipements de protection individuelle à la direction et au personnel</li> <li>• Formation et instructions sur l'utilisation des équipements de protection individuelle</li> <li>• Désinfection de l'écran facial ou des lunettes de sécurité ou de protection</li> </ul>
<b>TÂCHES ASSOCIÉES AU PERSONNEL DE GARDE ET D'ENTRETIEN AU SEIN DES ÉTABLISSEMENTS</b>		
<b>Nettoyage de cellules dont on soupçonne la contamination par la COVID-19</b>	Exposition possible au virus de la COVID-19 attribuable à un détenu infecté	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le détenu doit avoir pour consigne de nettoyer de son mieux sa propre cellule, afin de réduire le plus possible les interventions de nettoyage effectuées par le personnel.</li> <li>• Mesures d'éloignement social : les détenus doivent sortir de la cellule, ou alors ils doivent recevoir l'instruction de rester le plus loin possible de l'employé ou du détenu préposé au nettoyage.</li> <li>• Fourniture de masques chirurgicaux et d'instructions pertinentes au personnel, au besoin</li> <li>• Fourniture de masques chirurgicaux et d'instructions pour les détenus infectés par la COVID-19</li> <li>• Fourniture d'écrans faciaux ou de lunettes de sécurité ou de protection au personnel</li> <li>• Fourniture de gants jetables, à éliminer immédiatement après usage, au personnel</li> <li>• Fourniture de blouses ou combinaisons jetables ou réutilisables au personnel</li> <li>• Désinfection de l'écran facial ou des lunettes de sécurité ou de protection</li> <li>• Instructions de déploiement des équipements de protection individuelle à la direction et au personnel</li> <li>• Formation et instructions sur l'utilisation des équipements de protection individuelle</li> <li>• <u>Lavage des mains</u> avant et après la tâche</li> <li>• Lignes directrices du SCC sur les mesures de prévention et de contrôle des infections</li> </ul>
<b>Nettoyage d'un véhicule qui a transporté un détenu soupçonné d'être infecté par la COVID-19</b>	Exposition possible au virus de la COVID-19 attribuable à un détenu infecté	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Fourniture de masques chirurgicaux et d'instructions pertinentes au personnel, au besoin</li> <li>• Fourniture d'écrans faciaux ou de lunettes de sécurité ou de protection au personnel</li> <li>• Fourniture de gants jetables, à éliminer immédiatement après usage, au personnel</li> <li>• Fourniture de blouses ou combinaisons jetables ou réutilisables au personnel</li> <li>• Désinfection des lunettes de sécurité</li> <li>• Instructions de déploiement des équipements de protection individuelle à la direction et au personnel</li> <li>• Formation et instructions sur l'utilisation des équipements de protection individuelle</li> <li>• <u>Lavage des mains</u> avant et après la tâche</li> </ul>

		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Lignes directrices du SCC sur les mesures de prévention et de contrôle des infections</li> </ul>
<p>Réalisation de différentes tâches d'entretien dans une cellule occupée par un détenu infecté par la COVID-19</p>	<p>Exposition possible au virus de la COVID-19 attribuable à un détenu infecté</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mesures d'éloignement social (se tenir à plus de deux mètres d'un détenu lorsque cela est possible) : le détenu doit sortir de la cellule, ou bien il doit recevoir l'instruction de se tenir le plus loin possible de l'employé.</li> <li>• Fourniture de masques chirurgicaux et d'instructions pertinentes au personnel, au besoin</li> <li>• Fourniture de masques chirurgicaux et d'instructions pour les détenus infectés par la COVID-19</li> <li>• Fourniture d'écrans faciaux ou de lunettes de sécurité ou de protection au personnel</li> <li>• Fourniture de gants jetables, à éliminer immédiatement après usage, au personnel</li> <li>• Fourniture de blouses ou combinaisons jetables ou réutilisables au personnel</li> <li>• Désinfection de l'écran facial ou des lunettes de sécurité ou de protection</li> <li>• Instructions de déploiement des équipements de protection individuelle à la direction et au personnel</li> <li>• Formation et instructions sur l'utilisation des équipements de protection individuelle</li> <li>• <u>Lavage des mains</u> avant et après la tâche</li> <li>• Lignes directrices du SCC sur les mesures de prévention et de contrôle des infections</li> </ul>
<p><b>TÂCHES ASSOCIÉES AU PERSONNEL DES SERVICES DE SANTÉ DES ÉTABLISSEMENTS</b></p>		
<p>Fourniture de médicaments à des détenus soupçonnés d'être infectés par la COVID-19</p>	<p>Exposition possible au virus de la COVID-19 attribuable à un détenu infecté</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Utilisation des guichets passe-repas disponibles pour éviter les contacts directs</li> <li>• Fourniture de masques chirurgicaux et d'instructions pour les détenus infectés par la COVID-19</li> <li>• <u>Lavage des mains</u> avant et après la tâche</li> <li>• Lignes directrices du SCC sur les mesures de prévention et de contrôle des infections</li> </ul> <p><b><u>S'il n'est pas possible d'éviter tout contact direct, les mesures préventives supplémentaires suivantes doivent être suivies :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Mesures d'éloignement social (se tenir à plus de deux mètres d'un détenu lorsque cela est possible)</li> <li>• Fourniture de masques chirurgicaux et d'instructions pertinentes au personnel, au besoin</li> <li>• Fourniture d'écrans faciaux ou de lunettes de sécurité ou de protection au personnel</li> <li>• Fourniture de gants jetables, à éliminer immédiatement après usage, au personnel</li> <li>• Fourniture de blouses ou combinaisons jetables ou réutilisables au personnel</li> <li>• Désinfection de l'écran facial ou des lunettes de sécurité ou de protection</li> </ul>

		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Instructions de déploiement des équipements de protection individuelle à la direction et au personnel</li> <li>• Formation et instructions sur l'utilisation des équipements de protection individuelle</li> <li>• <u>Lavage des mains avant et après la tâche</u></li> <li>• Lignes directrices du SCC sur les mesures de prévention et de contrôle des infections</li> </ul>
<p><b>Les Services de santé offrent des services médicaux réguliers aux détenus *soupçonnés d'être infectés par la COVID-19 (p. ex., examens médicaux, suivi des symptômes, etc.)</b></p>	<p>Exposition possible au virus de la COVID-19 attribuable à un détenu infecté</p>	<p><b>*Remarque : Les contacts directs avec des détenus soupçonnés d'être infectés par la COVID-19 doivent être limités autant que possible.</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Mesures d'éloignement social (se tenir à plus de deux mètres d'un détenu lorsque cela est possible)</li> <li>• Fourniture de masques chirurgicaux et d'instructions pertinentes au personnel, au besoin</li> <li>• Fourniture de masques chirurgicaux et d'instructions pour les détenus infectés par la COVID-19</li> <li>• Fourniture d'écrans faciaux ou de lunettes de sécurité ou de protection au personnel</li> <li>• Fourniture de gants jetables, à éliminer immédiatement après usage, au personnel</li> <li>• Fourniture de blouses ou combinaisons jetables ou réutilisables au personnel</li> <li>• Désinfection des lunettes de sécurité</li> <li>• Instructions de déploiement des équipements de protection individuelle à la direction et au personnel</li> <li>• Formation et instructions sur l'utilisation des équipements de protection individuelle</li> <li>• <u>Lavage des mains avant et après la tâche</u></li> <li>• Lignes directrices du SCC sur les mesures de prévention et de contrôle des infections</li> </ul>
<p><b>Recours par le personnel des Services de santé à l'aérosolisation dans le cas des détenus chez qui on soupçonne un syndrome grippal</b></p>	<p>Exposition possible au virus de la COVID-19 attribuable aux gouttelettes aérogènes d'un détenu infecté</p>	<p><b>*Remarque : Le recours à l'aérosolisation pour les détenus soupçonnés d'être infectés par la COVID-19 ne doit avoir lieu que dans des circonstances exceptionnelles.</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Fourniture de masques N-95 certifiés par le National Institute for Occupational Safety and Health (NIOSH) au personnel (les détenus ne peuvent pas porter des masques chirurgicaux dans ces cas, et il est impossible de maintenir l'éloignement social)</li> <li>• Fourniture d'essais de l'ajustement et d'instructions au personnel, concernant l'utilisation de respirateurs N-95 certifiés par le NIOSH</li> <li>• Fourniture, au personnel, d'écrans faciaux ou de lunettes de sécurité ou de protection, ainsi que de gants jetables à éliminer immédiatement après usage</li> <li>• Fourniture de blouses ou combinaisons jetables ou réutilisables au personnel</li> <li>• Désinfection de l'écran facial ou des lunettes de sécurité ou de protection</li> </ul>

		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Instructions de déploiement des équipements de protection individuelle à la direction et au personnel</li> <li>• Formation et instructions sur l'utilisation des équipements de protection individuelle</li> <li>• <u>Lavage des mains</u> avant et après la tâche</li> <li>• Lignes directrices du SCC sur les mesures de prévention et de contrôle des infections</li> </ul>
<b>TÂCHES ASSOCIÉES AUX EMPLOYÉS DES OPÉRATIONS AU SEIN DES ÉTABLISSEMENTS</b>		
<b>Fouille de véhicules</b>	Possibilité d'entrer en contact avec des surfaces contaminées par le virus de la COVID-19 dans les véhicules des visiteurs	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Procédures de restriction des visites : procédures de contrôle renforcées à l'entrée des établissements et affiches à l'entrée des installations, dans le but de restreindre l'accès des personnes présentant des symptômes associés à la COVID-19</li> <li>• Fourniture de gants jetables à éliminer immédiatement après usage</li> <li>• <u>Lavage des mains</u> avant et après la tâche</li> </ul>
<b>Vérification du courrier</b>	Exposition possible au virus de l'influenza	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Fourniture de désinfectants pour les mains à base d'alcool</li> <li>• <u>Lavage</u> fréquent des mains</li> <li>• Évitez de vous toucher le visage.</li> <li>• Quarantaine de 72 heures du courrier</li> </ul>
<b>Fonctions remplies à l'entrée principale (y compris la fouille des visiteurs)</b>	Exposition potentielle à des visiteurs infectés par la COVID-19 qui entrent dans l'établissement	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Procédures de restriction des visites : procédures de contrôle renforcées à l'entrée des établissements et affiches à l'entrée des installations, dans le but de restreindre l'accès des personnes présentant des symptômes associés à la COVID-19</li> <li>• Mesures d'éloignement social (c'est-à-dire le fait de se tenir à plus de deux mètres d'un détenu lorsque cela est possible)</li> <li>• Masque chirurgical / procédural si l'éloignement social n'est pas possible</li> <li>• Fourniture de désinfectants pour les mains à base d'alcool à l'entrée principale</li> <li>• Fourniture de gants jetables à éliminer immédiatement après usage</li> <li>• Nettoyage du conteneur utilisé pour traiter les objets dans les appareils de radioscopie pour les bagages, à l'aide de lingettes désinfectantes ou d'une solution désinfectante après chaque usage</li> <li>• Instructions de déploiement des équipements de protection individuelle à la direction et au personnel</li> <li>• Formation et instructions sur l'utilisation des équipements de protection individuelle</li> <li>• <u>Lavage</u> fréquent des mains</li> </ul>

<p><b>Fouilles par scanner de détenus *soupçonnés d'être infectés par la COVID-19</b></p>	<p>Exposition possible au virus de la COVID-19 attribuable à un détenu infecté</p>	<p><b>*Remarque : La fouille d'un détenu soupçonné d'être infecté par la COVID-19 ne doit se faire que dans des circonstances exceptionnelles.</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Mesures d'éloignement social : l'éloignement social pourrait ne pas être possible dans ce scénario. Les employés doivent essayer de rester le plus loin possible.</li> <li>• Fourniture de masques chirurgicaux et d'instructions pour les détenus infectés par la COVID-19</li> <li>• <u>Lavage des mains</u> avant et après la tâche</li> <li>• Lignes directrices du SCC sur les mesures de prévention et de contrôle des infections</li> <li>• Fourniture de masques chirurgicaux et d'instructions pertinentes au personnel, au besoin</li> <li>• Fourniture d'écrans faciaux ou de lunettes de sécurité ou de protection au personnel</li> <li>• Fourniture de gants jetables, à éliminer immédiatement après usage, au personnel. Les gants jetables peuvent être porter au-dessus des gants de fouilles.</li> <li>• Instructions de déploiement des équipements de protection individuelle à la direction et au personnel</li> <li>• Formation et instructions sur l'utilisation des équipements de protection individuelle</li> <li>• Fourniture de blouses ou combinaisons jetables ou réutilisables au personnel</li> <li>• Désinfection de l'écran facial ou des lunettes de sécurité ou de protection</li> </ul>
<p><b>Fouilles de détenus soupçonnés d'être infectés par la COVID-19 (fouilles à nu comprises)</b></p>	<p>Exposition possible au virus de la COVID-19 attribuable à un détenu infecté</p>	<p><b>*Remarque : La fouille d'un détenu soupçonné d'être infecté par la COVID-19 ne doit se faire que dans des circonstances exceptionnelles.</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Réduction de la fréquence des fouilles de base ou modification des circonstances qui y sont liées lorsque cela est possible</li> <li>• Mesures d'éloignement social : l'éloignement social pourrait ne pas être possible dans ce scénario. Les employés doivent essayer de rester le plus loin possible.</li> <li>• Fourniture de masques chirurgicaux et d'instructions pour les détenus infectés par la COVID-19</li> <li>• <u>Lavage des mains</u> avant et après la tâche</li> <li>• Lignes directrices du SCC sur les mesures de prévention et de contrôle des infections</li> <li>• Fourniture de masques chirurgicaux et d'instructions pertinentes au personnel, au besoin</li> <li>• Fourniture d'écrans faciaux ou de lunettes de sécurité ou de protection au personnel</li> <li>• Fourniture de gants jetables, à éliminer immédiatement après usage, au personnel. Les gants jetables peuvent être porter au-dessus des gants de fouilles.</li> <li>• Instructions de déploiement des équipements de protection individuelle à la direction et au personnel</li> </ul>

		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Formation et instructions sur l'utilisation des équipements de protection individuelle</li> <li>• Fourniture de blouses ou combinaisons jetables ou réutilisables au personnel</li> <li>• Désinfection de l'écran facial ou des lunettes de sécurité ou de protection</li> </ul>
<p><b>Fouilles de cellules et autres endroit où des détenus soupçonnés d'être infectés par la COVID-19 y sont isolés</b></p>	<p>Exposition possible au virus de la COVID-19 attribuable à un détenu infecté</p>	<p><b>*Remarque : La fouille d'un détenu soupçonné d'être infecté par la COVID-19 ne doit se faire que dans des circonstances exceptionnelles.</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Réduction de la fréquence des fouilles de base ou modification des circonstances qui y sont liées lorsque cela est possible</li> <li>• Mesures d'éloignement social : l'éloignement social pourrait ne pas être possible dans ce scénario. Les employés doivent essayer de rester le plus loin possible.</li> <li>• Fourniture de masques chirurgicaux et d'instructions pour les détenus infectés par la COVID-19</li> <li>• <u>Lavage des mains</u> avant et après la tâche</li> <li>• Lignes directrices du SCC sur les mesures de prévention et de contrôle des infections</li> <li>• Fourniture de masques chirurgicaux et d'instructions pertinentes au personnel, au besoin</li> <li>• Fourniture d'écrans faciaux ou de lunettes de sécurité ou de protection au personnel</li> <li>• Fourniture de gants jetables, à éliminer immédiatement après usage, au personnel. Les gants jetables peuvent être porter au-dessus des gants de fouilles.</li> <li>• Instructions de déploiement des équipements de protection individuelle à la direction et au personnel</li> <li>• Formation et instructions sur l'utilisation des équipements de protection individuelle</li> <li>• Fourniture de blouses ou combinaisons jetables ou réutilisables au personnel</li> </ul> <p>Désinfection de l'écran facial ou des lunettes de sécurité ou de protection</p>
<p><b>Douches pour les détenus soupçonnés d'être infectés par la COVID-19</b></p>	<p>Exposition possible au virus de la COVID-19 attribuable à un détenu infecté</p>	<p><b>*Remarque : Les détenus soupçonnés d'être infectés par la COVID-19 sont autorisés à se doucher. Néanmoins, des dispositions doivent être mises en place pour maintenir la durée d'utilisation des douches dans des limites raisonnables. En outre, s'il est vrai que cette activité doit être surveillée, des dispositions doivent être mises en place pour assurer le respect des exigences d'éloignement social par le personnel de surveillance.</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Mesures d'éloignement social (se tenir à plus de deux mètres d'un détenu lorsque cela est possible)</li> <li>• <u>Lavage des mains</u> avant et après la tâche</li> <li>• Fourniture de masques chirurgicaux et d'instructions pour les détenus infectés par la COVID-19 (à l'entrée et à la sortie des salles de bains)</li> <li>• Lignes directrices du SCC sur les mesures de prévention et de contrôle des infections</li> </ul>

		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Fourniture de masques chirurgicaux et d'instructions pertinentes au personnel, au besoin</li> <li>• Fourniture d'écrans faciaux ou de lunettes de sécurité ou de protection au personnel</li> </ul>
		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Fourniture de gants jetables, à éliminer immédiatement après usage, au personnel</li> <li>• Fourniture de blouses ou combinaisons jetables ou réutilisables au personnel</li> <li>• Désinfection de l'écran facial ou des lunettes de sécurité ou de protection</li> <li>• Instructions de déploiement des équipements de protection individuelle à la direction et au personnel</li> <li>• Formation et instructions sur l'utilisation des équipements de protection individuelle</li> <li>• Les détenus doivent nettoyer et désinfecter les douches après usage. Cette activité doit être surveillée (tout en respectant les exigences d'éloignement social) par le personnel, afin de garantir que le travail sera effectué avec rigueur</li> </ul>
<p><b>Accompagnement de détenus soupçonnés d'être infectés par la COVID-19 aux Services de santé ou dans d'autres secteurs de l'établissement</b></p>	<p>Exposition possible au virus de la COVID-19 attribuable à un détenu infecté</p>	<p><b>*Remarque : L'accompagnement de détenus soupçonnés d'être infectés par la COVID-19 vers n'importe quel endroit de l'établissement ne doit se faire que dans des circonstances exceptionnelles.</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Mesures d'éloignement social (se tenir à plus de deux mètres d'un détenu lorsque cela est possible)</li> <li>• Fourniture de masques chirurgicaux et d'instructions pour les détenus infectés par la COVID-19</li> <li>• Fourniture de masques chirurgicaux et d'instructions pertinentes au personnel, au besoin</li> <li>• Fourniture d'écrans faciaux ou de lunettes de sécurité ou de protection au personnel</li> <li>• Fourniture de gants jetables, à éliminer immédiatement après usage, au personnel</li> <li>• Fourniture de blouses ou combinaisons jetables ou réutilisables au personnel</li> <li>• Désinfection de l'écran facial ou des lunettes de sécurité ou de protection, et élimination des gants et des blouses ou combinaisons</li> <li>• <u>Lavage des mains</u> avant et après la tâche</li> <li>• Lignes directrices du SCC sur les mesures de prévention et de contrôle des infections</li> </ul>
<p><b>Réalisation du dénombrement officiel dans des cellules occupées par des détenus soupçonnés d'être infectés par la COVID-19</b></p>	<p>Exposition possible au virus de la COVID-19 attribuable à un détenu infecté</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mesures d'éloignement social : réaliser le dénombrement tout en limitant autant que possible le contact réel avec le détenu (c'est-à-dire n'entrer dans la cellule que si cela est nécessaire pour confirmer la présence du détenu).</li> <li>• <u>Lavage des mains</u> avant et après la tâche</li> <li>• Lignes directrices du SCC sur les mesures de prévention et de contrôle des infections</li> </ul> <p><b>*Si l'employé doit absolument entrer dans la cellule</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Fourniture de masques chirurgicaux et d'instructions pour les détenus infectés par la COVID-19</li> </ul>

		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Fourniture de masques chirurgicaux et d'instructions pertinentes au personnel, au besoin</li> <li>• Fourniture d'écrans faciaux ou de lunettes de sécurité ou de protection au personnel</li> <li>• Fourniture de gants jetables, à éliminer immédiatement après usage, au personnel</li> <li>• Fourniture de blouses ou combinaisons jetables ou réutilisables au personnel</li> <li>• Désinfection de l'écran facial ou des lunettes de sécurité ou de protection</li> <li>• Instructions de déploiement des équipements de protection individuelle à la direction et au personnel</li> <li>• Formation et instructions sur l'utilisation des équipements de protection individuelle</li> </ul>
<p><b>Accompagnement de détenus soupçonnés d'être infectés par la COVID-19 à l'extérieur de l'établissement (p. ex., à l'hôpital)</b></p>	<p>Exposition possible au virus de la COVID-19 attribuable à un détenu infecté</p>	<p><b>*Remarque : L'accompagnement de détenus soupçonnés d'être infectés par la COVID-19 vers un endroit à l'extérieur de l'établissement ne doit se faire que dans des circonstances essentielles.</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Aviser l'agent ou agent de sécurité responsable des mesures de précaution à prendre lors du transport ou de l'accompagnement d'un détenu (des EPI peuvent être fournis par les services de santé de l'établissement).</li> <li>• Les détenus doivent se laver les mains avant de sortir de la cellule.</li> <li>• Le détenu doit porter un masque chirurgical/opératoire durant le transport. Si le détenu n'est pas en mesure de porter le masque en continu, les agents de transport doivent porter un protecteur facial (masque chirurgical/opératoire).</li> <li>• Les membres du personnel infirmier et autres fonctionnaires désignés à l'établissement ou installation/hôpital d'accueil doivent informer le gestionnaire correctionnel des précautions appropriées à suivre. Les employés doivent suivre les politiques de santé et de sécurité de l'hôpital, qui peuvent varier d'un hôpital à l'autre et d'une zone à l'autre au sein de l'hôpital. Il s'agit notamment de l'utilisation appropriée de l'équipement de protection individuelle selon les directives du personnel hospitalier.</li> <li>• Le personnel se trouvant dans le secteur où le détenu doit être transporté ou accompagné doit connaître les précautions à suivre sans pour autant divulguer de renseignements médicaux sur un patient.</li> <li>• Maintien d'une distance de six pieds, le détenu se trouvant sur la banquette arrière d'un véhicule</li> <li>• Distributeurs portatifs de désinfectants et de lingettes pour les mains</li> <li>• Désinfection du véhicule après son utilisation dans ces situations</li> <li>• <u>Lavage des mains</u> avant et après la tâche</li> <li>• Les employés devraient continuer à porter leur masque chirurgical et continuer avec l'éloignement social, lorsque possible durant l'accompagnement à l'intérieur de l'hôpital.</li> <li>• Instructions de déploiement des équipements de protection individuelle à la direction et au personnel</li> <li>• Formation et instructions sur l'utilisation des équipements de protection individuelle</li> </ul>

		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Lignes directrices du SCC sur les mesures de prévention et de contrôle des infections</li> </ul>
<p><b>Appels téléphoniques pour les détenus soupçonnés d'être infectés par la COVID-19</b></p>	<p>Exposition possible au virus de la COVID-19 attribuable à un détenu infecté</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Apporter l'appareil téléphonique au détenu afin d'éviter que celui-ci sorte de la cellule.</li> <li>• Mesures d'éloignement social : éviter d'entrer physiquement dans la cellule, si possible</li> <li>• Masque chirurgical / procédural, écrans faciaux ou lunettes de sécurité, blouses ou combinaisons jetable ou réutilisables et gants jetables, lorsque l'éloignement social n'est pas possible</li> <li>• Instructions de déploiement des équipements de protection individuelle à la direction et au personnel</li> <li>• Formation et instructions sur l'utilisation des équipements de protection individuelle</li> <li>• <u>Lavage des mains</u> avant et après la tâche</li> <li>• Lignes directrices du SCC sur les mesures de prévention et de contrôle des infections</li> <li>• Désinfection de l'appareil téléphonique à l'aide de lingettes désinfectantes (en portant des lunettes de sécurité ou de protection, des gants et des masques chirurgicaux)</li> <li>• <u>Lavage des mains</u> après les mesures de désinfection liées à la tâche.</li> </ul>
<p><b>Intervention d'urgence pour les détenus récalcitrants soupçonnés d'être infectés par la COVID-19 (détenu qui refuse de porter un masque chirurgical)</b></p>	<p>Exposition possible au virus de la COVID-19 attribuable à un détenu infecté</p>	<p><b>*Remarque : L'intervention physique doit être limitée à ce qui est nécessaire et doit se faire en conformité avec le Modèle d'engagement et d'intervention (MEI).</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Mesures d'éloignement social : l'éloignement social pourrait ne pas toujours être possible dans ce scénario. Les employés doivent essayer de rester le plus loin possible.</li> <li>• Fourniture de masques chirurgicaux et d'instructions pour les détenus infectés par la COVID-19</li> <li>• Fourniture de masques chirurgicaux et d'instructions au personnel</li> <li>• Fourniture d'écrans faciaux ou de lunettes de sécurité ou de protection au personnel</li> <li>• Fourniture de gants jetables au personnel</li> <li>• Fourniture de blouses ou combinaisons jetables ou réutilisables au personnel</li> <li>• Désinfection de l'écran facial ou des lunettes de sécurité ou de protection</li> <li>• Instructions de déploiement des équipements de protection individuelle à la direction et au personnel</li> <li>• Formation et instructions sur l'utilisation des équipements de protection individuelle</li> <li>• <u>Lavage des mains</u> avant et après la tâche</li> <li>• Lignes directrices du SCC sur les mesures de prévention et de contrôle des infections</li> <li>• Le détenu doit rester isolé dans la cellule jusqu'à ce qu'il se montre coopératif.</li> </ul>

		<ul style="list-style-type: none"><li>• Une procédure d'intervention doit être établie dans ces cas.</li><li>• L'EIU peut être appelée à intervenir conformément au MEI.</li><li>• Le personnel doit désinfecter le matériel de protection de l'EIU après usage, en portant des gants jetables, des combinaisons jetables, des écrans faciaux ou des lunettes de sécurité ou de protection, ainsi que des masques chirurgicaux.</li></ul>
<b>Administration de la RCR pour tous les individus dans le lieu de de travail</b>	Exposition possible au virus de la COVID-19 attribuable à un détenu infecté	<ul style="list-style-type: none"><li>• Document de révisions intérimaires de la RCR</li><li>• Ne pas ventiler le patient</li><li>• Placer le masque chirurgical sur le patient</li><li>• Fourniture, instructions et test d'ajustement du masque N-95 pour le personnel qui fait la RCR</li><li>• Fourniture de l'écran facial ou lunettes de sécurité ou de protection</li><li>• Fourniture de gants jetables au personnel</li><li>• Fourniture de blouses ou combinaisons jetables ou réutilisables au personnel</li><li>• Désinfection de l'écran facial ou lunettes de sécurité ou de protection</li><li>• Désinfection de la machine DAE après utilisation</li><li>• Instructions de déploiement des équipements de protection individuelle à la direction et au personnel</li><li>• <u>Lavage des mains</u> avant et après la tâche</li><li>• Formation de secouristes / RCR / DAE</li><li>• Instructions sur l'utilisation du vaporisateur nasal de naloxone</li><li>• Lignes directrices du SCC sur les mesures de prévention et de contrôle des infections</li></ul>

Josee Lampeau  
Directrice  
*Josee Lampeau*  
2020/05/01

## Lapce Melanie (QUE)

---

**De:** Campeau Josée (QUE)  
**Envoyé:** 24 avril 2020 14:06  
**À:** 343-Usagers  
**Objet:** TR: Consignes de prévention

Bonjour,

Voir nouveaux ajouts en bleu.

À noter que les couleurs antérieures ont été retirées pour faciliter la lecture.

Merci de votre collaboration.

---

  
**Josée Campeau**

Directrice | Warden  
Centre régional de réception | Regional Reception Center  
Service correctionnel du Canada | Correctional Service of Canada  
246, montée Gagnon, Sainte-Anne-des-Plaines (Québec) J0N 1H0  
☎: 450-478-5977 # 7100  
☎: 450-478-7661

---

**De :** Campeau Josée (QUE) <Josee.Campeau@CSC-SCC.GC.CA>  
**Envoyé :** 20 avril 2020 14:32  
**À :** 343-Usagers <343-Usagers@csc-scc.gc.ca>  
**Objet :** Consignes de prévention

Bonjour,

Suite au courriel ci-dessous, voir précisions et ajouts importants en rouge.

Merci

---

  
**Josée Campeau**

Directrice | Warden  
Centre régional de réception | Regional Reception Center  
Service correctionnel du Canada | Correctional Service of Canada  
246, montée Gagnon, Sainte-Anne-des-Plaines (Québec) J0N 1H0  
☎: 450-478-5977 # 7100  
☎: 450-478-7661

---

**De :** Campeau Josée (QUE)  
**Envoyé :** 16 avril 2020 23:08  
**À :** 343-Usagers  
**Objet :** Consignes de prévention

Bonjour,

La présente vise à vous rappeler les consignes de sécurité en prévention de la propagation de la COVID-19.

Distanciation sociale :

- Toute personne doit, lorsque possible et non requis par ses fonctions, respecter la distanciation sociale établie à 2 mètres par santé publique. Cette consigne est valide même si les deux individus portent un masque.
- Cette consigne est également valide lors des briefings, des repas et de toute autre rencontre.
- Advenant des postes où il est impossible de respecter la distanciation sociale, vous êtes invités à discuter avec votre gestionnaire afin d'évaluer les options (modification des heures de repas, présence dynamique accrue sur le plancher afin d'éviter des rassemblements dans les contrôles, etc.).

Lavage des main :

- Le lavage des mains avec du désinfectant est obligatoire avant l'entrée au point de fouille de l'établissement. Ceci est également obligatoire à toute entrée et sortie de l'établissement au cours d'une même journée.
- Tout au long de la journée, suite à vos rencontres avec les détenus, avant de manger ou après toute action impliquant un contact avec des surfaces à usage commun, vous êtes encouragés à vous laver les mains avec de l'eau et du savon durant 20 secondes. Si eau et savon ne sont pas disponibles dans votre secteur, vous êtes encouragés à utiliser du savon sans eau ou du désinfectant pour les mains.
- Le lavage des mains est obligatoire lors de toute entrée de secteur et lors de toute sortie de secteur.

Espace de travail :

- Vous devez nettoyer votre espace et vos outils de travail avant votre quart de travail, et fréquemment suite au passage de d'autres personnes dans votre lieu de travail.
- Ceci est requis lors de toute entrée en poste (ou dans un bureau) et avant que vous ne quittiez un poste (ou un bureau). Ceci inclut les boutons de contrôle.
- Tenter de désencombrer les surfaces de travail, de façon à faciliter le nettoyage effectué par tous.

Masques :

- Tout employé qui se trouve à moins de 2 mètres d'une autre personnel doit porter un masque.
- Tout employé se trouvant dans un lieu fermé restreint durant plus de 2 autres, avec d'autres individus doit porter un masque.
- Les employés doivent porter un masque lors des périodes de briefing, lorsqu'ils circulent en établissement (y compris dans les corridors) et lors de tout contact avec une autre personne (employé ou détenu).
- Il est impératif de porter un masque en tout temps lorsque vous pouvez être en présence d'autres individus (considérant que la notion du 2 mètres n'est pas toujours respectée).
- Vous devez respecter les consignes relatives au port et au retrait du masque (se laver les mains avant manipulation, toucher seulement les élastiques, etc.).

Vêtements :

- Vous êtes fortement encouragés à changer vos vêtements à votre arrivée en établissement et en quittant l'établissement, en mettant les vêtements utilisés dans un sac fermé, destiné au lavage.
- À cet effet, les salles de bain normalement réservées aux visiteurs sont disponibles pour les employés depuis le dernier mois.

Effets personnels :

- Vous êtes fortement encouragés à entrer et sortir le moins d'items personnels possibles de l'établissement.
- Aucun item personnel ne doit être prêté sans un lavage dudit objet avant le prêt et au retour. Le tout doit être précédé et suivi d'un lavage des mains.
- Porter une attention particulière au lavage des objets (crayons, clés, talkies, menottes, etc.).

Questionnaire:

- Vous devez continuer de répondre quotidiennement au questionnaire affiché à la poterne, avant votre entrée en établissement.

Symptômes :

- Si vous présentez des symptômes de la COVID-19, vous ne devez pas entrer en établissement. Vous devez contacter immédiatement votre gestionnaire et téléphoner au 1-877-644-4545.
- Vous devez informer votre gestionnaire dès que possible, des conclusions de votre appel avec la santé publique.

Enfin, vous devez respecter toute autre consigne donnée par santé publique (tousser dans votre coude, éternuer dans un mouchoir, éviter de sortir de chez vous, etc.).

Merci de contribuer à la prévention de la COVID-19.

---

 **Josée Campeau**

Directrice | Warden  
Centre régional de réception | Regional Reception Center  
Service correctionnel du Canada | Correctional Service of Canada  
246, montée Gagnon, Sainte-Anne-des-Plaines (Québec) J0N 1H0  
☎: 450-478-5977 # 7100  
☎: 450-478-7661

## Laporterie Melanie (QUE)

---

**De:** Campeau Josée (QUE)  
**Envoyé:** 22 avril 2020 16:58  
**À:** 343-Usagers  
**Objet:** Port du masque N95 - rasage  
**Pièces jointes:** Personal Protective Equipment and CPR Guidelines / Procédures pour l'Équipement de protection individuelle et RCR

**Catégories:** Lu Josée; a/c COVID; À imprimer COVID

Bonjour,

La présente vise à vous rappeler que, dans un contexte où le RCR doit être pratiqué, il est nécessaire que l'employé (NU, CX ou autre) effectuant le RCR, porte un masque N95. En conséquence, les hommes doivent être bien rasés, afin d'être en mesure de porter efficacement le masque.

Dans le contexte actuel de la pandémie COVID-19, ceci prend encore plus d'importance, considérant les complications possibles de la maladie.

GCBO : SVP diffuser cette information lors des briefings.

Merci de votre collaboration.

---

 **Josée Campeau**

Directrice | Warden  
Centre régional de réception | Regional Reception Center  
Service correctionnel du Canada | Correctional Service of Canada  
246, montée Gagnon, Sainte-Anne-des-Plaines (Québec) J0N 1H0  
☎: 450-478-5977 # 7100  
✉: 450-478-7661

## Lap...e Melanie (QUE)

---

**De:** Campeau Josée (QUE)  
**Envoyé:** 9 avril 2020 14:25  
**À:** 343-Usagers  
**Objet:** Personal Protective Equipment and CPR Guidelines / Procédures pour l'Équipement de protection individuelle et RCR  
**Pièces jointes:** EN\_COVID -19 INTERIM REVISIONS TO CPR PROCEDURES\_April 8 2020\_FINAL.pdf; FR\_COVID -19 INTERIM REVISIONS TO CPR PROCEDURES\_April 8 2020\_FINAL.pdf; Guide EPI version finale Français 8 avril.pdf; PPE Guidelines Final English April 8 2020 (2).pdf; PPE memo, ACHS approved, 8 Apr 2020.pdf

Bonjour,

Ci-joint pour votre information, les directives en lien avec les masques pour les employés, les équipements de protection individuels (EPI) et le RCR.

À noter les précisions suivantes :

### RCR

- Coordonnateur pour RCR : La personne identifiée est le GC de l'unité. En son absence, ce sera le 2<sup>ème</sup> GC au BO. En 3<sup>ème</sup> lieu, ce sera le GCBO.

### EPI

- Des masques N-95 seront disponibles dans le charriot prévu en cas d'un cas positif au secteur du toit vert. Ces masques doivent être portés avec l'accord du GC.
- Si utilisation d'un masque N95 : Dans les heures d'ouverture du centre de soins, les masques utilisés doivent être remis à une infirmière qui les placera dans une boîte prévue à cet effet. À l'extérieur de ces heures, les masques utilisés devront être remis au GCBO qui les remettra à une infirmière le matin. Des bacs seront fournis aux soins de santé et au BO à cet effet.
- Si utilisation de lunettes de protection : Les lunettes devront être remises dans la boîte à cet effet au GCBO. Un détenu sera affecté au nettoyage et les membres du personnel seront invités à les re-nettoyer avant usage.
- Un lieu sera identifié dans le secteur du toit vert pour vêtir et un autre pour dévêtir l'EPI.

Merci

---

**Josée Campeau**

Directrice | Warden  
Centre régional de réception | Regional Reception Center  
Service correctionnel du Canada | Correctional Service of Canada  
246, montée Gagnon, Sainte-Anne-des-Plaines (Québec) J0N 1H0  
☎: 450-478-5977 # 7100  
✉: 450-478-7661

---

**De :** Page Alessandria (QUE) <[Alessandria.Page@CSC-SCC.GC.CA](mailto:Alessandria.Page@CSC-SCC.GC.CA)>

**Envoyé :** 9 avril 2020 09:51

**À :** 300-Directeurs établissements et districts <[300-Directeursetablisementsetdistricts@CSC-SCC.GC.CA](mailto:300-Directeursetablisementsetdistricts@CSC-SCC.GC.CA)>


Cc : 301-SC <[301-SC@csc-scc.gc.ca](mailto:301-SC@csc-scc.gc.ca)>; 301-SCA - Opérations <[301-SCAOperations@CSC-SCC.GC.CA](mailto:301-SCAOperations@CSC-SCC.GC.CA)>; 301-SCA - Services Intégrés <[AR-SCA-ServicesIntegres@CSC-SCC.GC.CA](mailto:AR-SCA-ServicesIntegres@CSC-SCC.GC.CA)>; 301-AR Communications et services à la haute direction <[ARCommunicationsetservicesalahautedirection@CSC-SCC.GC.CA](mailto:ARCommunicationsetservicesalahautedirection@CSC-SCC.GC.CA)>; 301-AR Évaluation et Interventions <[301-AREvaluationetInterventions@CSC-SCC.GC.CA](mailto:301-AREvaluationetInterventions@CSC-SCC.GC.CA)>; 301-AR Sécurité <[301-ARSecurite@CSC-SCC.GC.CA](mailto:301-ARSecurite@CSC-SCC.GC.CA)>; 301-AR Initiatives autochtones <[301-ARInitiativesautochtones@CSC-SCC.GC.CA](mailto:301-ARInitiativesautochtones@CSC-SCC.GC.CA)>; 301-AR Services techniques <[301-ARServicestechniques@CSC-SCC.GC.CA](mailto:301-ARServicestechniques@CSC-SCC.GC.CA)>; GEN-QUE Classement dossiers administratifs (QUE) <[dossiersadministratifs.GEN-QUEClassement@CSC-SCC.GC.CA](mailto:dossiersadministratifs.GEN-QUEClassement@CSC-SCC.GC.CA)>

**Objet** : TR: Personal Protective Equipment and CPR Guidelines / Procédures pour l'Équipement de protection individuelle et RCR

Bonjour,

Veillez prendre connaissance de la note de service ainsi que les documents joints en lien avec le sujet précité.

Merci,  
Bonne journée !

 Marie-Thérèse Farah , de la part de / on behalf of:  
**Alessandria Page**

Sous-commissaire régionale, Région du Québec  
Service correctionnel du Canada / Gouvernement du Canada  
[alessandria.page@csc-scc.gc.ca](mailto:alessandria.page@csc-scc.gc.ca) / Tél.: 450-972-7756

Regional Deputy Commissioner, Quebec Region  
Correctional Service Canada / Government of Canada  
[alessandria.page@csc-scc.gc.ca](mailto:alessandria.page@csc-scc.gc.ca) / Tél.: 450-972-7756

 Service correctionnel Canada  Correctional Service Canada 

**De** : Morse Jennifer (NHQ-AC) <[Jennifer.Morse@CSC-SCC.GC.CA](mailto:Jennifer.Morse@CSC-SCC.GC.CA)> **De la part de** Wheatley Jennifer (NHQ-AC)

**Envoyé** : 8 avril 2020 16:56

**À** : 100-HS-RDs <[100-HS-RDs@CSC-SCC.GC.CA](mailto:100-HS-RDs@CSC-SCC.GC.CA)>; 100-RDC <[100-RDC@CSC-SCC.GC.CA](mailto:100-RDC@CSC-SCC.GC.CA)>

**Cc** : Kelly Anne (NHQ-AC) <[Anne.Kelly@CSC-SCC.GC.CA](mailto:Anne.Kelly@CSC-SCC.GC.CA)>; Tousignant Alain (NHQ-AC) <[Alain.Tousignant@CSC-SCC.GC.CA](mailto:Alain.Tousignant@CSC-SCC.GC.CA)>; 100-ADCCO <[100-ADCCO@CSC-SCC.GC.CA](mailto:100-ADCCO@CSC-SCC.GC.CA)>; 100-ADC-IS <[100-ADC-IS@CSC-SCC.GC.CA](mailto:100-ADC-IS@CSC-SCC.GC.CA)>; 100-HS-TxCentreHeads <[100-HS-TxCentreHeads@CSC-SCC.GC.CA](mailto:100-HS-TxCentreHeads@CSC-SCC.GC.CA)>; 100-SectorHeads-SDC <[100-SectorHeads-SDC@CSC-SCC.GC.CA](mailto:100-SectorHeads-SDC@CSC-SCC.GC.CA)>; 100-HS-Physicians <[100-HS-Physicians@CSC-SCC.GC.CA](mailto:100-HS-Physicians@CSC-SCC.GC.CA)>; Clarke Ginette (NHQ) <[Ginette.Clarke@CSC-SCC.GC.CA](mailto:Ginette.Clarke@CSC-SCC.GC.CA)>; Castonguay Audrey (NHQ-AC) <[Audrey.Castonguay@csc-scc.gc.ca](mailto:Audrey.Castonguay@csc-scc.gc.ca)>; de Souza Henry (NHQ-AC) <[Henry.deSouza@CSC-SCC.GC.CA](mailto:Henry.deSouza@CSC-SCC.GC.CA)>; Varsaneux Olivia (NHQ-AC) <[Olivia.Varsaneux@CSC-SCC.GC.CA](mailto:Olivia.Varsaneux@CSC-SCC.GC.CA)>; Cibula Colette (NHQ-AC) <[Colette.Cibula@CSC-SCC.GC.CA](mailto:Colette.Cibula@CSC-SCC.GC.CA)>; Gagnon Kirstan (NHQ-AC) <[Kirstan.Gagnon@CSC-SCC.GC.CA](mailto:Kirstan.Gagnon@CSC-SCC.GC.CA)>

**Objet** : Personal Protective Equipment and CPR Guidelines / Procédures pour l'Équipement de protection individuelle et RCR

Hello,

Please find attached memorandum and attachments on the above-noted subject.

Thank you,

---

Bonjour

Veillez trouver ci-joint, une note de service et les pièces-jointe sur le sujet susmentionné.

Merci,  
Jennifer

Jennifer Wheatley, CD, MA  
Assistant Commissioner, Health Services  
Correctional Service Canada / Government of Canada  
[Jennifer.Wheatley@csc-scc.gc.ca](mailto:Jennifer.Wheatley@csc-scc.gc.ca) / Tel: 613-995-8023

Commissaire adjointe, Services de santé  
Service correctionnel Canada / Gouvernement du Canada  
[Jennifer.Wheatley@csc-scc.gc.ca](mailto:Jennifer.Wheatley@csc-scc.gc.ca) / Tél : 613-995-8023

*Please do not hesitate to reply in the official language of your choice. / N'hésitez pas à répondre dans la langue officielle de votre choix*

## Lapc Melanie (QUE)

---


**De:** Campeau Josée (QUE)  
**Envoyé:** 20 avril 2020 14:32  
**À:** 343-Usagers  
**Objet:** Consignes de prévention

Bonjour,

Suite au courriel ci-dessous, voir précisions et ajouts importants en rouge.

Merci

---

  
**Josée Campeau**

Directrice | Warden  
Centre régional de réception | Regional Reception Center  
Service correctionnel du Canada | Correctional Service of Canada  
246, montée Gagnon, Sainte-Anne-des-Plaines (Québec) J0N 1H0  
☎: 450-478-5977 # 7100  
☎: 450-478-7661

---

**De :** Campeau Josée (QUE)  
**Envoyé :** 16 avril 2020 23:08  
**À :** 343-Usagers <343-Usagers@csc-scc.gc.ca>  
**Objet :** Consignes de prévention

Bonjour,

La présente vise à vous rappeler les consignes de sécurité en prévention de la propagation de la COVID-19.

Distanciation sociale :

- Toute personne doit, lorsque possible et non requis par ses fonctions, respecter la distanciation sociale établie à 2 mètre par santé publique. Cette consigne est valide même si les deux individus portent un masque.
- Cette consigne est également valide lors des briefings, des repas et de toute autre rencontre.

Lavage des mains :

- Le lavage des mains avec du désinfectant est obligatoire avant l'entrée au point de fouille de l'établissement. Ceci est également obligatoire à toute entrée et sortie de l'établissement au cours d'une même journée.
- Tout au long de la journée, suite à vos rencontres avec les détenus, avant de manger ou après toute action impliquant un contact avec des surfaces à usage commun, vous êtes encouragés à vous laver les mains avec de l'eau et du savon durant 20 secondes. Si eau et savon ne sont pas disponibles dans votre secteur, vous êtes encouragés à utiliser du savon sans eau ou du désinfectant pour les mains.
- Le lavage des mains est obligatoire lors de toute entrée de secteur et lors de toute sortie de secteur.

Espace de travail :

- Vous devez nettoyer votre espace et vos outils de travail avant votre quart de travail, et fréquemment suite au passage de d'autres personnes dans votre lieu de travail.

- Ceci est requis lors de toute entrée en poste (ou dans un bureau) et avant que vous ne quittiez un poste (ou un bureau). Ceci inclut les boutons de contrôle.

#### Masques :

- Tout employé qui se trouve à moins de 2 mètres d'une autre personnel doit porter un masque.
- Tout employé se trouvant dans un lieu fermé restreint durant plus de 2 autres, avec d'autres individus doit porter un masque.
- Les employés doivent porter un masque lors des périodes de briefing, lorsqu'ils circulent en établissement (y compris dans les corridors) et lors de tout contact avec une autre personne (employé ou détenu).

#### Vêtements :

- Vous êtes fortement encouragés à changer vos vêtements à votre arrivée en établissement et en quittant l'établissement, en mettant les vêtements utilisés dans un sac fermé, destiné au lavage.

#### Effets personnels :

- Vous êtes fortement encouragés à entrer et sortir le moins d'items personnels possibles de établissement.
- Aucun item personnel ne doit être prêté sans un lavage dudit objet avant le prêt et au retour. Le tout doit être précédé et suivi d'un lavage des mains.
- Porter une attention particulière au lavage des objets (crayons, clés, talkies, menottes, etc.).

#### Questionnaire:

- Vous devez continuer de répondre quotidiennement au questionnaire affiché à la poterne, avant votre entrée en établissement.

#### Symptômes :

- Si vous présentez des symptômes de la COVID-19, vous ne devez pas entrer en établissement. Vous devez contacter immédiatement votre gestionnaire et téléphoner au 1-877-644-4545.
- Vous devez informer votre gestionnaire dès que possible, des conclusions de votre appel avec la santé publique.

Enfin, vous devez respecter toute autre consigne donnée par santé publique (toussez dans votre coude, éternuer dans un mouchoir, éviter de sortir de chez vous, etc.).

Merci de contribuer à la prévention de la COVID-19.

---



**Josée Campeau**

Directrice | Warden  
Centre régional de réception | Regional Reception Center  
Service correctionnel du Canada | Correctional Service of Canada  
246, montée Gagnon, Sainte-Anne-des-Plaines (Québec) J0N 1H0  
☎: 450-478-5977 # 7100  
☎: 450-478-7661

## Lapointe Melanie (QUE)

---

**De:** Campeau Josée (QUE)  
**Envoyé:** 18 avril 2020 11:18  
**À:** 343-Usagers  
**Objet:** Contacts entre employés

Bonjour,

Depuis le début de la crise mondiale reliée à la COVID-19, les mesures de prévention évoluent à grande vitesse, autant dans la communauté que nos établissements.

Particulièrement depuis le début mars, vous voyez des changements rapides et tangibles au sein de nos pratiques et des obligations de chacun (lavage de mains, distanciation sociale, changement des lieux de briefing, port du masque, changement de vêtement, etc.). Ces changements dans nos pratiques continuent et continueront d'évoluer.

L'une des composante majeure de cette prévention est la transmission d'information et la responsabilisation individuelle. C'est pour cette raison que nous insistons sur le fait que TOUT employé présentant des symptômes (même légers), pouvant s'apparenter à la COVID-19 n'entre PAS en établissement et informe IMMÉDIATEMENT son gestionnaire. Le gestionnaire effectuera l'analyse de la situations, en fonction des consignes les plus récentes et sera en mesure de bien orienter l'employé. Cette mesure de prévention nous permet de freiner la propagation potentielle.

Depuis le 2020-04-16, un groupe de travail régional a été créé, afin d'aider les établissement dans leurs mesures de prévention, en contribuant à retracer les contacts entre les gens qui POURRAIENT présenter des symptômes reliés à la COVID-19, et ce, AVANT même le dépistage officiel et l'obtention de résultats.

Cette équipe communique avec les employés qui auraient pu être en contact avec ceux présentant des symptômes potentiels. Si l'équipe régionale établit qu'une personne aurait pu avoir des contacts étroits, ils contactent la direction locale, afin que nous complétions l'analyse et l'évaluation. Cette équipe est couramment appelée « équipe de traceurs » ou « équipe d'étude épidémiologique ».

### Détails additionnels sur les études épidémiologiques :

Depuis déjà plusieurs semaines, lorsqu'un employé présentait des symptômes, nous faisons déjà l'évaluation locale des gens avec qui cet employé avait pu avoir des contacts étroits.

Depuis hier, cette pratique a été élargie et officiellement établie. Ainsi, advenant qu'un employé présente des symptômes s'apparentant à la COVID-19, nous fournissons à l'équipe régionale, une liste des contacts que nous évaluons comme pouvant avoir été étroits ou rapprochés (selon les paramètres définis par cette équipe). Dès lors, les membres de l'équipe régionale communiquent avec les personnes identifiées, afin d'analyser s'ils ont ou non effectivement pu avoir un contact étroit avec l'employé présentant des symptômes.

Ainsi, si vous recevez un appel d'un membre de l'équipe régionale, cela ne veut PAS automatiquement dire que vous avez été en contact avec une personne qui est atteinte du COVID-19. Ceci veut dire que nous prenons des mesures additionnelles afin d'analyser les contacts étroits entre employés qui pourraient présenter des symptômes. Le cas échéant, des mesures de prévention additionnelles pourraient être prises par la direction locale. Advenant une telle situation, les employés concernés en seront informés.

Les gestionnaires sont informés de ces mesures quotidiennement, vous pouvez donc référer à eux en cas de besoin. Les syndicats sont également quotidiennement tenu au fait des nouveautés.

Enfin, advenant le cas où un employé ou un détenu s'avérait positivement confirmé au sein de l'établissement, j'entrerais personnellement en contact avec l'équipe de direction ainsi qu'avec les 3 syndicats pour les informer. entendu, les règles relatives à la protection de la vie privée seront respectées, mais soyez assurés que toutes les mesures de prévention (incluant l'étude épidémiologique) seront effectués selon les paramètres établis par notre ministère.

Entre temps, je vous invite à rigoureusement suivre les consignes de prévention sociales et locales.

Merci



***Josée Campeau***

Directrice | Warden

Centre régional de réception | Regional Reception Center

Service correctionnel du Canada | Correctional Service of Canada

246, montée Gagnon, Sainte-Anne-des-Plaines (Québec) J0N 1H0

☎: 450-478-5977 # 7100

☎: 450-478-7661

## Lap...e Melanie (QUE)

---

**De:** Campeau Josée (QUE)  
**Envoyé:** 16 avril 2020 23:20  
**À:** 343-Directeur  
**Objet:** TR: Affiches : Masque chirurgical bilingue  
**Pièces jointes:** FR-EN Masque-Mask SCC-Covid 19.pdf; EN-FR Mask-Masque SCC-Covid 19.pdf  
**Catégories:** Lu Josée; a/c COVID; À imprimer COVID

---

**De :** Campeau Josée (QUE)  
**Envoyé :** 16 avril 2020 23:20  
**À :** 343-DASG  
**Cc :** Grégoire Véronique (QUE)  
**Objet :** TR: Affiches : Masque chirurgical bilingue

Allo,

STP pour affichage à la poterne, près du contrôle B et près du BO.

Merci  
Josée

---

**De :** Campeau Josée (QUE) <[Josee.Campeau@CSC-SCC.GC.CA](mailto:Josee.Campeau@CSC-SCC.GC.CA)>  
**Envoyé :** 16 avril 2020 23:19  
**À :** 343-Usagers <[343-Usagers@csc-scc.gc.ca](mailto:343-Usagers@csc-scc.gc.ca)>  
**Objet :** Affiches : Masque chirurgical bilingue

Bonjour,

Voici des consignes imagées en lien avec le port du masque.

Soumis pour votre considération.

Merci

---

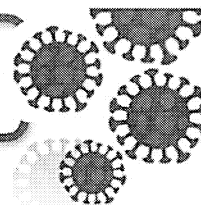
  
**Josée Campeau**

Directrice | Warden  
Centre régional de réception | Regional Reception Center  
Service correctionnel du Canada | Correctional Service of Canada  
246, montée Gagnon, Sainte-Anne-des-Plaines (Québec) J0N 1H0  
☎: 450-478-5977 # 7100  
☎: 450-478-7661

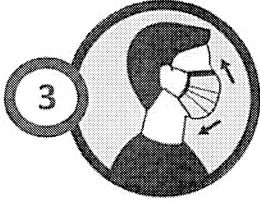
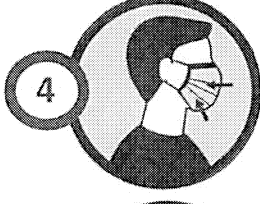


## COVID-19

### Utilisation sécuritaire du masque chirurgical Safe use of the surgical mask



#### Mettre le masque | Put on the mask

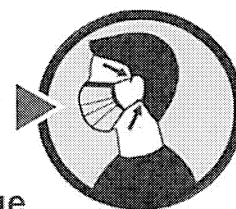
-  **1 Se laver les mains avant de prendre un masque**  
Wash your hands before taking a mask
-  **2 Passer les courroies derrière les oreilles**  
Pass the straps behind the ears
-  **3 Déplier le masque du nez au menton**  
Unfold the mask from the nose to the chin
-  **4 S'assurer que le masque adhère aux joues**  
Make sure the mask sticks to the cheeks
-  **5 Modeler la pince nasale à la forme du nez**  
Shape the nose clip to the shape of the nose

#### Retirer le masque | Remove the mask

**Se laver les mains avant de retirer le masque**  
Wash hands before removing the mask

**Retirer le masque en saisissant les courroies**  
Remove the mask by grabbing the straps

**Se laver les mains après avoir retiré le masque**  
Wash hands after removing the mask



## Lap Melanie (QUE)

---

**De:** Campeau Josée (QUE)  
**Envoyé:** 16 avril 2020 23:08  
**À:** 343-Usagers  
**Objet:** Consignes de prévention

**Catégories:** À FAIRE

Bonjour,

La présente vise à vous rappeler les consignes de sécurité en prévention de la propagation de la COVID-19.

### Distanciation sociale :

- Toute personne doit, lorsque possible et non requis par ses fonctions, respecter la distanciation sociale établie à 2 mètre par santé publique. Cette consigne est valide même si les deux individus portent un masque.

### Lavage des main :

- Le lavage des mains avec du désinfectant est obligatoire avant l'entrée au point de fouille de l'établissement.
- Tout au long de la journée, suite à vos rencontres avec les détenus, avant de manger ou après toute action impliquant un contact avec des surfaces à usage commun, vous êtes encouragés à vous laver les mains avec de l'eau et du savon durant 20 secondes. Si eau et savon ne sont pas disponibles dans votre secteur, vous êtes encouragés à utiliser du savon sans eau ou du désinfectant pour les mains.

### Espace de travail :

- Vous devez nettoyer votre espace et vos outils de travail avant votre quart de travail, et fréquemment suite au passage de d'autres personnes dans votre lieu de travail.

### Masques :

- Tout employé qui se trouve à moins de 2 mètres d'une autre personnel doit porter un masque.
- Tout employé se trouvant dans un lieu fermé restreint durant plus de 2 autres, avec d'autres individus doit porter un masque.

### Vêtements :

- Vous êtes fortement encouragés à changer vos vêtements à votre arrivée en établissement et en quittant l'établissement, en mettant les vêtements utilisés dans un sac fermé, destiné au lavage.

### Effets personnels :

- Vous êtes fortement encouragés à entrer et sortir le moins d'items personnels possibles de établissement.

### Questionnaire:

- Vous devez continuer de répondre quotidiennement au questionnaire affiché à la poterne, avant votre entrée en établissement.

### Symptômes :

- Si vous présentez des symptômes de la COVID-19, vous ne devez pas entrer en établissement. Vous devez contacter immédiatement votre gestionnaire et téléphoner au 1-877-644-4545.
- Vous devez informer votre gestionnaire dès que possible, des conclusions de votre appel avec la santé publique.

Enfin, vous devez respecter toute autre consigne donnée par santé publique (tousser dans votre coude, éternuer dans un mouchoir, éviter de sortir de chez vous, etc.).



Merci de contribuer à la prévention de la COVID-19.



***Josée Campeau***

Directrice | Warden

Centre régional de réception | Regional Reception Center

Service correctionnel du Canada | Correctional Service of Canada

246, montée Gagnon, Sainte-Anne-des-Plaines (Québec) J0N 1H0

☎: 450-478-5977 # 7100

✉: 450-478-7661

## Lapierre Melanie (QUE)

---

**De:** Campeau Josée (QUE)  
**Envoyé:** 14 avril 2020 12:16  
**À:** 343-Usagers  
**Cc:** Grégoire Véronique (QUE)  
**Objet:** Port du masque

**Catégories:** Lu Josée; À imprimer COVID

Bonjour,

Suite à divers questionnements, la présente vise à vous confirmer que les masques chirurgicaux doivent se porter de façon à ce que le côté coloré (ex. bleu) soit porté à l'extérieur (le côté collé sur le visage est le côté non coloré). Ceci a été confirmé par la santé.

merci

---

  
**Josée Campeau**

Directrice | Warden  
Centre régional de réception | Regional Reception Center  
Service correctionnel du Canada | Correctionnal Service of Canada  
246, montée Gagnon, Sainte-Anne-des-Plaines (Québec) J0N 1H0  
[Josée.Campeau@CSC-SCC.GC.CA](mailto:Josée.Campeau@CSC-SCC.GC.CA)  
☎: 450-478-5977 poste 7100  
☎: 450-478-7661  
Gouvernement du Canada | Government of Canada

## Lapc Melanie (QUE)

**De:** Campeau Josée (QUE)  
**Envoyé:** 9 avril 2020 18:43  
**À:** 343-Usagers  
**Objet:** TR: ACTION RAPIDE TR: Communiqué to Inmates / Communiqué aux détenus  
**Pièces jointes:** Inmate Communiqué Final Avril 8.docx; Communiqué aux détenus 8 avril.docx  
**Importance:** Haute  
**Catégories:** Lu Josée; À imprimer COVID

Bonjour,  
Voici une note qui sera distribuée aujourd'hui aux détenus.  
Soumis pour votre information.

  
**Josée Campeau**


Directrice | Warden  
Centre régional de réception | Regional Reception Center  
Service correctionnel du Canada | Correctional Service of Canada  
246, montée Gagnon, Sainte-Anne-des-Plaines (Québec) J0N 1H0  
☎: 450-478-5977 # 7100  
✉: 450-478-7661

**De :** Page Alessandria (QUE) <[Alessandria.Page@CSC-SCC.GC.CA](mailto:Alessandria.Page@CSC-SCC.GC.CA)>  
**Envoyé :** 9 avril 2020 15:25  
**À :** 300-Directeurs établissements et districts <[300-Directeursetablisementsetdistricts@CSC-SCC.GC.CA](mailto:300-Directeursetablisementsetdistricts@CSC-SCC.GC.CA)>  
**Cc :** 301-SC <[301-SC@csc-scc.gc.ca](mailto:301-SC@csc-scc.gc.ca)>; 301-SCA - Opérations <[301-SCAOperations@CSC-SCC.GC.CA](mailto:301-SCAOperations@CSC-SCC.GC.CA)>; 301-SCA - Services Intégrés <[AR-SCA-ServicesIntegres@CSC-SCC.GC.CA](mailto:AR-SCA-ServicesIntegres@CSC-SCC.GC.CA)>; 301-AR Communications et services à la haute direction <[ARCommunicationsetservicesalahautedirection@CSC-SCC.GC.CA](mailto:ARCommunicationsetservicesalahautedirection@CSC-SCC.GC.CA)>; GEN-QUE Classement dossiers administratifs (QUE) <[dossiersadministratifs.GEN-QUEClassement@CSC-SCC.GC.CA](mailto:dossiersadministratifs.GEN-QUEClassement@CSC-SCC.GC.CA)>

**Objet :** ACTION RAPIDE TR: Communiqué to Inmates / Communiqué aux détenus


**Importance :** Haute

Bonjour,  
Soumis pour votre action immédiate.  
Merci,  
Bonne journée !

  
*Marie-Thérèse Farah , de la part de / on behalf of:*

**Alessandria Page**

Sous-commissaire régionale, Région du Québec  
Service correctionnel du Canada / Gouvernement du Canada  
[alessandria.page@csc-scc.gc.ca](mailto:alessandria.page@csc-scc.gc.ca) / Tél.: 450-972-7756  
Regional Deputy Commissioner, Quebec Region  
Correctional Service Canada / Government of Canada  
[alessandria.page@csc-scc.gc.ca](mailto:alessandria.page@csc-scc.gc.ca) / Tél.: 450-972-7756

 **Service correctionnel** **Correctional Service**  
Canada Canada

**De :** Lane Stephanie (NHQ-AC) <[stephanie.lane@csc-scc.gc.ca](mailto:stephanie.lane@csc-scc.gc.ca)> **De la part de** Kelly Anne (NHQ-AC)

**Envoyé :** 8 avril 2020 14:34

**À :** 100-RDC <[100-RDC@CSC-SCC.GC.CA](mailto:100-RDC@CSC-SCC.GC.CA)>

**Cc :** 100-SectorHeads-SDC <[100-SectorHeads-SDC@CSC-SCC.GC.CA](mailto:100-SectorHeads-SDC@CSC-SCC.GC.CA)>; 100-SectorHeads-SDC Admin <[100-SectorHeads-SDCAdmin@CSC-SCC.GC.CA](mailto:100-SectorHeads-SDCAdmin@CSC-SCC.GC.CA)>; 100-RDC Admin <[100-RDCAdmin@CSC-SCC.GC.CA](mailto:100-RDCAdmin@CSC-SCC.GC.CA)>

**Objet : Communiqué to Inmates / Communiqué aux détenus**

**Importance : Haute**

*(Le français suit...)*

Hello,

Attached is a communiqué for inmates that must be printed and distributed to each inmate. It advises inmates about masks and cleaning products being used, it reminds inmates to monitor for symptoms and it advises them that visits, temporary absences, work releases, group education and programs continue to be suspended. It is important to deliver this message in a way that maintains calm in the institution.

Please have conversations with inmates as soon as possible.

Thank you for your collaboration.

Anne

-----  
Bonjour,

Vous trouverez-ci-joint un communiqué qui doit être imprimé et distribué aux détenu(e)s. Il informe les détenus sur l'utilisation des masques et des produits de nettoyage, rappelle aux détenus de surveiller l'apparition de symptômes, et les avise que les visites, les permissions de sortir, les placements à l'extérieur ainsi que les activités et programmes d'éducation en groupe sont toujours suspendus. Il est important de transmettre ce message d'une manière qui maintient le calme dans nos établissements.

Je vous prie d'avoir ces conversations avec les détenus dès que possible.

Merci de votre collaboration.

Anne

Anne Kelly

Commissioner / Commissaire

Correctional Service Canada / Service correctionnel du Canada

340 Laurier Ave. West

Ottawa, ON

K1A 0P9

Office / Bureau: 613-995-5781

Email / Courriel : [Anne.Kelly@csc-scc.gc.ca](mailto:Anne.Kelly@csc-scc.gc.ca) Government of Canada / Gouvernement du Canada

*"Every job is a self-portrait of the person who does it. Autograph your work with excellence."*

*"Toute tâche est le reflet de la personne qui l'accomplit. Marquez votre travail du sceau de l'excellence."*

 CORRECTIONAL SERVICE CANADA

CHANGING LIVES. PROTECTING CANADIANS.



LE 8 AVRIL 2020

SERVICE CORRECTIONNEL CANADA

TRANSFORMONS DES VIES. PROTÉGEONS LES CANADIENS.

Bonjour,

Je tiens à vous remercier de nouveau de nous aider à assurer un environnement sûr et sécuritaire pour tous. Votre collaboration continue est importante et continuera de faire une différence.

Pour continuer d'assurer votre sécurité, la suspension des visites, des permissions de sortir et des placements à l'extérieur est maintenue. Veuillez continuer à demeurer en contact avec vos proches pendant cette période – que ce soit par téléphone, par vidéoconférence ou par lettres. La suspension de l'éducation et des programmes en groupe est également maintenue. Ces suspensions seront réévaluées continuellement.

Le SCC continue de prendre des mesures en vue de prévenir la propagation de la COVID-19 dans les établissements et limiter le risque pour les détenus, le personnel et les contractuels.

Les membres du personnel et les contractuels ont commencé à porter des masques lorsqu'ils doivent se trouver à moins de deux (2) mètres d'une autre personne, y compris des détenus. Le port de masques contribuera à **réduire la propagation de la COVID-19** advenant qu'une personne soit atteinte de la maladie sans le savoir. Les détenus déclarés positifs à la COVID-19 ou présentant des symptômes de la maladie doivent également porter un masque s'ils doivent sortir de leur cellule ou de leur chambre.

Le SCC continue de commander des masques et des produits de nettoyage afin de s'assurer que nous avons un approvisionnement suffisant pour le personnel, les contractuels et les détenus et que tous les établissements sont bien équipés. Le port de masques ne remplace pas d'autres mesures efficaces de prévention de la propagation de la COVID-19. Toutes les personnes concernées devraient continuer à :

- Se laver les mains souvent avec de l'eau et du savon pendant au moins 20 secondes
- Éviter de toucher à leur visage, surtout à leurs yeux, leur nez et leur bouche
- Pratiquer l'éloignement social dans la mesure du possible
- Tousser ou éternuer dans leur bras ou leur manche

**Parlez immédiatement aux Services de santé si vous avez des symptômes**, tels qu'une fièvre, une toux ou une difficulté à respirer.

Comme la situation liée à la COVID-19 est en évolution constante, je continuerai à vous tenir informés. Le SCC continue de prendre des **mesures exceptionnelles** pour prévenir la propagation de la COVID-19 et il est essentiel que nous jouions tous un rôle à cet égard.

*Anne Kelly*

Anne Kelly  
Commissaire

## Lapc Melanie (QUE)

---

**De:** Campeau Josée (QUE)  
**Envoyé:** 9 avril 2020 18:42  
**À:** 343-Usagers  
**Objet:** TR: Communiqué to Inmates / Communiqué pour les détenus  
**Pièces jointes:** Note to inmates - April 9.docx; Inmate message - FR - 9 avril.docx

**Catégories:** Lu Josée; À imprimer COVID

Bonjour,

Voici une note qui sera remise aux détenus aujourd'hui.

Soumis pour votre information.

  
**Josée Campeau**

Directrice | Warden  
Centre régional de réception | Regional Reception Center  
Service correctionnel du Canada | Correctional Service of Canada  
246, montée Gagnon, Sainte-Anne-des-Plaines (Québec) J0N 1H0  
☎: 450-478-5977 # 7100  
✉: 450-478-7661

**De :** Page Alessandria (QUE) <[Alessandria.Page@CSC-SCC.GC.CA](mailto:Alessandria.Page@CSC-SCC.GC.CA)>

**Envoyé :** 9 avril 2020 16:41

**À :** 300-Directeurs (tous) <[300-DirecteursTous@CSC-SCC.GC.CA](mailto:300-DirecteursTous@CSC-SCC.GC.CA)>; 301-SCA - Opérations <[301-SCAOperations@CSC-SCC.GC.CA](mailto:301-SCAOperations@CSC-SCC.GC.CA)>; 301-SCA - Services Intégrés <[AR-SCA-ServicesIntegres@CSC-SCC.GC.CA](mailto:AR-SCA-ServicesIntegres@CSC-SCC.GC.CA)>; 301-AR Sécurité <[301-ARSecurite@CSC-SCC.GC.CA](mailto:301-ARSecurite@CSC-SCC.GC.CA)>; 301-AR Évaluation et Interventions <[301-AREvaluationetInterventions@CSC-SCC.GC.CA](mailto:301-AREvaluationetInterventions@CSC-SCC.GC.CA)>; 301-AR Communications et services à la haute direction <[301-ARCommunicationsetservicesalahautedirection@CSC-SCC.GC.CA](mailto:301-ARCommunicationsetservicesalahautedirection@CSC-SCC.GC.CA)>

**Objet :** FW: Communiqué to Inmates / Communiqué pour les détenus

Pour information et distribution

Alessandria Page  
SCR / RDC  
Québec

----- Original message -----

From: "Gagnon Kirstan (NHQ-AC)" <[Kirstan.Gagnon@CSC-SCC.GC.CA](mailto:Kirstan.Gagnon@CSC-SCC.GC.CA)>

Date: 2020-04-09 4:32 p.m. (GMT-05:00)

To: 100-RDC <[100-RDC@CSC-SCC.GC.CA](mailto:100-RDC@CSC-SCC.GC.CA)>

Cc: "Serin Avely (NHQ-AC)" <[Avely.Serin@CSC-SCC.GC.CA](mailto:Avely.Serin@CSC-SCC.GC.CA)>, "Cibula Colette (NHQ-AC)" <[Colette.Cibula@CSC-SCC.GC.CA](mailto:Colette.Cibula@CSC-SCC.GC.CA)>, 100-SectorHeads-SDC <[100-SectorHeads-SDC@CSC-SCC.GC.CA](mailto:100-SectorHeads-SDC@CSC-SCC.GC.CA)>, "Rioux Véronique (NHQ-AC)" <[Veronique.Rioux@CSC-SCC.GC.CA](mailto:Veronique.Rioux@CSC-SCC.GC.CA)>, "Arseneault Bev (NHQ-AC)" <[Bev.Arseneault@CSC-SCC.GC.CA](mailto:Bev.Arseneault@CSC-SCC.GC.CA)>

Subject: Communiqué to Inmates / Communiqué pour les détenus

Hi - I am sending this on behalf of the Commissioner. She wanted this out before the long weekend.

Thanks,

Kirstan

(Le français suit...)

Hello,

Attached is a communiqué for inmates that must be printed and distributed to each inmate. It is important to deliver this message in a way that maintains calm in the institution.

Please have conversations with inmates as soon as possible.

Thank you for your collaboration.

Anne

-----

Bonjour,

Vous trouverez-ci-joint un communiqué qui doit être imprimé et distribué aux détenu(e)s. Il est important de transmettre ce message d'une manière qui maintient le calme dans nos établissements.

Je vous prie d'avoir ces conversations avec les détenus dès que possible.

Merci de votre collaboration.

Anne

 CORRECTIONAL SERVICE CANADA

CHANGING LIVES. PROTECTING CANADIANS.



SERVICE CORRECTIONNEL CANADA

TRANSFORMONS DES VIES. PROTÉGEONS LES CANADIENS.

LE 9 AVRIL 2020

Bonjour,

Je tiens à vous remercier de votre patience, de votre collaboration et de votre contribution en cette période difficile. Il n'a pas été facile de gérer les défis que pose la crise de santé causée par la COVID-19. Je sais que certaines des mesures de sécurité et de prévention ont compliqué les choses pour vous et vos familles.

Les mesures que nous mettons en place dans nos unités opérationnelles contribuent à réduire la propagation de la COVID-19. Votre collaboration est utile et très appréciée. En demeurant calme et en évitant toute perturbation, vous aidez le personnel à apporter les soins à ceux qui en ont besoin et à se concentrer sur votre sécurité.

Ces efforts font une différence. Merci.

Je suis consciente que les restrictions que nous mettons en place ont des répercussions sur vous. Par conséquent, j'ajouterai l'équivalent de **5 \$ en minutes additionnelles à votre compte téléphonique à compter du lundi 20 avril**. Vous pourrez ainsi plus facilement rester en contact avec votre famille, vos amis et votre réseau de soutien.

Je vous prie de continuer à appliquer les mesures d'hygiène pour prévenir la propagation de la maladie : pratiquer l'éloignement social, vous laver les mains, éternuer et tousser dans votre coude et éviter de toucher à votre visage.

Je continuerai de communiquer avec vous à mesure qu'évoluent la situation et nos interventions liées à la COVID-19. Restez en sécurité.

Encore une fois, merci.

*Anne Kelly*

Anne Kelly  
Commissaire

Lapo  Melanie (QUE)

---

**De:** Campeau Josée (QUE)  
**Envoyé:** 9 avril 2020 16:54  
**À:** 343-Usagers  
**Objet:** Civisme

**Catégories:** Lu Josée; À imprimer COVID

Bonjour,

La présente vise à vous informer que quelques entreprises ont pris l'initiative d'offrir des rabais ou remises aux employés de diverses catégories de professions. Il appartient à ces commerces de déterminer à qui sont applicables leurs promotions.

Il a été porté à l'attention de la direction que certains membres du personnel auraient pu tenir des propos inadéquats envers des employés des commerces environnants, puisque ceux-ci n'incluent pas notre personnel dans leur promotion.

Je vous rappelle donc que *le comportement des employés, qu'ils soient de service ou non, doit faire honneur au SCC et à la fonction publique. Tous les employés doivent se comporter d'une façon qui projette une bonne image professionnelle, tant par leurs paroles que par leurs actes.*

Merci de votre collaboration et de votre civisme, particulièrement en ces temps difficiles.

---

  
**Josée Campeau**

Directrice | Warden  
Centre régional de réception | Regional Reception Center  
Service correctionnel du Canada | Correctional Service of Canada  
246, montée Gagnon, Sainte-Anne-des-Plaines (Québec) J0N 1H0  
☎: 450-478-5977 # 7100  
✉: 450-478-7661

## Lapointe Melanie (QUE)

**De:** Campeau Josée (QUE)  
**Envoyé:** 9 avril 2020 16:23  
**À:** 343-Usagers  
**Objet:** TR: ACTION TR: For action: Screening Posters  
**Pièces jointes:** CovidChecklist\_FR9.pdf; CovidChecklist\_EN11.pdf

**Catégories:** Lu Josée; À imprimer COVID

Bonjour,  
Veuillez prendre note des nouvelles affiches qui seront installées à la poterne.  
Merci

  
**Josée Campeau**

Directrice | Warden  
Centre régional de réception | Regional Reception Center  
Service correctionnel du Canada | Correctional Service of Canada  
246, montée Gagnon, Sainte-Anne-des-Plaines (Québec) J0N 1H0  
☎: 450-478-5977 # 7100  
✉: 450-478-7661

**De :** Page Alessandria (QUE) <[Alessandria.Page@CSC-SCC.GC.CA](mailto:Alessandria.Page@CSC-SCC.GC.CA)>


**Envoyé :** 9 avril 2020 14:33

**À :** 300-Directeurs (tous) <[300-DirecteursTous@CSC-SCC.GC.CA](mailto:300-DirecteursTous@CSC-SCC.GC.CA)>; 301-AR Communications et services à la haute direction <[301-ARCommunicationsetservicesalahautedirection@CSC-SCC.GC.CA](mailto:301-ARCommunicationsetservicesalahautedirection@CSC-SCC.GC.CA)>; 301-AR Évaluation et Interventions <[301-AREvaluationetInterventions@CSC-SCC.GC.CA](mailto:301-AREvaluationetInterventions@CSC-SCC.GC.CA)>; 301-AR Initiatives autochtones <[301-ARInitiativesautochtones@CSC-SCC.GC.CA](mailto:301-ARInitiativesautochtones@CSC-SCC.GC.CA)>; 301-AR Sécurité <[301-ARSecurite@CSC-SCC.GC.CA](mailto:301-ARSecurite@CSC-SCC.GC.CA)>; 301-AR Services techniques <[301-ARServicestechniques@CSC-SCC.GC.CA](mailto:301-ARServicestechniques@CSC-SCC.GC.CA)>; 301-Contrôleur régional <[301-Controleurregional@CSC-SCC.GC.CA](mailto:301-Controleurregional@CSC-SCC.GC.CA)>; Melo Philip (QUE) <[Philip.Melo@csc-scc.gc.ca](mailto:Philip.Melo@csc-scc.gc.ca)>

**Cc :** 301-SC <[301-SC@csc-scc.gc.ca](mailto:301-SC@csc-scc.gc.ca)>; 301-SCA - Opérations <[301-SCAOperations@CSC-SCC.GC.CA](mailto:301-SCAOperations@CSC-SCC.GC.CA)>; 301-SCA - Services Intégrés <[AR-SCA-ServicesIntegres@CSC-SCC.GC.CA](mailto:AR-SCA-ServicesIntegres@CSC-SCC.GC.CA)>; GEN-QUE Classement dossiers administratifs (QUE) <[dossiersadministratifs.GEN-QUEClassement@CSC-SCC.GC.CA](mailto:dossiersadministratifs.GEN-QUEClassement@CSC-SCC.GC.CA)>




**Objet :** ACTION TR: For action: Screening Posters

Bonjour,  
Soumis pour votre action.  
Merci,  
Bonne journée !

  
*Marie-Thérèse Farah, de la part de / on behalf of:*

**Alessandria Page**

Sous-commissaire régionale, Région du Québec  
Service correctionnel du Canada / Gouvernement du Canada  
[alessandria.page@csc-scc.gc.ca](mailto:alessandria.page@csc-scc.gc.ca) / Tél.: 450-972-7756  
Regional Deputy Commissioner, Quebec Region  
Correctional Service Canada / Government of Canada  
[alessandria.page@csc-scc.gc.ca](mailto:alessandria.page@csc-scc.gc.ca) / Tél.: 450-972-7756

**De :** Gagnon Kirstan (NHQ-AC) <[Kirstan.Gagnon@CSC-SCC.GC.CA](mailto:Kirstan.Gagnon@CSC-SCC.GC.CA)>

**Envoyé :** 9 avril 2020 11:20

**À :** 100-RDC <[100-RDC@CSC-SCC.GC.CA](mailto:100-RDC@CSC-SCC.GC.CA)>

**Cc :** Spooner Brigitte (NHQ-AC) <[Brigitte.Spooner@CSC-SCC.GC.CA](mailto:Brigitte.Spooner@CSC-SCC.GC.CA)>; Cibula Colette (NHQ-AC) <[Colette.Cibula@CSC-SCC.GC.CA](mailto:Colette.Cibula@CSC-SCC.GC.CA)>

SCC.GC.CA>; Serin Avely (NHQ-AC) <Avely.Serin@CSC-SCC.GC.CA>; 100-SectorHeads-SDC <100-SectorHeads-SDC@CSC-SCC.GC.CA>

**Objet : For action: Screening Posters**

Hello,

Please find attached a revised active screening poster for all individuals entering CSC institutions and CCCs, including staff.

Please replace the screening poster at the front gate/door of all institutions and CCCs, share with staff and display this poster in designated locations at sites where employees do not have regular access to computers/email.

Thank you,

\*\*\*\*\*

Bonjour,

Vous trouverez ci-jointe une affiche révisée concernant le dépistage de tous les individus entrant dans les établissements du SCC et les CCC, incluant les membres du personnel.

Veillez s'il-vous-plaît remplacer l'affiche sur la porte principale de tous les établissements et des CCC, la partager avec les membres du personnel et l'afficher aux endroits désignés, là où les employés n'ont pas un accès régulier à un ordinateur ou au courrier électronique.

Merci,

Kirstan

**Kirstan Gagnon**

Assistant Commissioner, Communications & Engagement Sector  
340 Laurier Avenue West, Ottawa, Ontario, K1A 0P9 / Office 9C-22  
Correctional Service Canada / Government of Canada  
[Kirstan.Gagnon@CSC-SCC.GC.CA](mailto:Kirstan.Gagnon@CSC-SCC.GC.CA) / ☎ (343) 551-7443

Commissaire adjointe, Secteur des communications et de l'engagement  
340 avenue Laurier Ouest, Ottawa, Ontario, K1A 0P9 / Bureau 9C-22  
Service correctionnel Canada / Gouvernement du Canada  
[Kirstan.Gagnon@CSC-SCC.GC.CA](mailto:Kirstan.Gagnon@CSC-SCC.GC.CA) / ☎ (343) 551-7443

# COVID-19

## Aidez-nous à prévenir la propagation

### LISEZ ATTENTIVEMENT CE QUI SUIT

Le SCC prend actuellement des mesures pour assurer votre sécurité, celle de notre personnel et des délinquants, et pour limiter le risque d'infection. Pour nous aider à prévenir la propagation de la COVID-19, nous vous demandons de lire attentivement ce qui suit et de répondre aux questions ci-dessous. Veuillez agir en conséquence à la suite des questions de vérification.

- 1** Vous sentez-vous malade? (par exemple, une nouvelle toux, mal de tête, faiblesse, fièvre, difficultés respiratoires, etc.)  Oui  Non

**Si oui :**

Retournez à la maison. Vous pourriez devoir vous isoler pendant 10 jours et ne pas retourner au travail jusqu'à ce que vos symptômes aient disparu depuis au moins 2 jours. Contactez votre gestionnaire.

**Si non :**

- 2** Avez-vous voyagé à l'extérieur du Canada dans les 14 derniers jours?  Oui  Non

- 3** Avez-vous été en contact étroit avec une personne ayant été testée pour le COVID-19 dans les 14 derniers jours et qui n'a toujours pas reçu ses résultats?  Oui  Non

- 4** Avez-vous été en contact étroit avec une personne ayant des problèmes respiratoires sévères et ayant voyagé à l'extérieur du Canada?  Oui  Non

**Si vous avez répondu OUI à au moins l'une de ces questions :**

N'entrez pas dans l'édifice. Retournez à la maison. Contactez votre gestionnaire.

Si votre écoulement nasal peut être attribuable à une allergie saisonnière ou si vos maux de tête sont semblables à des maux de tête chroniques dont vous souffrez parfois, on vous demandera de parler à un membre du personnel infirmier sur place pour obtenir des conseils à savoir si vous pouvez travailler.

### Réduisez votre risque d'infection en :

- vous lavant fréquemment les mains avec de l'eau et du savon durant au moins 20 secondes
- toussant ou éternuant dans le pli de votre coude ou dans un mouchoir
- évitant de vous toucher les yeux, le nez et la bouche sans vous être lavés les mains
- évitant d'être en contact avec les gens qui sont malades pour éviter de transmettre la maladie aux autres

Pour plus d'information au sujet de la COVID-19, visitez : [Canada.ca/coronavirus](https://Canada.ca/coronavirus)



## Lap...e Melanie (QUE)

---

**De:** Campeau Josée (QUE)  
**Envoyé:** 9 avril 2020 16:19  
**À:** 343-Usagers  
**Objet:** TR: Équipement de protection individuelle (ÉPI) : vidéo explicative sur le Hub régional | Personal Protective Equipment (PPE): Explanatory Video on the Regional Hub

**Catégories:** Lu Josée; À imprimer COVID

Bonjour,

Voici une vidéo explicative relativement à la pose et le retrait des équipements de protection individuels (EPI). À noter que cette vidéo traite aussi de l'apposition du masque chirurgical remis à tous les employés. Cette vidéo est donc d'intérêt pour tous.

Merci de votre collaboration à contribuer à la prévention.



**Josée Campeau**

Directrice | Warden

Centre régional de réception | Regional Reception Center  
Service correctionnel du Canada | Correctional Service of Canada  
246, montée Gagnon, Sainte-Anne-des-Plaines (Québec) J0N 1H0  
☎: 450-478-5977 # 7100  
☎: 450-478-7661

---

**De :** Jean Patricia (QUE)

**Envoyé :** 9 avril 2020 16:08

**À :** 300-Directeurs établissements et districts

**Cc :** 301-AR Communications et services à la haute direction ; 301-Gest. rég., Communications ; 301-Dir. rég., Services de santé

**Objet :** Équipement de protection individuelle (ÉPI) : vidéo explicative sur le Hub régional | Personal Protective Equipment (PPE): Explanatory Video on the Regional Hub

Bonjour à tous,

Nous vous invitons à transmettre ce message à vos équipes pour qu'elles puissent prendre connaissance de cette vidéo.

Merci,

Patricia Jean

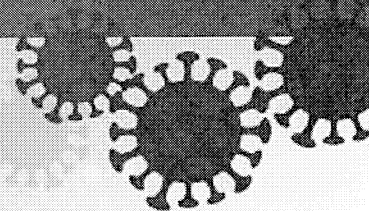
Conseillère en communication  
Communications Advisor

Région du Québec | Quebec Region

Service correctionnel du Canada | Correctional Service of Canada  
Téléphone | Telephone : 450-972-7659

Téléphone portable | Cell. phone : 514-213-4802

# MALADIE À CORONAVIRUS (COVID-19)



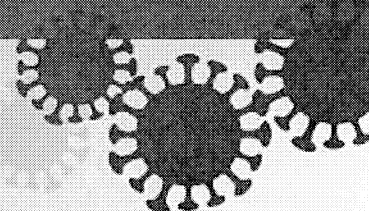
*(English follows)*

Bonjour,

Le secteur des Services de santé de la région du Québec a préparé une vidéo illustrant la bonne façon de porter et de retirer l'équipement de protection individuelle (ÉPI). [Vous pouvez la visionner dès maintenant sur le Hub régional.](#)

Merci.

# CORONAVIRUS DISEASE (COVID-19)



Hello,

Quebec Region Health Services sector prepared a video detailing the proper way to wear and remove personal protective equipment (PPE). You can [watch it now on the Regional Hub.](#)

Thank you.

A/C

Lap... Melanie (QUE)

**De:** Campeau Josée (QUE)  
**Envoyé:** 9 avril 2020 14:25  
**À:** 343-Usagers  
**Objet:** Personal Protective Equipment and CPR Guidelines / Procédures pour l'Équipement de protection individuelle et RCR  
**Pièces jointes:** EN\_COVID -19 INTERIM REVISIONS TO CPR PROCEDURES\_April 8 2020\_FINAL.pdf; FR\_COVID -19 INTERIM REVISIONS TO CPR PROCEDURES\_April 8 2020\_FINAL.pdf; Guide EPI version finale Francais 8 avril.pdf; PPE Guidelines Final English April 8 2020 (2).pdf; PPE memo, ACHS approved, 8 Apr 2020.pdf  
**Catégories:** Lu Josée; À imprimer COVID

Bonjour,

Ci-joint pour votre information, les directives en lien avec les masques pour les employés, les équipements de protection individuels (EPI) et le RCR.

À noter les précisions suivantes :


#### RCR

- Coordonnateur pour RCR : La personne identifiée est le GC de l'unité. En son absence, ce sera le 2<sup>ème</sup> GC au BO. En 3<sup>ème</sup> lieu, ce sera le GCBO.

#### EPI

- Des masques N-95 seront disponibles dans le charriot prévu en cas d'un cas positif au secteur du toit vert. Ces masques doivent être portés avec l'accord du GC.
- Si utilisation d'un masque N95 : Dans les heures d'ouverture du centre de soins, les masques utilisés doivent être remis à une infirmière qui les placera dans une boîte prévue à cet effet. À l'extérieur de ces heures, les masques utilisés devront être remis au GCBO qui les remettra à une infirmière le matin. Des bacs seront fournis aux soins de santé et au BO à cet effet.
- Si utilisation de lunettes de protection : Les lunettes devront être remises dans la boîte à cet effet au GCBO. Un détenu sera affecté au nettoyage et les membres du personnel seront invités à les re-nettoyer avant usage.
- Un lieu sera identifié dans le secteur du toit vert pour vêtir et un autre pour dévêtir l'EPI.

Merci

  
**Josée Campeau**

Directrice | Warden  
Centre régional de réception | Regional Reception Center  
Service correctionnel du Canada | Correctional Service of Canada  
246, montée Gagnon, Sainte-Anne-des-Plaines (Québec) J0N 1H0  
☎: 450-478-5977 # 7100  
📠: 450-478-7661

De : Page Alessandria (QUE) <[Alessandria.Page@CSC-SCC.GC.CA](mailto:Alessandria.Page@CSC-SCC.GC.CA)>

Envoyé : 9 avril 2020 09:51

À : 300-Directeurs établissements et districts <[300-Directeursetablisementsetdistricts@CSC-SCC.GC.CA](mailto:300-Directeursetablisementsetdistricts@CSC-SCC.GC.CA)>

Cc : 301-SC <[301-SC@csc-scc.gc.ca](mailto:301-SC@csc-scc.gc.ca)>; 301-SCA - Opérations <[301-SCAOperations@CSC-SCC.GC.CA](mailto:301-SCAOperations@CSC-SCC.GC.CA)>; 301-SCA - Services Intégrés <[AR-SCA-ServicesIntegres@CSC-SCC.GC.CA](mailto:AR-SCA-ServicesIntegres@CSC-SCC.GC.CA)>; 301-AR Communications et services à la haute direction <[301-ARCommunicationsetservicesalahautedirection@CSC-SCC.GC.CA](mailto:301-ARCommunicationsetservicesalahautedirection@CSC-SCC.GC.CA)>; 301-AR Évaluation et Interventions <[301-AREvaluationetInterventions@CSC-SCC.GC.CA](mailto:301-AREvaluationetInterventions@CSC-SCC.GC.CA)>; 301-AR Sécurité <[301-ARSecurite@CSC-SCC.GC.CA](mailto:301-ARSecurite@CSC-SCC.GC.CA)>; 301-AR Initiatives autochtones <[301-ARInitiativesautochtones@CSC-SCC.GC.CA](mailto:301-ARInitiativesautochtones@CSC-SCC.GC.CA)>; 301-AR Services techniques <[301-ARServicestechniques@CSC-SCC.GC.CA](mailto:301-ARServicestechniques@CSC-SCC.GC.CA)>; GEN-QUE Classement dossiers administratifs (QUE) <[dossiersadministratifs.GEN-QUEClassement@CSC-SCC.GC.CA](mailto:dossiersadministratifs.GEN-QUEClassement@CSC-SCC.GC.CA)>

Objet : TR: Personal Protective Equipment and CPR Guidelines / Procédures pour l'Équipement de protection individuelle et RCR

Bonjour,

Veuillez prendre connaissance de la note de service ainsi que les documents joints en lien avec le sujet précité.

Merci,

Bonne journée !



*Marie-Thérèse Farah*, de la part de / on behalf of:

**Alessandria Page**

Sous-commissaire régionale, Région du Québec  
Service correctionnel du Canada / Gouvernement du Canada  
[alessandria.page@csc-scc.gc.ca](mailto:alessandria.page@csc-scc.gc.ca) / Tél.: 450-972-7756

Regional Deputy Commissioner, Quebec Region  
Correctional Service Canada / Government of Canada  
[alessandria.page@csc-scc.gc.ca](mailto:alessandria.page@csc-scc.gc.ca) / Tél.: 450-972-7756



Service correctionnel  
Canada

Correctional Service  
Canada



De : Morse Jennifer (NHQ-AC) <[Jennifer.Morse@CSC-SCC.GC.CA](mailto:Jennifer.Morse@CSC-SCC.GC.CA)> De la part de Wheatley Jennifer (NHQ-AC)

Envoyé : 8 avril 2020 16:56

À : 100-HS-RDs <[100-HS-RDs@CSC-SCC.GC.CA](mailto:100-HS-RDs@CSC-SCC.GC.CA)>; 100-RDC <[100-RDC@CSC-SCC.GC.CA](mailto:100-RDC@CSC-SCC.GC.CA)>

Cc : Kelly Anne (NHQ-AC) <[Anne.Kelly@CSC-SCC.GC.CA](mailto:Anne.Kelly@CSC-SCC.GC.CA)>; Tousignant Alain (NHQ-AC) <[Alain.Tousignant@CSC-SCC.GC.CA](mailto:Alain.Tousignant@CSC-SCC.GC.CA)>; 100-ADCCO <[100-ADCCO@CSC-SCC.GC.CA](mailto:100-ADCCO@CSC-SCC.GC.CA)>; 100-ADC-IS <[100-ADC-IS@CSC-SCC.GC.CA](mailto:100-ADC-IS@CSC-SCC.GC.CA)>; 100-HS-TxCentreHeads <[100-HS-TxCentreHeads@CSC-SCC.GC.CA](mailto:100-HS-TxCentreHeads@CSC-SCC.GC.CA)>; 100-SectorHeads-SDC <[100-SectorHeads-SDC@CSC-SCC.GC.CA](mailto:100-SectorHeads-SDC@CSC-SCC.GC.CA)>; 100-HS-Physicians <[100-HS-Physicians@CSC-SCC.GC.CA](mailto:100-HS-Physicians@CSC-SCC.GC.CA)>; Clarke Ginette (NHQ) <[Ginette.Clarke@CSC-SCC.GC.CA](mailto:Ginette.Clarke@CSC-SCC.GC.CA)>; Castonguay Audrey (NHQ-AC) <[Audrey.Castonguay@csc-scc.gc.ca](mailto:Audrey.Castonguay@csc-scc.gc.ca)>; de Souza Henry (NHQ-AC) <[Henry.deSouza@CSC-SCC.GC.CA](mailto:Henry.deSouza@CSC-SCC.GC.CA)>; Varsaneux Olivia (NHQ-AC) <[Olivia.Varsaneux@CSC-SCC.GC.CA](mailto:Olivia.Varsaneux@CSC-SCC.GC.CA)>; Cibula Colette (NHQ-AC) <[Colette.Cibula@CSC-SCC.GC.CA](mailto:Colette.Cibula@CSC-SCC.GC.CA)>; Gagnon Kirstan (NHQ-AC) <[Kirstan.Gagnon@CSC-SCC.GC.CA](mailto:Kirstan.Gagnon@CSC-SCC.GC.CA)>

Objet : Personal Protective Equipment and CPR Guidelines / Procédures pour l'Équipement de protection individuelle et RCR

Hello,

Please find attached memorandum and attachments on the above-noted subject.

Thank you,

---

Bonjour,

Veillez trouver ci-joint, une note de service et les pièces-jointe sur le sujet susmentionné.

Merci,  
Jennifer

Jennifer Wheatley, CD, MA  
Assistant Commissioner, Health Services  
Correctional Service Canada / Government of Canada  
[Jennifer.Wheatley@csc-scc.gc.ca](mailto:Jennifer.Wheatley@csc-scc.gc.ca) / Tel: 613-995-8023

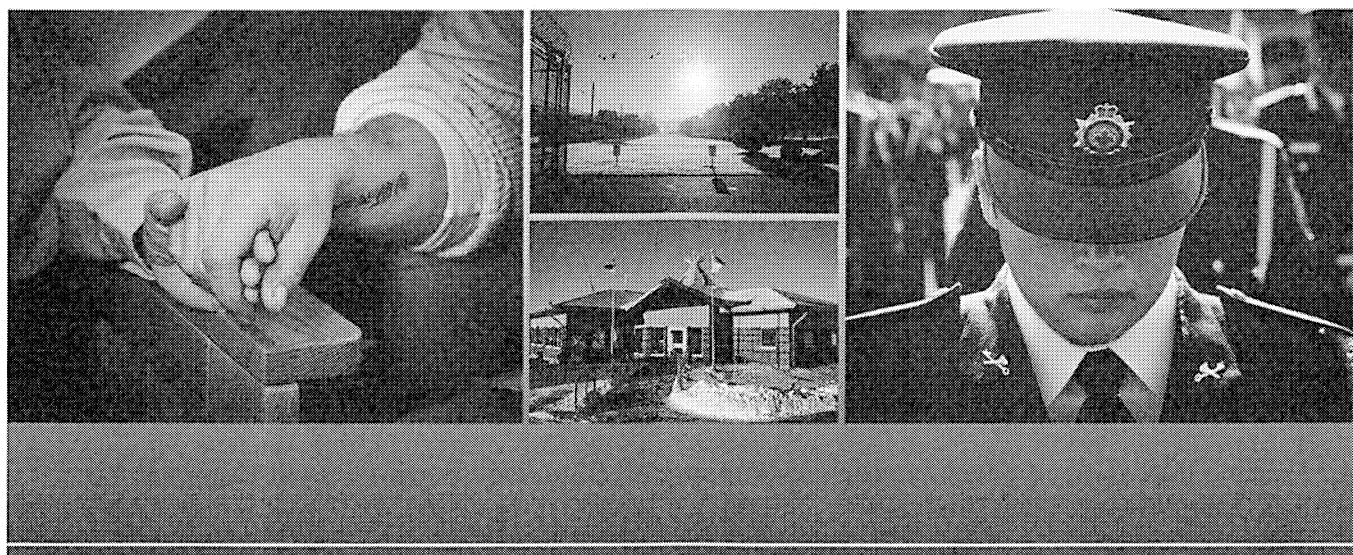
Commissaire adjointe, Services de santé  
Service correctionnel Canada / Gouvernement du Canada  
[Jennifer.Wheatley@csc-scc.gc.ca](mailto:Jennifer.Wheatley@csc-scc.gc.ca) / Tél : 613-995-8023

*Please do not hesitate to reply in the official language of your choice. / N'hésitez pas à répondre dans la langue officielle de votre choix*



# SERVICE CORRECTIONNEL CANADA

TRANSFORMONS DES VIES. PROTÉGEONS LES CANADIENS.



## COVID -19: Révisions Provisoire des Procédures de Réanimation Cardiopulmonaire (RCR)

8 Avril, 2020

## Tables de matières

COVID -19: Révisions Provisoire des Procédures de Réanimation Cardiopulmonaire (RCR) .....	1
Responsabilité.....	2
Contexte.....	2
Transmission.....	2
Réanimation .....	3
Principes éthiques.....	3
RCR dans le contexte du COVID -19.....	4
RCR avec Compression seulement .....	4
EPI .....	5
Coordonnateur du site.....	5

## Responsabilité

Cette politique révisée de RCR a été revue et approuvée par le Comité Médical Consultatif National (CMCN) le 5 avril, 2020, et sera revue au moins tous les 30 jours par le NMAC afin de s'assurer qu'elle demeure en ligne avec les risques encourus par la pandémie du COVID-19.

## Contexte

La COVID-19 est une maladie infectieuse causée par le plus récent coronavirus découvert. Ce nouveau virus et maladie était inconnu jusqu'à l'écllosion qui a débuté à Wuhan, Chine en décembre 2019. Le COVID-19 a été déclaré une pandémie mondiale. Ceux infectés par la COVID-19 peuvent présenter : aucun symptôme, des symptômes semblables à ceux de la grippe ou du rhume, et peuvent prendre plus de 14 jours à apparaître suivant l'exposition au COVID-19. Les symptômes incluent : la toux, de la fièvre, des difficultés respiratoires, pneumonie bilatérale. Il n'existe présentement aucun vaccin ni aucun traitement spécifique pour la COVID-19. Les études actuelles regardent la possibilité que le virus puisse être transmis aux autres malgré le fait que la personne ne présente aucun symptôme. Selon l'Agence Canadienne de Santé Public (7 avril 2020) en ce moment 71% des cas sont reliés à la transmission communautaire.

## Transmission

Les données épidémiologiques actuelles indiquent qu'une transmission de personne à personne de la COVID-19 peut avoir eu lieu lorsque des personnes ont été en contact étroit avec un cas symptomatique. Les coronavirus humains se propagent le plus souvent à partir d'une personne infectée par : les gouttelettes respiratoires générées, par contact personnel étroit et prolongé, par le contact avec des surfaces infectées, suivi d'un contact avec la bouche, le nez ou les yeux avant de se laver les mains.

## Réanimation

Durant la pandémie du COVID, le SCC s'engage à continuer de prodiguer des soins de santé aux détenus selon les plus hauts standards possible tout en maintenant la sécurité de l'ensemble de la communauté correctionnel comprenant, le personnel, les entrepreneurs et les détenus. À mesure que la pandémie continue et s'intensifie, les pratiques sont revues et révisées afin d'être cohérentes avec la communauté élargie du monde de la santé.

## Principes éthiques

Les principes éthiques sont pris en considération dans la révision et l'adaptation des pratiques du SCC.

- **Proportionnalité:** les décisions de modifier les services durant la pandémie devraient être proportionnelles aux limitations réelles ou anticipées de la capacité à prodiguer ces services. La capacité peut être en regard du personnel, des ÉPI (incluant les compétences pour se vêtir et se dévêtir), ou de la capacité du système de prodiguer divers niveaux de soins critique durant une flambée. Les restrictions de services ne devraient être en place que pendant la durée nécessaire.
- **Non-malfaisance:** Les décisions doivent minimiser le préjudice aux patients dans la mesure du possible. Ceci inclut les considérations sécuritaires pour le personnel nécessitant de l'équipement (ÉPI) et de la formation appropriée. Si certaines formes de soins ne peuvent être prodiguées, une attention particulière doit être portée afin de minimiser la douleur et la souffrance.
- **Équité:** L'équité nécessite que toutes les personnes dans la même catégorie soient traitées de la même façon à moins que des différences pertinentes existent (par exemple, ceux suspecté ou diagnostiqué avec le Covid-19 et ceux n'ayant pas le COVID-19) et qu'une attention particulière est portée aux actions qui pourraient désavantager de plus belle ceux qui sont déjà désavantagés ou vulnérables.
- **Transparence:** Les décisions de modifier les services doivent être communiquées de manière transparente aux patients et à la communauté qu'elle dessert.
- **Responsabilité:** Ceux prenant les décisions doivent être responsables et en mesure de fournir un rationnel clair basé sur les meilleures preuves, principes et pratiques.

## RCR dans le contexte du COVID -19

- Le SCC est un environnement fermé où la distanciation sociale est difficilement atteignable.
- Compte tenu de la croissance de la transmission communautaire du COVID -19 et de la réalité de la transmission asymptomatique, toute personne peut être contagieuse.
- Il y a des preuves que les compressions cardiaques(RCR) entraînent une libération des particules du virus dans l'air.

## RCR avec Compression seulement

Considérant le risque potentiel de transmission du COVID-19 aux personnels lors du RCR et les conditions nécessaires afin de diminuer ce risque pour le personnel et potentiellement pour les autres détenus, le SCC a développé les directives suivantes pour les interventions chez les détenus, membres du personnel, entrepreneurs et bénévoles qui sont inconscients.

### Directives:

Si une personne (détenus, membre du personnel, entrepreneurs, bénévoles) est inconsciente, ne présente pas de signe de circulation (pas de respiration ni de respiration agonale, en cas de doute sur le fait que la personne respire, assumez qu'elle ne respire pas) incluant l'absence de pouls (si formé en RCR\DEA au niveau professionnel de la santé, en cas de doute sur la présence de pouls assumer qu'il n'y en a pas)

- Appelez à l'aide, appelez le 911, envoyez quelqu'un chercher le DEA.
- Vêtissez-vous de l'ÉPI (blouse, masque N95, visière ou lunette, gants)
- Placez le patient sur une surface plate et ferme si possible dans un endroit fermé. Toutes les personnes non essentielles devraient se retirer de l'endroit. Comme alternative, établissez un périmètre clair, toutes les personnes non essentielles devraient être retirées de cet endroit.
- Si une surdose d'opioïdes est suspectée, administrez le Naloxone nasal
- Mettez un masque chirurgical au patient
- Débutez le RCR jusqu'à ce que le DEA arrive et continuez selon votre certification RCR\DEA par contre **Ne Pas Ventiler Le Patient.**
- Débuter l'utilisation du DEA, suivez les instructions vocales, permettez 3 analyses, si n'y a pas de retour de la circulation et pas de choc, cesser la RCR.
- Si la circulation ou la respiration reviennent donner de l'oxygène à 5 litres par minute via lunette nasale (**Services de santé seulement**)

## RÉVISION PROVISOIRE PROCÉDURE DE RCR

---

### **EPI**

Les responsables des établissements devront s'assurer que suffisamment de l'EPI est placé au postes des répondants de minimiser le délai à enfiler l'EPI.

### **Coordonnateur du site**

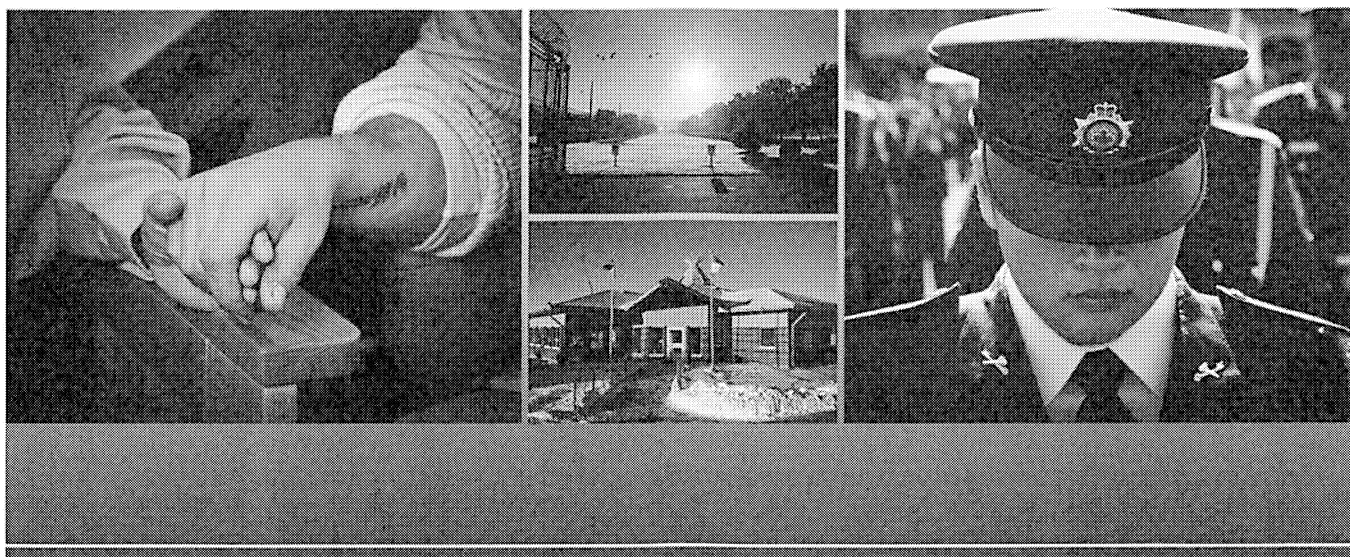
Afin de s'assurer de la manière la plus sécuritaire et la plus efficace de la réponse aux urgences, il doit y avoir un coordonnateur qui remplira les fonctions suivantes:

- Observer et s'assurer de la méthode appropriée de se vêtir et se dévêtir de l'ÉPI est utilisé.
- Établir un périmètre afin de minimiser le nombre de personnes présentes
- Surveiller tous les aspects du processus
- Faire un débriefage aux personnels et au superviseur après l'incident.



# CORRECTIONAL SERVICE CANADA

CHANGING LIVES. PROTECTING CANADIANS.



MISE À JOUR SUR LA COVID-19

ÉQUIPEMENT DE PROTECTION INDIVIDUELLE

8 AVRIL 2020

## **Préambule**

Le SCC a adopté une approche proactive en matière de prévention et de lutte contre la COVID-19 au cours des dernières semaines et continuera à mettre en place des mesures additionnelles au fur et à mesure que de nouvelles preuves sont présentées et que les pratiques exemplaires sont relevées.

En l'absence de médicaments efficaces ou d'un vaccin, il est essentiel d'exercer une vigilance continue dans la mise en œuvre des mesures de prévention et de contrôle des infections.

L'ensemble des connaissances liées à la COVID-19 évolue rapidement et les conseils en matière de santé publique peuvent changer alors qu'on en apprend davantage sur ce nouveau virus.

Cela étant dit, les principes fondamentaux de prévention des infections demeurent les mêmes. Nous savons que les mesures suivantes sont efficaces et que l'on doit continuer de les appliquer de façon constante :

- pratiquer l'éloignement physique (deux mètres ou plus), lorsque cela est possible;
- se laver les mains fréquemment;
- tousser/éternuer dans un mouchoir ou dans sa manche, puis se débarrasser du mouchoir adéquatement;
- identifier rapidement les personnes symptomatiques et les placer en isolement; et
- adopter des pratiques de nettoyage renforcées en mettant l'accent sur les surfaces à contact fréquent.

## **Transmission du virus – Principales constatations**

Les données actuelles continuent de démontrer que les précautions contre l'exposition aux gouttelettes et contre les contacts sont appropriées pour les soins de routine aux personnes présentant des symptômes de la COVID ou déclarées positives à la maladie.

Les précautions contre la transmission par voie aérienne devraient être prises lorsque des interventions produisant des aérosols sont planifiées ou prévues (p. ex., l'utilisation d'un appareil de ventilation spontanée en pression positive continue [CPAP] et la RCR) auprès de personnes présentant des symptômes de la COVID ou déclarées positives à la maladie.

De nouvelles données probantes suggèrent également que les personnes asymptomatiques et pré-symptomatiques peuvent être responsables, dans certains cas, de la transmission.

## **Principes directeurs en matière d'éthique en cas de pandémie**

Les pandémies ayant des répercussions sur la santé publique, comme la pandémie de COVID-19, peuvent potentiellement submerger les ressources humaines et matérielles disponibles d'une administration. Bien que toutes les décisions doivent reposer sur la meilleure littérature scientifique disponible, les dirigeants et les décideurs doivent également tenir compte des

considérations éthiques fondamentales dans leurs processus décisionnels.

Un aperçu des considérations éthiques pertinentes en ce qui a trait au recours à l'EPI pour lutter contre la COVID-19 est fourni à l'annexe A.

### Recours à l'EPI

Compte tenu des principes de prévention et de contrôle des infections et reconnaissant que les chaînes d'approvisionnement à l'échelle mondiale sont surchargées, l'orientation suivante vise à assurer la meilleure protection possible et constitue une mesure de prévention pour les membres du personnel/contractuels et les délinquants. En plus de la directive ci-dessous, des mesures additionnelles incluant l'EPI peuvent être prise au cas par cas advenant une éclosion.

#### Détenus ayant reçu un diagnostic de COVID-19

Membres du personnel/contractuels se trouvant à moins de deux mètres du détenu	Membres du personnel/contractuels se trouvant à moins de deux mètres du détenu branché à un appareil CPAP/BiPAP	Détenu – à l'extérieur de sa cellule
Gants	Gants	Masque chirurgical/opératoire
Masque chirurgical/opératoire	Masques N95	
Écran facial/lunettes protectrices	Écran facial/lunettes protectrices	
Blouse	Blouse	

#### Remarques :

1. Afin de préserver les stocks d'EPI, les membres du personnel/contractuels devraient s'efforcer de fournir des soins à plus d'un délinquant déclaré positif à la COVID-19 à la fois pour réduire le nombre de fois où ils doivent enfiler un nouvel EPI, puis l'enlever.
2. Lorsqu'ils prodiguent des soins ou effectuent d'autres tâches à moins de deux mètres de délinquants ayant reçu un diagnostic de COVID-19, les membres du personnel/contractuels ne devraient pas changer leur EPI, à moins que celui-ci ne soit endommagé ou souillé.
3. Les écrans faciaux et les lunettes protectrices peuvent être remis individuellement et réutilisés s'ils sont en bon état et désinfectés par l'utilisateur (voir l'annexe B).
4. Les blouses en tissu doivent être conservées dans un endroit sécuritaire et lavées afin d'être réutilisées.
5. Les gants et les masques devraient être jetés de façon sécuritaire après usage.

**Détenus présentant des symptômes s'apparentant à ceux de la grippe ou de la COVID-19**

Membres du personnel/contractuels se trouvant à moins de deux mètres du détenu	Membres du personnel/contractuels se trouvant à moins de deux mètres du détenu branché à un appareil CPAP/BiPAP	Détenu – à l'extérieur de sa cellule
Gants	Gants	Masque chirurgical/opératoire
Masque chirurgical/opératoire	Masques N95	
Écran facial/lunettes protectrices	Écran facial/lunettes protectrices	
Blouse	Blouse	

**Remarques :**

1. Les membres du personnel/contractuels doivent enlever l'EPI après avoir fourni des soins ou mené d'autres activités à moins de deux mètres d'un détenu présentant des symptômes de la grippe ou de la COVID-19. Un nouvel EPI doit être enfilé pour chaque détenu dans ce groupe.
2. Les écrans faciaux et les lunettes protectrices peuvent être remis individuellement et réutilisés s'ils sont en bon état et désinfectés par l'utilisateur (voir l'annexe B).
3. Les blouses en tissu doivent être conservées dans un endroit sécuritaire et lavées afin d'être réutilisées.
4. Les gants et les masques devraient être jetés de façon sécuritaire après usage.

**RCR**

Premier Répondant	Patient*
Gants	Masque chirurgical/opératoire
N95	
Visière faciale/Lunettes de protection	
Jaquette	

\* Le patient désigne : le personnel, l'entrepreneur ou le délinquant

**Notes:**

1. Tous les premiers répondants doivent revêtir l'EPI avant d'initier la RCR.
2. Un masque chirurgical/opératoire doit être placé sur le visage du patient.

3. Les visières faciales/lunettes de protection peuvent être distribuées individuellement et réutilisés si l'écran facial/les lunettes sont en bon état et désinfectés par l'utilisateur (voir annexe B).
4. Les jaquettes, si elles sont en tissus, doivent être stockées et lavées pour être réutilisées.
5. Les gants et les masques doivent être éliminés en toute sécurité après usage.

### **Membres du personnel/contractuels asymptomatiques**

Tous les délinquants et les membres du personnel/contractuels asymptomatiques qui ne sont pas en mesure de pratiquer l'éloignement physique (c.-à-d. être à une distance de deux mètres les uns des autres) doivent porter un masque lorsqu'ils se trouvent dans un lieu de travail/établissement. Conformément aux orientations de l'Agence de santé publique du Canada, la préférence devrait être accordée au port de masques non médicaux afin de préserver les masques médicaux pour les activités à haut risque. Le personnel/les contractuels porteront un masque lorsque:

- Membres du personnel/contractuels se trouvant à moins de deux mètres les uns des autres; et
- Membres du personnel/contractuels et délinquants se trouvant à moins de deux mètres les uns des autres.

On reconnaît que cette mesure (port du masque pour les personnes asymptomatiques) diffère considérablement de ce qui est prévu dans les lignes directrices normalisées en matière de prévention et de contrôle des infections; elle est prise à la lumière des données probantes selon lesquelles les personnes asymptomatiques et pré-symptomatiques contribuent probablement à la transmission de la COVID-19 dans nos collectivités. L'approche préconisant le port du masque vise donc à protéger nos collègues et les délinquants des personnes qui pourraient, sans le savoir, être atteintes de la COVID-19 et être porteuses du virus. C'est également pour cette raison que le personnel/contractuels sont prioritaires pour la distribution de masques pour une utilisation asymptomatique. À ce stade, la fourniture de masques étant limitée, ce sont les employés/contractuels qui sont les plus susceptibles de propager le virus de manière asymptomatique/pré-symptomatique et involontaire, et non les délinquants. Si les masques devenaient plus disponibles, le SCC verra à les mettre à la disposition des détenus qui sont asymptomatiques

Pour réussir et pour garder les EPI pour d'autres activités à risque plus élevé, cette approche nécessite que tous les membres du personnel/contractuels:

- Suivent la ligne directrice prévoyant l'utilisation prolongée/la réutilisation des masques (annexe C);
- Adoptent des pratiques rigoureuses d'hygiène des mains (y compris avant et après l'enlèvement du masque);
- Portent adéquatement le masque;
- Évitent de toucher et de manipuler le masque (s'ils doivent replacer le masque, les membres du personnel/contractuels et les délinquants doivent d'abord se laver les mains, et les laver à nouveau après avoir replacé le masque).

Les directeurs d'établissement établiront un processus pour assurer le suivi de la distribution/l'utilisation des masques en collaboration avec les Services de santé.

### **Évaluations au point de service**

En plus d'adhérer à l'orientation ci-dessus, pour prévenir et contrôler efficacement l'infection, les membres du personnel/contractuels appelés à travailler à moins de deux mètres d'un délinquant pour lui fournir des soins ou effectuer d'autres tâches doivent procéder à une évaluation au point de service pour déterminer, du mieux qu'ils peuvent, si le délinquant présente des symptômes de la COVID-19. Les membres du personnel sans formation médicale devraient demander au détenu s'il a l'un ou l'autre des symptômes suivants :

- Nouvelle toux
- Maux de tête
- Fièvre
- Difficultés respiratoires
- Mal de gorge
- Écoulement nasal (nouveau)
- Malaise général (douleurs musculaires/fatigue)

Les membres du personnel/contractuels ayant reçu une formation médicale devraient s'y reporter pour déterminer si un délinquant présente des symptômes avant de fournir des soins qui requièrent d'être à moins de deux mètres du patient.

### **Enfilage et enlèvement**

Les protocoles d'enfilage et d'enlèvement doivent être suivis en tout temps. Les instructions relatives à l'enfilage et à l'enlèvement sont fournies à l'annexe D.

Les membres du personnels/contractuels qui portent l'EPI pour la première fois recevront des instructions sur la façon de l'enfiler et de l'enlever.

Lorsqu'ils enfilent l'EPI pour fournir des soins ou mener d'autres activités auprès de délinquants présentant des symptômes de la COVID-19 ou déclarés positifs à la maladie, tous les membres du personnel/contractuels doivent avoir quelqu'un qui les observent (collègue); cette personne vérifiera que l'EPI est enfilé ou enlevé adéquatement et fournira verbalement des consignes pour corriger la situation si ce n'est pas le cas.

Les directeurs d'établissement désigneront un endroit à proximité du point de service où les membres du personnel/contractuels enlèveront l'EPI après avoir fourni des soins ou mené d'autres activités auprès de délinquants symptomatiques ou ayant été déclarés positifs à la COVID-19.

## Annexe A

### Considérations éthiques pour l'utilisation de l'EPI pendant une pandémie

- **Liberté individuelle:** Le respect de l'autonomie d'une personne pourrait devoir faire l'objet de restrictions afin de protéger le public d'un préjudice grave.
- **Proportionnalité:** Toute restriction aux libertés individuelles imposée pour protéger le public d'un préjudice grave devrait être la moins sévère possible et ne devrait pas causer de préjudice plus grave.
- **Réciprocité:** Ce principe requiert que la société et les organisations soutiennent les personnes qui assument un fardeau disproportionné pour le bien public et prennent des mesures pour minimiser ce fardeau dans la mesure du possible.
- **Équité:** Ce principe, comme tous les autres, tient compte des besoins des membres du personnel, des contractuels, des bénévoles et des délinquants. Les décideurs doivent préserver l'équité autant que possible pour protéger la santé et la sécurité de tous les groupes.
- **Confiance:** En cas de pandémie, les décideurs doivent souvent mettre en place diverses mesures de contrôle. Veiller à ce que les décisions relatives à l'EPI reposent sur des données probantes et des principes éthiques, soient transparentes et tiennent compte de la rétroaction des intervenants, dans toute la mesure du possible, contribuera à gagner la confiance.
- **Solidarité:** Les pandémies relèvent l'interdépendance au sein d'une organisation, entre les organisations et entre les administrations. On constate un objectif commun de promouvoir des soins équitables, y compris concernant l'utilisation de l'EPI, pour veiller à ce que l'on en tire le plus grand avantage pour la santé publique, tant au sein d'une organisation qu'entre toutes les administrations.
- **Intendance :** Toutes les décisions relatives à l'allocation des ressources visent l'obtention des meilleurs résultats possibles pour tous. Les décideurs devraient tenter de maximiser les avantages au moment d'allouer les ressources et viser l'obtention de bons résultats et de résultats équitables. L'objectif consiste à maximiser les bons résultats et à réduire les inconvénients d'une manière équitable.

## Annexe B

### **\*Mettre en place une utilisation étendue de la protection des yeux.**

L'utilisation étendue de la protection oculaire est la pratique consistant à porter la même protection oculaire lors de contacts étroits répétés avec plusieurs patients différents. L'utilisation étendue de la protection oculaire peut être appliquée aux dispositifs jetables et réutilisables.

- Les protections oculaires doivent être enlevées et retraitées si elles sont visiblement souillées ou difficiles à voir à travers.
  - Si un écran facial jetable est retraité, il doit être dédié à un membre du personnel/contractuels et retraité chaque fois qu'il est visiblement souillé ou retiré (par exemple, en quittant la zone d'isolement) avant d'être remis en place. Voir le protocole d'enlèvement et de retraitement des protections oculaires ci-dessous.
- La protection oculaire doit être jetée si elle est endommagée (par exemple, l'écran facial ne peut plus être fixé solidement au support, si la visibilité est affectée et que le retraitement ne rétablit pas la visibilité).
- Les membres du personnel/contractuels doivent veiller à ne pas toucher à leur protection oculaire. S'ils touchent ou ajustent leur protection oculaire, ils doivent immédiatement se laver les mains.

### **Procédé de nettoyage et de désinfection des protections oculaires (retraitement):**

- Mettre des gants.
- À l'aide d'une lingette Accel ou Ultra Swipe (ou un autre produit approuvé), nettoyer (première étape) de l'intérieur vers l'extérieur de l'écran facial ou des lunettes de protection, puis désinfecter avec une nouvelle lingette (deuxième étape). Prévoyez un temps de contact humide d'une minute.
- Essuyez ou rincez à l'eau claire pour éliminer les résidus.
- Laissez sécher complètement (à l'air libre ou avec une serviette absorbante propre).
- Enlevez les gants et procédez à l'hygiène des mains.

---

*\*Strategies for optimizing the supply of eye protection . (2020, 03 17). Retrieved from Centers for Disease Control and Prevention : <https://www.cdc.gov/coronavirus/2019-ncov/hcp/pep-strategy/eye-protection.html>*

## **Annex C**

### **Orientations sur l'utilisation étendue des masques**

#### **Pour les activités impliquant une proximité avec des personnes asymptomatiques**

##### **Enlever le masque avec l'intention de le réutiliser :**

1. Se laver les mains.
2. Enlever le masque.
  - a. Style de masque élastiques aux oreilles : Enlever le masque en tenant les élastiques.
  - b. Style qui s'attache derrière la tête : Enlevez le masque en détachant d'abord les attaches inférieures. Détachez les attaches supérieures en dernier.
3. Après avoir retiré le masque, inspectez-le visuellement. S'il est souillé, déchiré ou saturé, le masque doit être jeté.
4. Si le masque n'est pas visiblement souillé, déchiré ou saturé, rangez-le soigneusement dans un endroit sûr, dans un sac en papier brun ou entre deux morceaux de papier/essuie-tout portant votre nom et étiqueter sur le propre côté 'devant' et 'derrière'. Prochainement, insérer votre masque sur le côté qui correspond.
5. Se laver les mains.

##### **Pour réappliquer le masque usagé :**

1. Se laver les mains
2. Manipuler le masque au minimum et le remettre en place.
3. Se laver les mains

Un seul masque peut être porté entre toutes les activités nécessitant moins de 2 mètres de distance physique, à condition que tous les individus soient asymptomatiques.

Les employés/contracteur qui doivent fréquemment se trouver à moins de 2 mètres des autres employés/contracteurs ou des délinquants doivent porter leur masque (selon les besoins) pendant 2 jours avant d'être remplacés.

Les membres du personnel/contracteurs qui sont en mesure de s'acquitter de leurs tâches et de s'éloigner physiquement de manière plus constante doivent s'efforcer d'utiliser le même masque pendant 5 jours.

Compte tenu de la pénurie internationale de masques chirurgicaux/procéduraux, tous les membres du personnel/contracteurs doivent faire tout leur possible pour la longévité maximale de chaque masque afin que nous puissions collectivement préserver l'approvisionnement pour les activités à haut risque.

# Mettre Équipement de Protection Individuel (ÉPI)

## Préparation

- Vous assurer que l'ÉPI n'est pas endommagé et qu'il est de la bonne taille
- Retirer tous les bijoux et attacher les cheveux long
- **LAVER VOS MAINS**

## 1 Jaquette

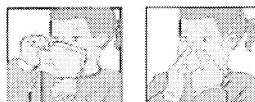
- Mettre la jaquette, l'attacher au cou et à la taille



## 2 Masque ou N95

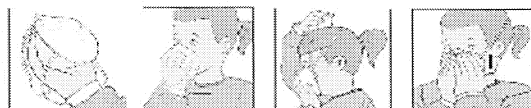
### Masque

- Couvrir le nez et la bouche avec un masque chirurgical / procédure, l'attacher ou sécuriser derrière les oreilles
- Mouler le masque à la forme de votre nez



### N95

- Prendre le N95 dans la paume de votre main, avec les courroies pendant de chaque côté
- Placer le N95 sur votre menton puis sur votre nez
- Passer la courroie sur le dessus de votre tête en premier et ensuite passer l'autre courroie par dessus la première et la placer au cou/sous les cheveux
- Mouler le N95 à la forme de votre nez et vérifier l'étanchéité



## 3 Visière

- Couvrir vos yeux avec des lunettes de protection ou une visière



## 4 Gants

- Insérer vos mains dans des gants
- Les rabattre par dessus le poignet de la jaquette.



# Retirer Équipement de protection individuelle (EPI)

## 1 Gants

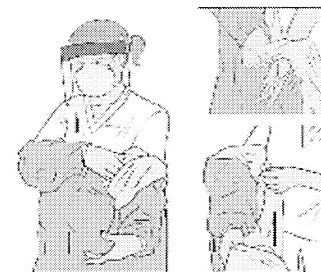
- Prendre la surface de la paume de la main d'un gant et le retirer
- Faire un boule avec le gant dans la main ganté
- Faites glisser les doigts nus sous la bande de l'autre gant sans toucher de l'extérieur et le retirer
- Disposer des gants dans le contenant identifié



Se laver les mains

## 2 Jaquette

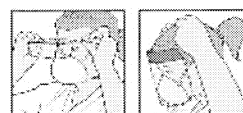
- Détacher les courroies sans vous contaminer
- Ne touchez que l'intérieur de la robe, tirez la robe vers l'avant
- D'une main, saisissez l'intérieur de la manche opposée et faites la glisser sans la retourner pour libérer la main
- Avec votre main libre, procédez de la même manière pour retirer l'autre main
- Retourner la robe et la rouler en paquet
- Jetez la blouse dans le récipient approprié



Se laver les mains

## 3 Visière

- Manipulez le masque facial ou les lunettes de protection par les côtés ou le dos, éviter de toucher le devant
- Jetez l'écran facial ou les lunettes de protection dans le contenant approprié



Se laver les mains

## 4 Masque ou N95

### Masque

- Détacher les attaches supérieures et inférieures ou enlever les courroies des oreilles
- Tirez le masque vers l'avant en évitant de toucher l'avant
- Jetez le masque dans le contenant approprié



Se laver les mains

### N95

- Inclinez la tête légèrement vers l'avant, passez la sangle inférieure au dessus de la tête et ensuite la sangle supérieure, en évitant de toucher le filtre
- Éloigner le respirateur du visage
- Éliminer le N95 dans le contenant approprié



Se laver les mains



Service correctionnel  
Canada

Correctional Service  
Canada

Canada



Government of Canada  
Gouvernement du Canada

**MEMORANDUM NOTE DE SERVICE**

To  
À  
Regional Deputy Commissioners  
Sous-commissaires régionaux  
Regional Directors, Health Services  
Directeurs régionaux, Services de santé

From  
De  
Assistant Commissioner, Health Services  
Commissaire adjointe, Services de santé

Security Classification - Classification de sécurité	
Unclassified - Non classifié	
Our File - Notre référence	
Your File - Votre référence	
Date	Tel. No. - N° de tél.
8 April 2020	

Subject  
Sujet  
**Personal Protective Equipment (PPE)**

**Équipement de protection individuelle (EPI)**

Please find attached guidance on the use of PPE for CSC staff, contractors and offenders. The guidance incorporates many of the suggestions from NHSPC and replaces previous direction on the use of PPE in response to COVID-19. NHSPC will also review this guidance on April 9 and, should any additional changes be required, we will reissue the guidance.

Veuillez s'il vous plaît consulter, en attachement, les directives en lien avec l'utilisation de l'équipement de protection individuelle pour les employés du SCC, les employés contractuels ainsi que les détenus. Les directives comprennent plusieurs suggestions du conseil national en santé et sécurité au travail et celles-ci remplacent les directives antérieures concernant l'utilisation de l'équipement protectif individuelle en lien avec la COVID-19. Le CNSST révisera cette directive le 9 avril et si des changements sont nécessaires, les directives seront remises à jour.

Given the ongoing supply chain challenges to procure PPE, in particular masks of any kind, ongoing strong stewardship is required. Health Services, in collaboration with local site management, snapshots current inventory at least weekly so we can continue to actively monitor supplies. CSC is also continuing to procure additional masks as well as purchase masks from CORCAN.

Étant donné les défis constants de la chaîne d'approvisionnement à fournir l'équipement de protection individuelle, notamment toutes les sortes de masques de protection, une gestion étroite est nécessaire. Les Services de santé, en collaboration avec la gestion locale du site, prennent un aperçu de l'inventaire courante au moins une fois par semaine afin d'être en mesure d'assurer une surveillance active de l'approvisionnement. Le SCC continue aussi à fournir des masques additionnels en plus d'acheter des masques de CORCAN.

Guidance on how to launder used gowns will be coming shortly. In the interim, please store them in a bag.

Des conseils sur la façon de blanchir les blouses utilisé suivra sous peu. Dans l'intervalle, veuillez gardez-les dans un sac.

Given PPE is required for CPR, please instruct Institutional Heads to ensure sufficient PPE is pre-deployed to responding posts in order to minimize the delay in responders being able to don PPE. Hand sanitizer will also need to be pre-positioned with the PPE.

Suffit que l'équipement de protection individuelle est requise pour la RCR, pourriez-vous s'il vous plaît rappeler aux directeurs d'établissements, l'importance d'avoir suffisamment d'équipement de protection personnelle disponible au postes des répondants afin de minimiser le délai des répondants à enfiler l'équipement de protection personnelle. Du désinfectant pour les mains devrait aussi être placé avec l'équipement de protection individuelle.

Should you have any questions or concerns, please do not hesitate to reach out to me at 613-883-8167.

N'hésitez pas de communiquer avec moi si vous avez des préoccupations ou des questions au 613-883-8167.



Jennifer Wheatley

c.c. Commissioner  
Senior Deputy Commissioner  
Director General, Clinical Services and Public Health  
ADCCO  
ADCIS  
Executive Directors, Treatment Centres  
Regional Physicians

## Laporte Melanie (QUE)

---

**De:** Campeau Josée (QUE)  
**Envoyé:** 8 avril 2020 20:10  
**À:** 343-Usagers  
**Objet:** TR: Port du masque

**Catégories:** Lu Josée; À imprimer COVID

Bonjour,  
Soumis pour votre considération.  
Merci de bien respecter les consignes de prévention.

---

**Josée Campeau**

Directrice | Warden  
Centre régional de réception | Regional Reception Center  
Service correctionnel du Canada | Correctional Service of Canada  
246, montée Gagnon, Sainte-Anne-des-Plaines (Québec) J0N 1H0  
☎: 450-478-5977 # 7100  
✉: 450-478-7661

**De :** Massicotte Nancy (QUE)  
**Envoyé :** 8 avril 2020 15:27  
**À :** 300-Directeurs établissements et districts  
**Cc :** Racicot Cynthia (QUE) ; Duguay Claude (QUE) ; Page Alessandria (QUE)  
**Objet :** TR: Port du masque

Bonjour,  
Petit résumé si vous voulez le partager à vos employés.  
merci

**Nancy Massicotte**

DRSS/RDHS  
450-972-7629

Je vous invite à répondre à ce courriel dans la langue officielle de votre choix.  
I encourage you to answer this email in the official language of your choice.

**De :** Massicotte Nancy (QUE) <[Nancy.Massicotte@CSC-SCC.GC.CA](mailto:Nancy.Massicotte@CSC-SCC.GC.CA)>  
**Envoyé :** 8 avril 2020 15:11  
**À :** 300-Services de santé tout le personnel <[300-Servicesdesantetoutlepersonnel@CSC-SCC.GC.CA](mailto:300-Servicesdesantetoutlepersonnel@CSC-SCC.GC.CA)>  
**Objet :** TR: Port du masque

Bonjour,  
Suivant les recommandations de l'agence de la santé publique du Canada, le Service Correctionnel du Canada a instauré une mesure additionnelle de prévention en lien avec la propagation de la COVID-19.

Conséquemment, un masque chirurgical ou un masque de protection sera dorénavant remis au membre de personnel des différents établissements. Cette mesure s'ajoute à celles déjà en place soit :

- Le lavage des mains et des surfaces de travail
- La distanciation sociale dans nos milieux
- Le respect de l'isolement médical pour les personnes malades

Le masque peut sembler banal dans son utilisation et d'une protection infaillible dans nos milieux de travail. Cependant, mal utilisé, le masque ne sera d'aucune utilité et peut procurer un faux sentiment de sécurité faisant en sorte que nous n'appliquons plus les mesures essentielles de base énumérées ici haut et que les efforts de lutte contre le virus seront grandement diminués.

Le port du masque dans les circonstances du travail représente un moyen de protéger les autres personnes contre nos propres gouttelettes et non pas le contraire.

Des règles de base doivent être observées afin de s'assurer une utilisation sécuritaire du masque

1. Revêtir adéquatement le masque avant le début de l'activité, qui implique un contact dans moins de 2 mètres, visée pour éviter d'avoir à le repositionner pendant l'activité de façon à réduire le risque de contamination des mains.
2. Le masque doit bien recouvrir le nez et la bouche, et la bande rigide doit être bien ajustée au niveau nasal
3. Ne pas monter et descendre le masque pendant le port de ce dernier et ne pas le laisser dans son cou
4. Ne jamais toucher son masque sans avoir préalablement lavé ses mains

Pour vêtir un masque

- Se laver les mains avant de prendre un masque
- Passer les courroies derrière les oreilles
- Déplier le masque du nez jusqu'au menton
- S'assurer que le masque adhère aux joues
- Modeler la pince nasale à la forme du nez

Pour retirer un masque

- Se laver les mains puis retirer le masque en saisissant les courroies
- Se laver les mains après avoir retiré le masque


N'oublions pas que les plus grands vecteurs de contamination et de propagation du virus sont nos mains, les surfaces contaminées et nos gouttelettes.

Actuellement le lavage des mains et des surfaces contaminées demeurent essentiels à la lutte contre l'invisible.

Le port du masque dans nos milieux de travail est un atout, mais à lui seul ne peut vaincre la transmission du virus.

Demeurons vigilants et continuons à appliquer les mesures de base essentielles à notre milieu de travail.

Bon lavage et bonne distanciation!

 Amélie Filion, de la part de / on behalf of:

**Nancy Massicotte**

Directrice régionale des Services de santé, Région du Québec

Service correctionnel du Canada / Gouvernement du Canada

[nancy.massicotte@csc-scc.gc.ca](mailto:nancy.massicotte@csc-scc.gc.ca) / Tel.: 450-972-7629

Regional Director of Health Services, Quebec Region

Correctional Service Canada / Government of Canada

[nancy.massicotte@csc-scc.gc.ca](mailto:nancy.massicotte@csc-scc.gc.ca) / Tel.: 450-972-7629

## Laporta Melanie (QUE)

---

**De:** Campeau Josée (QUE)  
**Envoyé:** 7 avril 2020 20:24  
**À:** 343-Usagers  
**Objet:** TR: Annex C and D&D E&F  
**Pièces jointes:** DonningPPE\_FR.pdf; DoffingPPE\_FR.pdf; DoffingPPE English CSC.pdf; Donning PPE English CSC.pdf; Guidance on Extended Use of Surgical.docx

**Catégories:** INFO; À imprimer COVID

Bonjour,

Voici les procédures nationales pour l'utilisation des masques.

Localement, vous devrez remettre votre masque avant d'en recevoir un nouveau (dans une poubelle à déchets biologiques prévue à cet effet). Le remplacement s'effectuera normalement à la poterne. Si vous n'arrivez pas lors d'un mouvement officiel (entre 7h00 et 8h15), vous pourrez effectuer le remplacement au bureau des opérations. Le remplacement s'effectuera aux 2 jours (à moins d'avis contraire, ou à moins qu'un employé puisse le conserver plus longtemps selon les règles prescrites dans le document *WORD* ci-joint).

Je vous rappelle également que vous devez répondre à toutes les questions de l'affiche présente à l'entrée de l'établissement et ce, à chacune de vos présences en établissement. Si vous présentez des symptômes reliés au COVID, vous devez retourner à la maison et contacter votre gestionnaire. Vous devrez appeler au 1-877-644-4545 et transmettre les recommandation de santé publique à votre gestionnaire immédiatement. Je vous réfère à mon courriel acheminé hier à ce sujet pour des détails additionnels.

Merci de votre collaboration.

---



**Josée Campeau**

Directrice | Warden  
Centre régional de réception | Regional Reception Center  
Service correctionnel du Canada | Correctional Service of Canada  
246, montée Gagnon, Sainte-Anne-des-Plaines (Québec) J0N 1H0  
☎: 450-478-5977 # 7100  
✉: 450-478-7661

---

**De :** Page Alessandria (QUE) <Alessandria.Page@CSC-SCC.GC.CA>

**Envoyé :** 7 avril 2020 15:50

**À :** 301-SCA - Services Intégrés <AR-SCA-ServicesIntegres@CSC-SCC.GC.CA>; 301-SCA - Opérations <301-SCAOperations@CSC-SCC.GC.CA>; 300-Directeurs (tous) <300-DirecteursTous@CSC-SCC.GC.CA>; 301-AR Communications et services à la haute direction <301-ARCommunicationsetservicesalahautedirection@CSC-SCC.GC.CA>; 301-AR Sécurité <301-ARSecurite@CSC-SCC.GC.CA>; 301-AR Évaluation et Interventions <301-AREvaluationetInterventions@CSC-SCC.GC.CA>; 301-AR Initiatives autochtones <301-ARInitiativesautochtones@CSC-SCC.GC.CA>

**Objet :** TR: Annex C and D&D E&F